

D.E.E.S
Session 2006

Le père... parenté ou part hantée?





A mon père, à mon être...

*A la lettre, qui elle seule peut te dire : je t'aime,
A la lettre, qui elle seule peut te hurler ma haine,
Sans faillir, elle peut le dire elle, ce que mon regard te supplie,
Il est flou cet écrit, rougi par les larmes coulant sur le papier,
Pour te dire, Je t'aime, pour te cracher ma rage, à toi mon père, à toi mon être,
Je peux te haïr, mais ton regard reste, avec ce fond, ce miroir d'antan,
Qui me crie que je t'aime tant, laisses-le durer ce doux instant,
Même si le temps nous ment,
Ta main sur la mienne, tes « je t'aime » souvent si fades, ta main, encore elle,
qui trahit ce que tu es,
Tes yeux tellement déchus, l'amour qui en déborde, le fruit de notre amour
torturé par les années,
A tout ça, mon Père, Un je t'aime, un regard...
A mon être, à mon père, pour que le souvenir rende l'instant...*

**LORS DE CET ÉCRIT, L'AUTEUR AVAIT TREIZE ANS. IL A AUJOURD'HUI, DIX NEUF ANS ET SOUHAITE
GARDER L'ANONYMAT**

PREMIER CHAPITRE

I INTRODUCTION

1.1	INTERROGATION AUTOUR DE LA FAMILLE ET SA FONCTION CONTENANTE ET SOCIALISANTE	P1
1.2	QUESTIONS AUTOUR DU PÈRE	P2
	<i>QUESTION DE DÉPART</i>	

II DÉVELOPPEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE

2.1	LA PLACE DE L'ÉDUCATEUR AU SEIN DE LA FAMILLE	P4
2.2	QU'EST-CE QUE LA FAMILLE ?	P5
2.2.1	LE CONTRAIRE DE : A MODÈLE UNIQUE DÉFINITION UNIQUE	P6
2.2.2	LA FAMILLE SON HISTOIRE, SON ÉVOLUTION OU QU'EST DEVENU LE PÈRE ?	P7
2.3	LA RELATION MÈRE-ENFANT	P8
2.3.1	LES PRÉMICES DE LA RELATION	P9
2.3.2	LA PRÉÉMINENCE DE LA MÈRE	P10
2.3.3	BRÈVE APPROCHE DES PROCESSUS IDENTIFICATOIRES ET DE LEURS INDUCTIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT	P13
2.4	LA RELATION PÈRE-ENFANT	P15
2.4.1	UNE AUTRE APPROCHE	P16
2.4.2	LA PLACE ET LA PART, QUELLE DIFFÉRENCE ?	P17
2.4.2.1	LA PLACE	P17
2.4.2.2	LA PART	P21
2.4.3	LE PÈRE QUI EST-IL ?	P26
2.5	LE CONJUGAL ET LE PARENTAL : UNE COHABITATION PARFOIS DIFFICILE	P28
2.6	DE LA PARENTALITÉ A LA COPARENTALITÉ	P29
2.7	RETOUR SUR LA PARTICIPATION DE L'ÉDUCATEUR	P29
	<u>III HYPOTHÈSE</u>	P31

SECOND CHAPITRE

I. CONTEXTE D'INTERVENTION

1. 1 UN ESPACE DE RENCONTRES POUR LES FAMILLES ET LEURS ENFANTS :	
DIAPASON	P 31
1.2 LE CADRE JURIDIQUE ET LES MISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL EN MATIÈRE	
D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	P 32
1.2.2 APPORT DES LOIS DU 4 MARS 2002 ET DU 2 JANVIER 2002	P 33
1.3 DIAPASON : UN DES OUTILS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	P 35
1.3.1 UN ESPACE DE RENCONTRE FAMILLE/ENFANT	P 36
1.3.2 MON PREMIER REGARD SUR LES SITUATIONS RENCONTRÉES SUR LES	
SITUATIONS RENCONTRÉES	P 41
1.3.3 QUAND L'ÉDUCATEUR FAIT TIERS	P 42

II. MON INTERVENTION DANS LE CONTEXTE DE DIAPASON

2.1 LES MODALITÉS DE MON INTERVENTION	P 44
2.1.1 POUR QUI ?	P 45
2.1.2 POUR QUOI ?	P 46
2.1.3 QUELS OUTILS ?	P 47
2.1.4 APPRÉHENSION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE	P 50
2.1.5 APPRÉHENSION DE LA FAMILLE P. ET S/B.	P 50
2.1.6 MODE D'ÉVALUATION	P 51

CHAPITRE TROIS

III. ETUDE DE SITUATION

3.1 ANAMNÈSE ET HISTOIRE FAMILIALE DE LA FAMILLE P.....	P 54
3.1.1 CHRONIQUE D'UNE FAMILLE EN DIFFICULTÉ	P 54
3.1.2 LE DÉROULEMENT DES RENCONTRES À DIAPASON.....	P 55
3.1.3 RETOUR SUR LES ANGLES THÉORIQUES AYANT PARTICIPÉ À MA COMPRÉHENSION DE LA SITUATION ET SON INDUCTION DANS MA PRATIQUE ÉDUCATIVE	P 56
3.1.4 L'ANALYSE DE MON PROJET D'INTERVENTION ET SON ÉVALUATION AUPRÈS D'ALAIN ET SES PARENTS.....	P 58
3.2 ANAMNÈSE ET HISTOIRE FAMILIALE DE LA FAMILLE S./B.....	P 61
3.2.1 CHRONOLOGIE DES FAITS AYANT CONDUIT AU PLACEMENT DE THÉO	P 61
3.2.2 LE DÉROULEMENT DES RENCONTRES À DIAPASON.....	P 62
3.2.3 RETOUR THÉORIQUE M'AYANT PERMIS DE MIEUX COMPRENDRE LA SITUATION	P 63
3.2.4 ANALYSE DE MON PROJET D'INTERVENTION AUPRÈS DE THÉO ET DE SES PARENTS	P 64
3.3 QUELS CHANGEMENTS OU PERSPECTIVES DE CHANGEMENTS POUR CES DEUX FAMILLES ?	P 65
<u>CONCLUSION</u>	P 67

Introduction

La société dans laquelle nous évoluons demeure le champ d'action de l'éducation spécialisée. Une des missions de l'éducateur est de prendre connaissance de ce qui se joue à l'intérieur de cette société, de ses mutations, d'en repérer les interactions et son articulation familiale, sociale, psychologique et juridique.

A travers ce regard pluridimensionnel se profilent un sens et un objectif à la mission de l'éducateur spécialisé. Celui-ci intervient en milieu ouvert ou en internat et il lui est toujours indiqué de travailler avec les familles. Je garde à l'esprit qu'il rencontre des populations de cultures et d'origines différentes, toutefois, je parlerai principalement de la famille française et de la triade père-mère-enfant.

L'observation, les moyens mis en œuvre pour tenter de comprendre sous-tendent et sous-entendent son action et l'axe de son intervention. Cette dernière s'inscrit dans l'objectif d'introduire du changement à ce qui pose problème, tout du moins de créer une amorce de changement et cela dans une visée éducative.

1.1 Interrogation autour de la famille et de sa fonction contenante et socialisante

Pour ma part, ma démarche se fonde dans la prise en compte de plusieurs composantes. Qu'il s'agisse de constats dans et autour de ma vie personnelle, d'antécédentes expériences professionnelles qui ont toujours été en lien avec la relation d'aide ou des lieux où j'ai effectué mes stages, il en est un parmi eux qui demeure commun et qui m'a mené à me poser certaines questions récurrentes.

Le point d'ancrage de mon questionnement s'initie dans la résultante de ces expériences conjuguées. Aussi, je n'aurais pas pu concevoir de faire l'économie de cette évocation.

Tout un chacun est amené à avoir différents rôles et places, je ne me soustrais pas à cette règle. Ma place de fille, de mère, de femme, et mes choix professionnels sont autant de liens avec le choix de ce sujet que l'ont été mes choix de lieux de stage.

J'ai constaté et ce, plus généralement combien peut être prégnante l'histoire familiale à laquelle nul n'échappe. Il y a toujours en toile de fond, derrière chaque chronique de vie une charge émotive, affective, emplie de joies comme de souffrances et qui s'origine dans la famille. Néanmoins, j'ai insensiblement réalisé combien la place du père pouvait parfois prendre des allures floues, voire fantomatiques. Une place en tous cas, souvent aux contours mal définis et il arrive même que le père soit inexistant dans le discours et dans l'acte.

Avant même d'aborder certains tenants plus empiriques de mon constat, je souhaite mettre en évidence le profil commun de la plupart des réactions que j'ai eues en guise de réponse quasiment à chaque reprise où j'évoquais mes interrogations autour du père.

En effet, en général, il m'a souvent été répondu : « oui, mais, il ne faut pas oublier le rôle de la mère... » Bien que je ne conteste nullement ce propos plein de bon sens, j'ajoute que rare a été la même réflexion à l'inverse ! J'entends par-là, que j'ai eu autant d'occasions d'évoquer le sujet de la mère et il ne m'était pas systématiquement répondu : « oui, mais, il ne faut pas oublier le rôle du père ! » Apparemment et si tant est que tout un chacun maîtrise le sujet de la mère, le père demeure encore un sujet d'autant plus obscur qu'il semble plus méconnu, et pour le coup tend à davantage perturber (père- turbé !) mes interlocuteurs !

Parler de la place et des enjeux au sein de la sphère familiale et sociétale représentés par la mère occasionne des débats de tournure différente que lorsqu'il s'agit du père et déjà, en cela, je me justifierai d'un des aspects à la source de mon questionnement. C'est ce que tendra à démontrer le développement qui suit.

1.2 Questions autour du père

J'ai réalisé mon premier stage auprès de personnes adultes présentant une déficience mentale. Leur formulation de la famille m'a interpellée, car ces personnes, hommes ou femmes ne faisaient pour l'essentiel que référence à leur mère. Elles n'évoquaient pratiquement que la présence et la relation avec 'maman' autant dans leur passé que dans leur présent et ce, en terme d'affection, de câlins en cas de tristesse ou de 'bobos'. Et quand, elles parlaient de leur père c'était le plus souvent en ces termes : « papa m'a grondé, va me gronder, il est fort, il est gentil ou pas gentil... » Je ne pouvais m'empêcher de trouver cette vision du père, réductrice, sachant que c'est en comparaison à ma propre vision que cela me renvoyait.

Le deuxième aspect se situe du côté de la pratique institutionnelle via l'équipe éducative. Et, si mon constat peut prendre l'apparence d'une critique, il ne doit cependant, se limiter qu'à ce qui le motive, à savoir une interrogation autour de la question du père.

En ce qui concerne la participation des parents et le maintien des liens avec la famille, j'ai constaté que le réflexe de l'équipe éducative était principalement d'informer ou d'appeler la mère. Pour autant, certains pères se manifestaient, mais je gardais une certaine gêne, peut-être liée à ce manque de reconnaissance initial. C'était presque toujours la mère qui se rendait aux entretiens et s'il arrivait qu'elle y soit absente, le père apparemment, faisait plus office de messager de sa femme que porte-parole directe de sa descendance.

Forte de cette constatation, j'allais lors du second stage affiner si je puis dire, la réflexion qu'elle me suggérait et toutes les questions auxquelles elle me renvoyait. Comme si,

mon premier constat par rapport au manque et/ou à la difficulté de parler et de nommer le père m'imposait une recherche de réponses dans une pluralité d'approche et dans la prise en compte des dimensions factorielles et contextuelles que ces approches engendrent.

Mon cheminement prenait forme et me faisait rebondir sur de nouvelles questions plus précises, comme : Quelle place le père a-t-il dans la construction et le développement de l'enfant et dans son devenir de futur adulte? Quelle place lui est donnée par la société, la famille elle-même, la mère, l'enfant, l'éducateur? Quels droits, quels devoirs et responsabilités lui sont aujourd'hui reconnus ?

C'est dans cette logique que mon axe de travail s'est donc porté sur la question du père, lors de mon stage long dans un service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO). Il est à noter que ce type de service intervient auprès des familles dans le cadre de la protection de l'enfance, s'il y a un risque ou un danger concernant la moralité, la santé, la sécurité ou l'éducation de celui-ci. Ce service n'intervient que s'il est mandaté par le juge des enfants et le suivi concerne presque exclusivement des mesures judiciaires. Ce n'est pas un détail anodin, puisque cela implique que la mesure est imposée aux parents et qu'il leurs est pointé quelque chose de l'ordre de la défaillance parentale.

L'objectif central étant d'introduire du changement à ce qui pose problème dans le cadre familial, de maintenir l'enfant dans son environnement et cela, dans un souci majeur de protection. Ici, les dimensions de réciprocité et de partage des rôles, de la fonction de chacun des deux parents dans une inscription de coparentalité, allait pour moi prendre du sens d'un point de vue éducatif, juridique, social et psychologique.

Une nouvelle fois, j'ai constaté que dans le mandat où figure l'origine du signalement et les attendus du juge, qu'il manquait régulièrement les informations concernant le père et ce, dans le cas de parents divorcés. De plus, ce n'était pas rare que son nom et son adresse ne soient même pas mentionnés.

Ceci m'interpella au point où lors de l'attribution des mesures à chaque éducateur, je demandais régulièrement, si cet enfant ou ces enfants avaient un père, ici, non pas au sens géniteur du terme bien entendu ! J'interrogeais plutôt sa présence ou les raisons de son absence. J'ai aussi questionné le juge sur ce 'manque'. Il a répondu que lui-même devait souvent s'informer auprès de l'aide sociale à l'enfance sur l'existence et/ou la présence ou non du père.

Même si je trouve cela révélateur, ce n'était pas un indicateur suffisant pour me permettre d'échafauder des réponses possibles à mon questionnement. Toutefois, le fil conducteur de mon cheminement prenait forme. Ma réflexion prenait du sens par l'entremise

de l'expérience et la mise à l'épreuve des faits évoqués, par la remise en question et de ce qu'elle m'imposait, à savoir d'aller au-delà de mes premiers constats.

Le lien entre tous ces questionnements est qu'ils m'amènèrent à faire un constat plus circonscrit autour des différentes places occupées par chacun des membres qui composent une famille. Je parle plus précisément de la place du père confrontée à celle qu'occupe la mère.

Prenant tout cela en compte, je m'interroge donc et interroge la place du père vis-à-vis de l'enfant et questionne dans le même temps, le lien d'avec la pratique éducative de l'éducateur et la mienne à travers celle-ci. Cette articulation peut dès lors s'exprimer de la façon suivante :

En quoi, l'éducateur spécialisé participe-t-il à la restauration de la place du père au sein de la famille, en vue d'une meilleure coparentalité favorisant le développement psychoaffectif de l'enfant ?

Je vais préalablement aborder plus globalement le rôle que peut jouer l'éducateur et la place qu'il peut lui-même tenir au sein d'une famille dans laquelle il est amené à intervenir, puis je situerai le père dans le contexte familial.

1er Chapitre

II. Quand la théorie s'articule autour de la pratique..

2.1 La place de l'éducateur spécialisé au sein de la famille

Une des missions principales de l'éducateur réside dans l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs, en vue de les aider à s'inscrire en tant que sujet et acteur dans la société et dans l'aide et le conseil auprès des parents qui rencontrent des difficultés éducatives.

Aussi, à travers l'aide à la parentalité est visé la protection de l'enfant. La parentalité rend bien compte qu'il s'agit d'un père et d'une mère et que chacun d'eux a un rôle distinct et complémentaire. Au même titre qu'il est tenu compte que l'enfant est dans un devenir, certains parents ont aussi besoin d'un accompagnement pour leur propre devenir de parent. Il ne suffit pas de mettre au monde un enfant pour être mère et père. Devenir des parents responsables et en capacité d'offrir une assise, un étayage éducatif à leur enfant est une des priorités du travail de l'éducateur. Ici, l'accompagnement prend sa spécificité dans les différents outils qu'il utilisera pour mettre en œuvre les axes de travail qu'il définira à travers une commande sociale (mandat ASE) et/ou juridique (mandat du Juge pour enfants) comme de l'histoire propre à chaque famille.

La mission de l'éducateur telle qu'évoquée rend compte de son propre rôle au sein de la famille. Il participe à la restauration de quelque chose, selon le choix de l'axe d'intervention qu'il mettra en œuvre, sachant, que j'ai choisi la place du père au sein de la famille.

Participer veut dire : « Jouer un rôle actif et personnel dans quelque chose »¹ et la *restauration*, dans différents registres, renvoie à une rectification de quelque chose, ce qui laisse entendre qu'au préalable de cette action, il y ait eu reconnaissance des éléments à modifier ou à rénover. Dans cette idée, la logique voudrait que cette action s'inscrive dans le sens d'un rétablissement, ce dernier renvoyant lui-même à son sens, disons plus médical, à savoir : « Redonner des forces » Ce qui m'amène à la polysémie de l'étymologie du mot restauration, dans son sens plus lointain qui exprimait l'action de « guérir une blessure » et bien des siècles plus tard, à une « réparation et une remise en état »²

L'éducateur spécialisé doit être dans la mesure du possible, au clair sur les places et rôles de chacun des membres qui composent la famille.

Il me faut pour ce faire, évoquer un des lieux prédominant d'éducation et par extension de socialisation qu'est la famille, mais aussi, à travers son évolution historique celle de la place du père.

2.2 Qu'est-ce que la famille?

Dans ce cadre, je n'aborderai pas la famille élargie, comme les grands-parents, oncles et tantes. Non pas, qu'ils ne soient pas dignes d'intérêts, mais seulement dans le but de bien circonscrire la démarche de ma recherche.

La famille a été soumise à de multiples transformations tout au long de l'histoire et selon l'angle de vue choisi, que je développerai en mettant en évidence le père.

La pertinence d'une définition plus générale réside dans le sens où la famille est une institution présente dans toutes sociétés. Sur ce point, ainsi que sur les variétés de configurations et de dynamiques qu'elle peut couvrir, toutes les approches s'accordent. Par ailleurs, le fait qu'il n'existe pas qu'un seul mode de vie familiale s'explique selon l'aire culturelle et/ou l'époque où celle-ci évolue. Ce qui peut différer sont les différentes analyses de la famille et l'origine des mutations qu'elle a subie et qu'elle subit encore, bien que ces variantes présentent des traits structuraux communs.

Je pourrais la comparer à un énorme patchwork dont les deux pièces principales que compose cette étoffe sont au regard de la construction psychique, affective et physique de l'enfant : la relation d'avec sa mère, puis celle d'avec son père et enfin d'avec ses deux

¹ Dictionnaire Encarta

² Dictionnaire étymologique, Larousse, France, 1997

parents. Chaque pan de tissus est indispensable et complémentaire dans la formation du dessin (dessin !) final, bien qu'il se distingue dans leurs formes, leurs couleurs, leurs matières.

Ainsi, la famille est le théâtre de la première scène sociale où va se jouer pour l'enfant l'apprentissage des rôles de son devenir de femme ou d'homme, de future mère ou de futur père. Chacun des acteurs jouera de son influence et des différents rôles qu'ils s'emploieront à occuper en fonction de leur position sur la scène, rôles eux-mêmes pris dans un réseau relationnel complexe et transgénérationnel (fratries, grands-parents, oncles, tantes...).

2.2.1 Le contraire de : à modèle unique, définition unique

Une des multiples définitions proposées de la famille est : « Tout groupe qui se considère comme une famille à la condition que ce groupe comprenne des représentants d'au moins deux générations unies par la filiation. »³

Je soulève dès à présent, trois points importants de cette définition qui indique l'esprit dans lequel j'aborderai ma recherche et qui me permettront de rebondir sur la place du père, plus précisément dans cette dynamique groupale que représente la famille.

Tout d'abord, j'entendrai ici, le terme de filiation autant concernant les enfants engendrés par le couple que ceux adoptés. Ensuite, le terme « qui se considère » évoque bien une volonté d'adhérer à un groupe reconnu et souhaité comme formant une famille mais qui laisse ainsi sous-entendre la possibilité du contraire en cas de rejet ou de refus à cette adhésion.

Pour terminer, j'utiliserai un angle de vue métaphorique de la famille. Selon moi, cette dernière peut s'apparenter à un corps où chaque membre assure le rôle d'un organe spécifique, complémentaire, interagissant et ayant une fonction propre. Il sera ainsi, plus aisé pour moi de démontrer ce qui peut alors se jouer lorsqu'un des membres se trouve fragilisé ou amputé. Quels autres membres seront chargés de se débattre et se démener pour compenser et rééquilibrer le corps en vue de sa survie ?

Du regard historique, je retiendrai les temps forts. Les réformes successives dont elle a fait l'objet expriment et nous signifient autre chose que du juridique. Manifestement, lorsqu'une loi est révisée, c'est qu'il y a eu débats, discussions et que l'individu, pour peu qu'il s'y intéresse, se soumette à quelques évolutions des mentalités. Tout ce qui compose les représentations à travers les mœurs, la culture, les croyances et les idéologies tend à s'adapter à cette évolution.

Par ailleurs, cet abord ouvrira ma réflexion et son développement en résonance avec ce que représente la place au sens large du terme du père en son sein. En définir les contours sans pour autant isoler le père qui (présent ou absent) entre en interaction permanente d'avec les

³ Définition de Maisondieu & Métayer, Héril A., in *Thérapies familiales*, Morisset, Paris, 1995, p. 10

autres membres qui compose la famille et dont il devrait, dans l'absolu tenir une part pleine et entière, au même titre que la mère et les enfants.

2.2.2 La famille, son histoire, son évolution ou qu'est devenu le père ?

La famille était à l'origine une structure forte, hiérarchisée et contraignante. Encore actuellement, le tout possible circule et ce, dans des aspects pluridimensionnels. L'incidence de la famille sur l'enfant peut être négative, positive, évolutive ou 'toxiques', au sens où elle peut corrompre et contaminer les futurs rapports de l'enfant à l'autre, même une fois adulte et occasionner des souffrances. Elle constitue un des piliers de l'édifice dans lequel s'ancre notre société et autour duquel et à l'intérieur duquel évolue l'enfant. Elle est un des éléments fondateurs de la socialisation.

Le terme lui-même avait sous l'antiquité une définition parlante du pouvoir qu'exerçait le '*paterfamilias*', le chef de famille, c'est-à-dire le père. '*Familia*'⁴ est un dérivé de '*famulus*'⁵ (serviteur) qui désignait à l'origine l'ensemble des esclaves qui vivaient sous le même toit. Ce terme va progressivement englober le maître, sa femme et ses enfants. Entendons bien, ici, qu'il s'agissait de la femme et des enfants qui vivaient sous domination du '*dominus*' (maître), à savoir le *paterfamilias*.

Durant des siècles, la puissance paternelle a occupé toute la scène familiale et a constitué le pilastre⁶ de la famille. C'est ce qu'on appelait la « Patria Potestas ». Le père avait droit de vie ou de mort sur sa femme et ses enfants, tous deux étant totalement dépourvus de droit et soumis à l'hégémonie paternelle. La Patria Potestas fût abolie en 1792.

Notons aussi, que ces siècles étaient fortement imprégnés de la religion judéo-chrétienne. Celle-ci, renforçait des concepts éducatifs rigides, ceux-ci remplis la plupart du temps par les religieux eux-mêmes. La croyance de cette époque était que l'enfant était doté de deux natures, une bonne et une mauvaise, Dieu et le Diable en somme. Les religieux via le père et inversement avaient donc une mission pédagogique exclusivement dirigée vers l'impératif objectif d'extirper la mauvaise nature et de la remplacer par une bonne nature.

Puis, viendra le siècle des lumières au 18^{ème}, Jean-Jacques Rousseau qui se pose en précurseur d'une éducation plus douce et plus libérale et qui s'oppose farouchement aux positions rigoristes de son temps.

Avant de faire un grand bond historique pour arriver dans les années soixante et sans pour autant m'éloigner du sujet, je souhaiterais amener une précision de Jean- François Dortier, rédacteur en chef du magazine '*Sciences Humaines*' :

⁴ Dictionnaire étymologique et histoire du français, Larousse, 1997

⁵ Opus cité

⁶ En construction : « Premier barreau se trouvant au bas d'une rampe d'escalier. » Dictionnaire Encarta

« Il faudrait aussi rappeler la place de ces maîtresses femmes, qui ‘portaient la culotte’ comme on disait autrefois, et faisait régner l’ordre auprès d’un mari docile et d’enfants apeurés. De Jules Renard (Poil de carottes) à Hervé Bazin (Vipères aux poings), bien des écrivains ont décrit le calvaire de petits souffre-douleur de ces mères dures et persécutrices. Si l’existence du patriarcat n’est pas à mettre en doute, il ne faut pas en survaloriser l’importance et en faire un modèle unique. De tout temps, il y a eu aussi des pères doux et aimants, des pères absents, des maîtresses femmes et des enfants révoltés. »⁷ Ce à quoi, j’ajouterai : à mon tour aussi, d’être vigilante, afin de ne pas plaquer à toutes les mères d’aujourd’hui, une pseudo toute puissance et dont elles en argueraient le titre sans considération du père !

Ceci dit, la notion de « dressage » des enfants existera encore jusqu’au seuil des années 40, période durant laquelle, la famille est supposée être dirigée d’une main ferme par le « chef de famille ». L’éducation passe par la transmission de principes et valeurs à connotation encore religieuses.

Il est à noter que différents droits animés par des principes de liberté et d’égalité, tels que les droits de l’homme, de la femme et de l’enfant ont pénétré la famille, qui de sphère publique est progressivement devenue une sphère privée.

L’ordre familial va être marqué par une réelle révolution lors de ces cinquante dernières années. Cette révolution se fonde sur une philosophie de protection des droits de l’Homme, puis de protection de l’enfant. La Déclaration universelle des droits de l’homme adoptée par l’ONU⁸ en 1948, va inspirer la Convention européenne des droits de l’homme. Cette dernière fut signée en 1950 et entrera en vigueur trois années plus tard. Il nous faudra cependant attendre les années soixante et plus précisément 1965, pour voir se profiler des réformes conséquentes du droit de la famille, fédérées par une véritable démocratisation de celle-ci.

J’aborderai une partie de ces réformes lorsque j’évoquerai la notion de coparentalité, je vais dans cette attente faire un sorte de découpe du patchwork.

2.3 La relation mère-enfant.

Le terme maternel sous entendu dans celui de mère qualifie : « Ce qui relève de soins physiques et psychiques envers l’autre, démunie sur le modèle du nourrisson en détresse. »⁹

Tous les psychologues ont insisté sur l’importance des échanges mère-enfant. La qualité de leur communication va déterminer pour une grande part l’évolution ultérieure de

⁷ Auteurs multiples, coordonnés par Dortier, *Familles, permanence et métamorphoses*, Ed. Sciences Humaines, Auxerre, 2002, pages 153 & 154

⁸ Organisation des Nations Unies, créée principalement pour promouvoir les droits de l’homme et maintenir la paix et la sécurité internationale

⁹ Mijolla A., *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Calmann-Lévy, Paris, 2002, page 981

l'enfant. Qu'il s'agisse de Freud, de Mélanie Klein, en passant par Winnicott et Jung, selon eux, la mère après avoir donné naissance à son enfant entretient des rapports préférentiels avec celui-ci. L'idée prévalente demeure l'attachement de l'enfant à sa mère. Pour Freud, Bowlby, Spitz... l'attachement est un besoin primaire et les liens d'attachement précoces sont déterminants pour le développement de l'enfant dont la permanence assurera le sentiment de sécurité de l'enfant.

2.3.1 Les prémices de la relation

Toujours selon Freud, la mère en tant qu'« objet satisfaisant » prend une valeur élective dans la constitution du désir du sujet. L'expérience originaire postulée par Freud, consiste en l'apaisement chez le nourrisson d'une tension interne créée par le besoin. Il considère cette tension comme une intervention extérieure. C'est ce qu'il appellera « l'expérience de satisfaction ». Le nouveau né ressent la faim, la soif, les irritations cutanées... comme une détresse et une impuissance à se satisfaire et à faire cesser sa souffrance. Cette détresse est donc secourue de l'extérieur. La tétée par exemple, si elle n'est pas entravée (d'un point de vue psychanalytique) par des difficultés névrotiques de la mère à accepter son enfant et à lui donner avec plaisir quelque chose d'elle-même, fournit à l'enfant le premier plaisir oral. Sachant que l'enfant vit sa relation avec sa mère dans un ressenti, voire un senti de contact immédiat et dans un bain de parole. Ainsi, le caractère oral se définit par rapport au modèle instinctuel qui le sous tend, à savoir celui de la faim et de la satisfaction.

Pour résumé, tension - détente, plaisir - déplaisir, limite du Moi et de l'extérieur sont essentiellement rythmés par les rapports avec cet 'objet narcissique et complémentaire' que représente la mère. Freud nous enseigne que cette phase correspond à la notion de narcissisme primaire, elle-même rattachée au développement de la sexualité, qui constitue une des dimensions capitales dans la formation de la personnalité.

Par ailleurs, il suffit d'observer les mères et leur enfant, pour comprendre le rôle qu'elle joue dans l'ébauche du langage. Elles ne cessent de parler à leur enfant, de raconter, de chanter...

Il va sans dire, que cette relation initiale avec la mère imprime sa marque et si, dans le cas échéant est manquante ou insuffisamment 'bonne', peut provoquer en terme psychanalytique, une blessure narcissique profonde et difficilement guérissable.

Pour Mélanie Klein¹⁰, le tout petit qui ne peut percevoir sa mère comme un 'objet total', la voit comme une suite d'objets partiels : le mauvais sein est le sein absent et le bon sein est celui qui donne du lait et par extension la mauvaise mère est l'image sur laquelle se

¹⁰ Psychanalyste d'enfants, 1882-1960, Vienne.

projette la frustration du bébé et la bonne mère est celle souhaitée, fantasmée¹¹. Il est à noter que ni la mauvaise, ni la bonne mère ne correspondent à ce qu'est une mère dans la réalité mais rend plutôt compte des constructions psychiques mises en œuvre dans la relation mère-enfant.

Ce que je retiens de la théorie Kleinienne est la mère des fantasmes des premiers mois « Toute puissante et phallique, elle comble ou frustre avec un égal radicalisme. Actrice principale des stades précoces du complexe d'Œdipe (...) »¹²

J'ai insisté sur cette phase de la relation avec la mère, car tous les professionnels de l'enfance, dont les éducateurs font partie, s'accordent sur son importance et sur le fait que le développement de l'être humain se construit en conservant une profonde coexistence avec cette première phase qui en définitive n'appartient jamais au passé. J'entends par-là, au sens 'révolu et terminé' du terme, puisque le système primitif humain ne s'efface pas mais il est pris en charge et remanié par d'autres phases où se forment d'autres instances psychiques plus complexes. Quoiqu'il en soit, du point de vue de la psychologie, tout comme de la psychanalyse, la mère tient un rôle prépondérant et prédominant dans le développement de son enfant.

2.3.2 La prééminence de la mère

Me saisissant de l'apport de la psychologie du développement¹³ et de la lecture d'ouvrages psychanalytiques plus contemporains¹⁴, je m'autorise à faire une remarque. En effet, les auteurs précités se sont penchés sur le sujet du père et leur approche a contribué à alimenter l'angle que je souhaite développer. Cette remarque se situerait dans un registre interprétatif, au sens d'une primauté accordée à la mère au détriment du père. L'envisager ainsi risquerait d'amputer à ce dernier, outre certaines de ses fonctions, certains de ses rôles.

Je reviendrai plus en avant sur ma propre interprétation de la distinction entre rôles et fonctions, en ce qui concerne le père.

Ceci dit, j'ai sciemment utilisé le mot 'amputé' pour le confronter d'une part, à celui de 'membre' visible et actif au sein de la famille. Puis d'autre part, en tant que membre invisible qui en toute logique devrait être inactif, ce qui n'est pas le cas, mais qui crée dans la mise en scène du scénario familial ce que la psychogénéalogie appelle le membre fantôme.

¹¹ Du terme « fantasme » en psychanalyse : représentation imaginaire liée à des pulsions et à des désirs inconscients. Dictionnaire Encarta

¹² Mijolla A., *Dictionnaire international de la psychanalyse*, Calmann-Lévy, Paris, 2002, page 998

¹³ J. Le Camus, B. This...

¹⁴ D. Dumas, C. Olivier, S. & M. Nabati...

En l'absence du père, l'enfant s'en créera un bien plus présent et plus opérant dans son imaginaire. J'en veux pour exemple, le point commun que j'ai observé lors de mon second stage dans des situations familiales avec des parents séparés. Il n'est pas rare de constater comment et avec quelle force les enfants¹⁵ se risquent à défendre la cause de leur père déprécié par la mère et/ou par la justice. Ils finissent par attribuer à ce père des atouts idéaux.

Ceci, me rappelle la situation d'un suivi en AEMO, où un garçon de douze ans (Lucas) était tiraillé entre la loyauté affective à l'égard de sa mère et celle de défendre son père en reprenant chacun de ses propos dans un versant idéalisé, lorsqu'ils comprenaient une teneur disqualifiant son père. Plusieurs fois en ma présence, elle lui a parlé de son père en terme d'incompétence et l'a présenté comme un homme incapable d'assumer son rôle de père... Lucas a systématiquement trouvé des excuses à son père, argumentant qu'il travaillait durement et que c'était pour cette raison qu'il ne venait pas souvent le voir. Il a précisé un jour à sa mère : « (...) de toute façon je sais que c'est quelqu'un de génial, la preuve, tout le monde l'aime, sauf toi ! Ses amis m'ont dit qu'il parle beaucoup de moi et qu'il veut me voir plus souvent (...) » Dixit Lucas. J'ai constaté que plus sa mère tendait à lui donner des arguments contraires et plus Lucas surenchérisait avec des réponses défensives et sans lien avec la réalité des faits.

Un des axes de travail que j'ai mis en œuvre avec Lucas a été d'abordé avec lui, le fait que ses parents étaient préalablement un couple qui s'aimait et qui l'avait désiré. Puis, je l'ai accompagné dans une compréhension qui tendait à l'aider à distinguer ce qui relevait d'un contentieux conjugal d'avec ce qu'il pouvait attendre du couple parental. Lui signifier que lors d'un divorce, il s'agit d'une femme et d'un homme qui se séparent et que les parents restent des parents. J'ai aussi abordé séparément avec les parents l'importance de replacer Lucas à sa place d'enfant qui n'a pas à prendre position dans un conflit qui ne lui appartient pas. Enfin aider Lucas à décoller du discours maternel dévalorisant le père, discours qui servait à alimenter l'image idéalisé de celui-ci et compromettant la relation mère/fils et père/fils... Le rôle de l'éducateur est aussi d'aider l'enfant à se construire avec ses parents tels qu'ils sont.

Parfois les choses se passent comme si, la mère prenait une place (ou que notre société lui ait donné) si encombrante que cela semble, pour le moins étouffé si je puis dire celle du père.

Toujours concernant la prééminence de la mère, j'ajoute que parallèlement, la tendance était aussi par voie de conséquence, d'attribuer la faute à la mère de la grande

¹⁵ C'est un phénomène que j'ai davantage constaté chez les garçons, dans une quinzaine de famille en milieu ouvert.

majorité des maux de son bambin. Revers en somme d'une même médaille ! Encore dans les années 90, de nombreux témoignages (professionnels et médiatiques) attestent comment certaines mères pouvaient être complètement culpabilisées par certains virtuoses de la psychologie qui leur faisaient cruellement comprendre qu'elles étaient à l'origine de l'état autistique ou psychotique de leur enfant. Parfois, bons nombres des troubles étaient ainsi affublés aux erreurs d'une mère soudainement devenue inconsistante, voire même incompétente.

Notre mémoire collective se risque parfois à s'accommoder de ce qui l'arrange et pour le coup, de se satisfaire de la croyance la plus forte car majoritaire. Les sociologues parlent en terme de normes, les psychologues en terme de mécanismes de défenses et adaptatifs à la survie psychique et il arrive que le tout public réponde : « Si c'est vous qui le dites ! »

Cependant, ceci ne doit pas me faire oublier et sous estimer les conséquences réelles de certaines carences maternelles, telles que l'abandon par exemple, et ses répercussions sur le devenir de l'enfant. La problématique de l'abandonnisme mériterait à elle seule un plus large développement, s'il me fallait démontrer combien les difficultés d'attachement à la mère peuvent ternir, voire interdire l'ouverture vers d'autres attachements susceptibles de créer le franchissement vers d'autres étapes. Il serait possible toujours dans cet esprit, d'illustrer combien ces étapes sont initiatrices d'exploration vers d'autres figures que celle de la mère et donc, d'introduire une dimension de socialisation.

Cette prévalence de la mère a été telle, que certains, comme Winnicott¹⁶, Bowlby, Spitz, Dolto prônaient que tardivement la nécessaire intervention du père.

Winnicott va jusqu'à sous entendre tout au long de son ouvrage, que le père ne doit pas trop intervenir dans la vie de son nourrisson, sans prétendre à être une meilleure mère que la mère, je le cite à ce propos : « On ne peut pas affirmer qu'il soit bon que le père apparaisse tôt en scène dans tous les cas. (...) Certains maris éprouvent le sentiment qu'ils seraient de meilleures mères que leur femme et ils peuvent se montrer très ennuyeux. (...) »¹⁷

En replaçant les propos de Winnicott, on réalise qu'il n'en était certes plus au temps du XII^{ème} siècle¹⁸, où les aristocrates envoyaient l'enfant jusqu'à l'adolescence se faire 'éduquer ailleurs' en premier lieu chez des nourrices, puis chez des précepteurs¹⁹. Ensuite, ils lui permettaient de revenir fraîchement boutonueux et une fois dépassé la crise de l'âge ingrat, pour avoir enfin l'infime honneur d'apprendre à connaître l'autorité suprême de son illustre pater et non moins illustre inconnu !

¹⁶ D.W. Winnicott, *L'enfant et sa famille*, Payot, Paris, réédition de 2002

¹⁷ Op. Cit. Page 132

¹⁸ C. Zaouche-Gaudron, *La problématique paternelle*, Erès, France, 2001, page 53

¹⁹ « Personne qui est apte à instruire les autres, dans un domaine particuliers » dictionnaire Encarta

A propos de cette primauté concédée de facto aux mères, surtout concernant les premières années de l'éducation de son enfant, l'éducateur doit se donner les moyens d'estimer et d'appréhender les rôles de la mère et du père comme étant complémentaires et communément importants pour l'enfant et dans des registres différents de son développement.

Dans sa pratique, l'éducateur est souvent confronté aux situations de séparation ou divorce où c'est la mère qui vit avec son enfant et qui le prend davantage en charge.

La loi du 4 mars 2002, relative à l'autorité parentale et qui a révisé leurs droits, devoirs et obligations mérite d'être entendue dans sa dimension de partage des rôles, à travers aussi la garde alternée qu'elle instaure. Elle réaffirme l'exigence du maintien des liens avec le parent privé de l'autorité parentale et énonce de manière générale à l'article 373-2 du CC que « Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent. » Un principe majeur d'égalité des pouvoirs au sein du couple parental s'instaure et l'éducateur doit pouvoir s'informer des enjeux que cette loi implique au sein de son intervention.

Néanmoins, j'ai constaté tout au long de ma pratique que nos représentations en fin de compte n'évoluent pas toujours en adéquation parfaite d'avec nos lois en matière de rôles parentaux. Beaucoup de chemin reste à faire tant est complexe la condition féminine, elle-même conditionnée par les mœurs et par la condition masculine. Quoique parfois, ce peut être l'inverse ! Et pourtant, même pour la mère, nous sommes loin de « la croisière s'amuse ! ». La tâche s'avère être bien plus délicate et pas toujours aussi naturelle qu'elle n'y paraît et telle qu'elle peut nous être parfois présentée.

La mère a aussi un rôle de transmission au sens où elle passe le relais au père pour aider son enfant à puiser dans des identifications autres qu'elle, l'amener à se projeter dans d'autres ailleurs...

2.3.3 Brève approche des processus identificatoires et de leur induction dans le développement de l'enfant

L'identification est un « Processus psychologique par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement, sur le modèle de celui-ci. La personnalité se constitue et se différencie par une série d'identifications. »²⁰

Si la mère ne permet pas l'intervention du père ou d'une figure « paternelle » pouvant s'y substituer, résidera une difficulté pour l'enfant de pouvoir s'identifier à d'autres figures, avec le risque de rester collé au modèle exclusif de sa mère.

Ceci me rappelle la situation d'un jeune garçon de 8 ans qui n'a plus de contact avec son père depuis quatre ans. Il vit avec sa mère, rencontre très souvent ses deux tantes

²⁰ J. Laplanche & J.B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, France, 1997, page 187

maternelles. J'ajoute qu'il a une institutrice à l'école et que le suivi AEMO s'effectue par une éducatrice. Outre le fait que ce garçon semble accumuler les modèles féminins autour de lui, il avait une fâcheuse tendance à s'opposer à presque tout ce qui de près ou de loin pouvait lui rappeler la loi, les règles et plus largement l'interdit. Ce constat nous permit en réunion de faire intervenir un travailleur social masculin, afin de permettre à ce jeune de pouvoir s'identifier à un autre modèle et susceptible par-là, de l'aider à trouver des repères différents.

Une mère 'suffisamment bonne' au sens Winnicottien²¹ est une mère en capacité de placer son enfant dans une relation d'union/séparation. Le « Je » de l'enfant ne peut exister qu'en comparaison au monde extérieur et la mère a pour fonction d'être suffisamment sécurisante dans les prémices relationnels avec son enfant pour le conduire à oser aller à l'extérieur et vers d'autres modèles qu'elle. A un moment où l'enfant est le plus vulnérable et en totale dépendance de sa mère, celle-ci doit lui prodiguer des soins qui lui permettront de se sentir dans un climat de confiance et de sécurité. Il devra l'intégrer comme un sentiment d'une illusion maintenue suffisamment longtemps pour progressivement relayer ce sentiment en désillusion, celui-ci lié à l'expérience de la réalité. Ici, dans cette expérience intervient celle de la frustration résidant dans le travail de la mère à mener son enfant au travers de frustrations minimales, à être en capacité de les accepter et rendre les objets réels, pour que l'enfant les intériorise.

L'enfant initie cette intégration en trouvant des objets, des outils dans le monde extérieur qui est en train de se construire. Entendons, que c'est la mère qui va fournir ceux-ci.

Winnicott accordait une grande part à l'observation et il avait en tant que pédiatre une approche clinique de l'enfant particulièrement empathique. Son postulat principal demeure qu'en terme topique (notion de lieu) il y a des échanges entre l'extérieur et l'intérieur qui sont constitutifs de l'expérience culturelle. Dans cette expérience et dans la manifestation de ces échanges, il précise que la capacité de l'enfant à les produire se crée dans les premiers stades de la vie à travers la relation mère/enfant. Ne voit-on pas ici se profiler la place et la part du père, tous deux susceptibles d'être introduits par la mère ?

L'identification s'origine et se modélise différemment selon le sexe de l'enfant. La mère en autorisant le père à intervenir auprès de l'enfant permet de séparer la relation mère/enfant tout en régulant la distance entre eux deux. Le père représente le modèle du sexe masculin et guide l'orientation sexuelle de l'enfant.

Pour le garçon situé dans la phase Œdipienne, le père permet l'identification par deux voies : l'une en qualité de rival de la mère et l'autre dans sa position de modèle qu'il symbolise par sa virilité et permettant ainsi à son fils d'accepter à son tour sa propre virilité.

²¹ Abord de différents cours, IFTS, Croix-Rouge, Ollioules, 2005

On peut parler d'identification directe par opposition à la fille qui s'identifie indirectement à son père. Ce dernier doit pouvoir faire découvrir à sa fille le rôle complémentaire qu'il joue par rapport à la mère. Il lui assure ainsi l'acquisition de son futur rôle de femme en la reconnaissant dans sa féminité.

Je vais néanmoins conclure sur le rôle prépondérant de la mère par un passage de Vigouroux, qui entre autres, a beaucoup écrit autour des secrets de famille et qui nous livre l'histoire d'une famille sur cinq générations, avec le titre évocateur : « L'empire des mères »²², qui aurait tout aussi pu se titrer 'l'emprise des mères'. « La mère et l'amour maternel cessent lentement d'être un sujet tabou. Mais il est encore à peine concevable de mettre en cause les vertus de la maternité et toutes les pieuses images d'amour, de dévouement et de sacrifice qui ont fait de la mère une sainte intouchable. »²³

A qui la faute alors ? Est-ce aux mères, aux pères, aux croyances religio-culturelles ?

A la lecture des conclusions faites aussi par Olivier²⁴, Chabert et André²⁵, Zaouche-Gaudron²⁶, il semble que cela relève d'un réel fondement culturel.

Notre société diabolise-t-elle le père dans la même mesure où elle adule les mères ?

2.4 La relation père-enfant

Lors de conversations dans des contextes divers, j'ai recueilli des propos qui viennent, je dois bien l'admettre corroborer ce que je souhaite moi-même, mettre en lumière.

En approfondissant les débats occasionnés par ces propos, ils aboutissaient suffisamment pour en faire état, sur ma foi, une réflexion pour le moins surprenante.

Hommes/pères, femmes/mères confondus tendaient à soutenir maladroitement la réflexion suivante : « (...) même lorsque les pères avaient pleine puissance, il n'en demeure pas moins que les mères jouaient le rôle principal auprès des enfants (...) la libération de la femme, les changements de son statut, démontrent bien qu'elle peut pourvoir à tous les besoins de sa progéniture sans une aide concrète et réelle du père (...) preuve en est, avec par exemple, les dons de sperme où elles n'ont même plus besoin du père pour procréer, un homme-donneur (homme d'honneur ?) suffit ! Un des seuls problèmes qui subsiste est à l'adolescence, car l'enfant a manqué d'autorité (...) » (Dixit les personnes précitées)

Le nouveau-né est loin de toutes ces considérations juridico- culturelles et il est censé pouvoir démarrer dans la vie avec la contribution distincte de ses deux parents et tout le bénéfice de cette extraordinaire complémentarité.

²² F. Vigouroux, *L'empire des mères*, PUF, France, 1998

²³ Op. Cit. Page 235

²⁴ C. Olivier, *Petit livre à l'usage des pères*, Fayard, France, 1999, pages 55 à 57

²⁵ J. André & C. Chabert, *L'oubli du père*, PUF, France, 2004, pages 127 & 130 à 131

²⁶ C. Zaouche-Gaudron, *La problématique paternelle*, Erès, France, 2001, page 87

Dans le discours des familles rencontrées en milieu ouvert, ainsi qu'auprès d'adolescentes dans une MECS, j'ai très souvent retrouvé en filigrane, ce type de propos. A tel point, que lorsque j'avais des échanges, avec les adolescents (es), j'ai constaté combien leur discours était coloré de la même teneur. Beaucoup d'enfants de parents séparés estimaient certes ne pas suffisamment voir leur père, mais que c'était préférable à ne pas voir régulièrement leur mère. Ils avançaient souvent le fait que leur père soit au travail et que quoiqu'il en soit, ils ne pouvaient en profiter que le soir. Et alors que je leur demandais si leur mère n'avait pas elle aussi une activité professionnelle, se rendant compte que l'argument était passablement éloquent, ils me répondaient généralement : « d'accord, mais ce n'est pas pareil... » C'est précisément ce que je souhaite démontrer, ce n'est effectivement pas pareil et l'enfant ne devrait dans l'absolu manquer ni de l'un ni de l'autre!

2.4.1 Une autre approche

Contrairement, au développement que j'ai fait concernant la mère, je ne vais pas opérer de la même manière. Cette décision exige une explication.

J'aurais pu retranscrire toutes les théories que mes lectures, mes expériences, ma pratique m'ont suggérées afin de dresser une sorte de 'profil' du père. Les ouvrages ne manquent pas, mais à ce stade de ma recherche, la résultante n'était qu'un raisonnement alambiqué. En liant ma pratique et ce, particulièrement en milieu ouvert, avec une compréhension plus globale, ceci a donné à mon orientation théorique insensiblement une nouvelle forme. En ce sens, elle peut déterminer d'autres ouvertures dans ma pratique éducative.

C'est ainsi, que j'ai recentré mon angle de vue, en l'axant non plus, sur le rapport ou la confrontation à la mère, mais sur les points qui unissent les deux parents dans une même visée éducative à l'égard de leur enfant. N'est-ce pas une voie possible vers l'inscription d'une dynamique de coparentalité qui prenne sens pour eux deux comme pour leur enfant en devenir ?

La vraie richesse de ce paradigme repose sur une refonte de ma propre appropriation des multiples disciplines, dans la mesure où je n'appréhende plus chaque théorie comme séparée, mais comme indicatrice de complémentarité et source d'une compréhension plus complète du père. Paradoxalement, cet agencement au préalable délimiter par des points de vue qui diffèrent m'ouvre sur d'autres frontières à explorer.

La psychanalyse s'intéresse à la sphère individuelle et la vie affective, la systémie à la sphère familiale et à ses interactions. La psychologie se penche plus largement sur la personnalité et avec l'apport des sciences humaines aux phénomènes mentaux, à leur ensemble sur une personne ou un groupe. La psychologie du développement quant à elle,

s'attarde sur les processus d'apprentissages, de socialisation...Enfin, la sociologie va s'intéresser aux phénomènes sociaux. Les uns partent de l'individuel pour aller vers le groupe, les autres du groupe pour aller vers l'individuel.

J'avais tendance à dissocier quelques unes de ces disciplines pour cerner les tenants et aboutissants de mon sujet d'étude, alors que chacune d'entre elles doit s'entendre dans ce qu'elles représentent d'instructif en les croisant. Elles s'interpénètrent les unes aux autres et jouent d'une influence réciproque. N'est-ce pas symboliquement les mêmes interactions et dominantes qui se jouent au sein de la famille ?

Ainsi et afin de dégager d'autres éléments de réponses, j'aborde une autre manière de me questionner. En effet, m'interroger sur « Qui est le père ? » en lien avec « qu'est-ce que le père ? » peut amorcer une réponse contribuant à soulever un autre enjeu, avec l'exigence de le rattacher, à une des missions éducatives, à savoir le travail avec les familles. Celle-ci consiste à les « aider et conseiller »²⁷ et l'intervenant social ne se substitue pas aux parents, mais doit au contraire maintenir leurs droits autant que leurs devoirs.

Je viserai dès à présent à distinguer deux notions que sont la place et la part et qui définissent le père et scindent sa participation dans une pluralité de domaines. N'ayant pas trouvé d'auteurs ayant spécifiquement et littéralement précisé ces deux notions, je les différencierai selon l'entendement et l'analyse que j'en ai retirées.

2.4.2 La place et la part : quelle différence ?

2.4.2.1 La place

La place serait plus de l'ordre des rôles. Un rôle est entendu comme un ensemble de comportement et d'attitudes. Les rôles appartiendraient au registre du « faire » (dires et actes), ils sont conscients et volontaires (acceptation ou non d'une participation). Ils s'inscrivent concrètement dans la réalité, ils se modifient selon les modes, us et coutumes et ils sont objectivement observables, on peut donc dire, visibles.

Ceux du père sont souvent vus à travers le prisme de nos croyances, idéaux, préjugés et selon notre propre histoire familiale qui sans être revisitée se risque à la répétition. Le dictionnaire nous livre une définition reflétant bien l'idée sous jacente d'une investiture et d'un aménagement qui peut être défensif ou de protection : « Fonction remplie par quelqu'un ou par quelque chose. » Et plus loin : « Influence exercée sur quelque chose ou quelqu'un. »²⁸

Il m'apparaît effectivement qu'au regard des différentes instances, sociales, juridiques...que le père aujourd'hui, a me semble-t-il davantage à défendre, voire même à justifier sa place à l'instar de la mère à qui il est reconnu plus naturellement une légitimité.

²⁷ Article 375-2 du Code Civil

²⁸ Dictionnaire Hachette, 2004

De plus, j'ai observé dans les différents contextes de ma pratique, que les pères s'inscrivent davantage dans le partage et m'ont semblé plus enclins à reconnaître avoir besoin de la mère dans une complémentarité de leurs rôles. Ils admettent avec plus de simplicité voire d'humilité que leurs enfants aient besoin d'une mère, plus facilement que les mères admettent que leurs enfants aient besoin d'un père. J'ai effectivement plus souvent entendu des pères me parler de la mère de leur enfant en terme de capacité, alors que les mères ont plus eu tendance à me parler du père en terme de manquement, d'incompétence et d'inaptitude à se responsabiliser. Je ne dis pas que cela relève d'une généralité, mais seulement d'une réalité contextuelle et qui appartient à celles et ceux qui m'en ont fait l'écho.

Le fait, par exemple qu'un Juge pour enfant pointe à certains parents des difficultés éducatives et/ou des dysfonctionnements dans leur rôle parental m'apparaît être aussi un facteur qui déclenche chez ceux-ci le besoin de se justifier. La position de certains pères contribue pour certaines mères à alimenter cette réaction et semble les conforter à leur en attribuer la faute. Ce fait participe-t-il à trouver chez le père un prétexte à leur propre difficulté de mère ? Ou cela vient-il servir la difficulté de certains père à parler de leur rôle paternel et ainsi de se mettre à distance de celle-ci ?

Du point de vue social, la place du père est passée progressivement de la famille patriarcale à la famille démocratique. La famille n'est plus le lieu de la domination et du sacrifice, mais au contraire devient le lieu du bonheur où doit désormais se transmettre le respect de chacun des membres qui la compose. Ce rôle est dès lors imparti aux deux parents avec pour nouvelle fonction, d'apporter des satisfactions relationnelles et intrafamiliales. Un principe majeur d'égalité des pouvoirs au sein du couple s'instaure. Mais l'égalité est-elle à entendre ici, au sens où le père devrait être l'alter ego de la mère ? Je ne pense pas.

Par ailleurs, il me semble que la place du père dans un registre social se rattachant par exemple, aux difficultés d'insertion professionnelle accrues, à son rôle de protecteur et de celui qui entretient sa famille... qu'il parait là aussi 'être discrédité' ou 'se discréditer'. Je ne sais pas si ce constat tiendrait du fait que la puissance paternelle semble, par l'entremise de multiples facteurs psychologiques et sociologiques, avoir été détrônée par l'importance accordée à la mère (certaines mères assumant les rôles de mère et de père). Je ne sais pas non plus, si ceci tiendrait du fait du père (de certains pères) qui ne retrouve plus sa place, s'il ne sait plus ou pas se l'approprier ou bien s'il n'y parvient pas parce que la mère ne l'y a pas introduit.

Or, le père n'avait pas auparavant à défendre sa place, celle-ci lui était reconnue d'office, à contrario, aujourd'hui il lui faut la reconquérir, la démontrer, la justifier et davantage, en cas de conflit ou de séparation. S'ajoute à cela, la reconnaissance de sa place en

tant que 'géniteur-procréateur', même s'il peut depuis 1955, faire la preuve de sa paternité, d'autres configurations se sont parallèlement instaurées, pour ne pas dire installées.

Je retiens trois points importants : le premier est celui du pouvoir décisif de la femme sur la contraception, l'IVG²⁹ et l'accouchement sous X. Dans un cas comme dans l'autre, c'est elle qui décide de vivre ou non une grossesse. C'est un choix (un droit ?) dont le père est plus que jamais privé.

Le deuxième se situe dans le choix du nombre d'enfant, qui ici, tendrait à être davantage une décision commune. Est désormais privilégié la qualité des relations avec l'enfant à l'abondance du nombre, qui durant des décennies était source d'enrichissement, au sens d'aide au travail auquel s'additionnait la lourde problématique du taux de mortalité infantile, quand ce n'était pas de la mère elle-même.

Le dernier point concerne le large débat, parfois polémique, sur la procréation médicalement assistée, le don de sperme où le père n'a pas une intervention active, si je puis dire !

Les remaniements sociaux, des lois, de la condition féminine sans cesse en évolution, conditionnent et officialisent la manière dont le père investira ses différents rôles. « Les rôles sont relatifs : ils se modifient au gré des modes et des habitudes culturelles et des vents idéologiques dans l'espace et dans le temps. (...) Ils dépendent de l'image qu'une société donnée se forge, à un moment précis de son histoire, de l'homme, de la femme, de la virilité et de la féminité. »³⁰

Un récit tiré de ma pratique en AEMO illustrera mieux qu'une théorie bien ficelée, en quoi la présence du père vu par son enfant, réside aussi dans ses rôles, fussent-ils simples en apparence.

La petite histoire de Jo...

J'étais allée chercher à son domicile pour une première rencontre un jeune garçon de 13 ans (Jo), dont les parents étaient séparés depuis trois ans. Il était en larmes et visiblement dans une grande colère et sur son lit était posé un paquet cadeau ouvert. Je me suis assise auprès de lui et j'ai lancé en les voyant : « Oh ! Super chaussures de foot ! » L'intonation qu'il mit dans sa réponse me démontra toute l'ampleur et le sérieux de son tourment. « Rien à foutre de ces pompes minables, il n'a qu'à se les garder, je le déteste et il n'a pas intérêt à se pointer. » J'ai souhaité l'aider à comprendre ce qui se cachait derrière sa colère, symptomatique d'autre chose qu'un cadeau qui ne lui convenait pas.

²⁹ Interruption volontaire de grossesse

³⁰ S. & M. Nabati, *Le père, à quoi ça sert*, Jouvence, Suisse/France, 1994

Jo ne voyait que très peu son père, le conflit conjugal de ses parents ayant largement pris tout l'espace. Il avait besoin de mettre en mots le manque qu'il ressentait et alors que je lui demandais de formuler ses attentes par rapport à son père en distinguant ses souvenirs avec lui et ce qu'il attendait *aujourd'hui* de lui, il m'a répondu : « Je ne sais pas. Pour les souvenirs ça va, mais le reste c'est trop simple, en fait. Je veux juste faire des trucs avec lui, qu'il revienne à mes entraînements par exemple, plutôt que de m'offrir des pompes ! Qu'il joue juste son rôle de père, qu'il soit là, quoi ! » Puis, juste avant mon départ, il a souri en me disant : « Au fait, vous savez quoi ? Je joue au rugby pas au foot !!! »

Ce garçon et tant d'autres à travers lui m'ont enseigné dans une grande simplicité et avec tant de spontanéité ce qu'est le rôle d'un père pour l'enfant et combien l'éducateur se doit d'entrer à pas feutrés dans cette sphère privée et intime, en habillant son action d'humilité, au sens de modestie et d'une attitude empathique³¹. C'est bien souvent, effectivement dans les choses simples (et non simplistes) que se joue notre propre rôle éducatif auprès des enfants et leur famille. Le père a un rôle important et celui-ci, en englobe une multitude d'autres, fragmentés, sectorisés autant autour de l'enfant que de la mère.

Qu'est-ce que le père, à travers le polymorphisme de ses rôles ?

J'userai tour à tour de la négation et de l'affirmation, en les opposant cela soulève leur pertinence.

Son rôle n'est pas :

- ✓ De jouer le père par procuration, il a sa propre contribution. De jouer les absents ou son existence qu'au travers de la mère ou symboliquement.
- ✓ D'intervenir tardivement dans les liens précoces avec son enfant. Sinon à quoi servirait le syndrome de la couvade, l'haptonomie, l'accompagnement à l'accouchement, les jeux interactifs avec le bébé...³²
- ✓ De plaire en père ' tout terrain ' pour être le meilleur copain de son fils, de sa fille ou d'être seulement le transmetteur de sperme, mais aussi transmetteur de son nom, inscription symbolique de l'enfant dans sa lignée et dans sa filiation.
- ✓ D'être l'homme de la mère, il permet aussi la différenciation sexuée : « Les pères qui se veulent asexués face à leurs enfants se comportent comme des mères et sont, pour cette raison, beaucoup plus pathogènes que ceux qui les abandonnent à eux-mêmes. »³³
- ✓ D'être le père fouettard, il doit aussi jouer au père Noël. Tous les psychologues, nous

³¹ « Synthèse de la décentration (sortir de soi et de son propre système d'opinions ou de valeurs, gage d'objectivation) et de l'implication (participation à un vécu étranger à soi) » : R. Mucchielli, *L'entretien de face à face dans la relation d'aide*, ESF, Paris, 1998, page 147

³² Voir explication dans « Notes en annexe »

³³ D. Dumas, *Et l'enfant créa le père*, Hachette, France, 2000, page 79

indiquent combien l'autorité sans amour est vouée à l'échec.

✓ D'être dans un « état agentique »³⁴, c'est-à-dire un état où le sujet ne se sent plus responsable de ses actes. D'être un expatrié de la sphère familiale, en même temps que la disparition du 'pater familias': « Cette perte progressive de puissance n'a pas été reconnue (...) comme un phénomène social et non propre à tel ou tel homme particulier. »³⁵ Lui revient aussi le rôle de ne pas cumuler l'image d'un père absent en ajoutant celle d'un père démissionnaire et carentiel.

✓ D'usurper des droits pour remplir ses devoirs, même si « Dura lex, sed lex »³⁶

✓ D'être père porte-monnaie, il doit apprendre les valeurs (au plein sens du terme) à ses héritiers, tel un passeur de rites et de développement social.

✓ D'être une duplique de la mère ou une meilleure mère. De rivaliser avec la mère, mais d'apprendre à son enfant, la frustration, la rivalité, la compétitivité en l'engageant à vivre ses propres expériences...

La place puiserait ses diverses théories dans l'histoire socio-juridique du père et selon, l'évolution des lois en la matière, sera accordée une place différente au père et à l'intrinsèque du lien d'avec ses rôles. Est-il encore nécessaire de montrer en quoi il tient un rôle différent de la mère ? A cela, je répond : la différence n'exclue pas la concordance³⁷ et la concomitance³⁸. Aussi me faut-il désormais différencier la place du père de sa part.

2.4.2.2 La part

Selon une même logique de mon raisonnement, la part par opposition à la place (au rôle) se situerait dans le registre de la fonction, de « l'être ». Une chose intéressante est qu'en 1170, la part désignait un accouchement, puisque venant du latin « partus » de « parere »³⁹ qui veut dire : enfanter. Voici qui est parlant!

Ici, j'aborde davantage la terminologie du mot fonction dans son versant psychologique, voire psychanalytique et donc, dans sa dimension symbolique. On entre dans l'invisible, l'impalpable, mais agissant. La fonction est : « Ce à quoi sert une chose dans l'ensemble dont elle fait partie. »⁴⁰

Cette définition reflète implicitement une notion de tâche et par extension, une mission de la fonction paternelle. De nouvelles questions se posent alors : Mais quand doit-il, peut-il, veut-il intervenir ? Avant, pendant ou après la dyade mère/enfant ? Sa fonction ne fait-elle

³⁴ Terme emprunté à C. Denancé, in cours : *Statuts, rôles et fonctions*, CRF, IFTS, Ollioules, novembre 2004

³⁵ C. Zaouche-Gaudron, *La problématique paternelle*, Erès, France, 2001, page 65

³⁶ La loi est dure mais c'est la loi

³⁷ Au sens de : « absence de contradiction dans le temps » Dictionnaire Encarta

³⁸ Au sens de : « coïncidence dans le temps » Dictionnaire Encarta

³⁹ Dictionnaire étymologique, Larousse, 1997

⁴⁰ Dictionnaire Hachette, 2004

référence qu'à du symbolique ou de l'imaginaire ou vient-elle s'ancrer dans une nécessité à la partager concrètement avec la mère ?

La fonction crée l'organe, autrement dit : le besoin appelle le moyen qui permet de le satisfaire !

Tel, que je l'ai explicité à propos de la prééminence de la mère, il a été comme une constante durant les années soixante de penser que la présence réelle du père n'était pas nécessairement opérante au cours de la petite enfance. Dolto sur ce point avait une position pour le moins radicale, lorsqu'elle avançait dans une de ses nombreuses conférences (en 1988 !) : « Il est dans l'ordre des choses qu'un père ne s'occupe pas de son enfant-bébé : ce n'est pas le rôle d'un homme (...) »⁴¹ Naouri⁴², semble considérer avec plus de nuance, que la présence concrète du père n'est somme toute pas si indispensable, tant sa fonction est symbolique, et que ce qui importe c'est qu'elle soit suffisamment présente dans les préoccupations de la mère. Il rejoint là, les conceptions lacaniennes sous l'influence de celles de Freud, conceptions du reste, que je ne développerai pas totalement tant elles sont profuses et complexes. J'en retiendrai donc quelques unes, les seules susceptibles d'avoir plus ou moins satisfait ma compréhension.

Ce qui m'importune finalement, n'est pas de faire état de ce qui converge ou diverge d'avec la doctrine psychanalytique sur la part du père, mais plus sur les amalgames occasionnés d'avec sa place. Trop d'interprétations houleuses ont été faites, jetant la confusion entre ces deux notions.

Il faut attendre les avancées de la psychologie du développement pour que d'autres recherches viennent alimenter une vision différente sans toutefois s'opposer.

Néanmoins et sans réellement remettre en cause la primauté accordée par la psychanalyse à la valeur symbolique de certaines fonctions paternelles, je crains que cela ne nous ait peut-être fait oublier l'importance des effets sur l'enfant lorsqu'il bénéficie d'un père concrètement présent. Je réalise au fil de lectures plus récentes et qui sous tendent des recherches du même acabit, que le père n'a de loin pas qu'une fonction symbolique dans la vie de l'enfant, ni même soit dit en passant, dans la vie de la mère. J'ai trop souvent entendu des mères célibataires me répondre au sujet du manque de père et de ce repère (re-père) là, que l'essentiel pour l'enfant est qu'elles soient en capacité de le faire exister d'une façon ou d'une autre et que sa présence physique n'avait alors, en fin de compte, que peu d'incidence.

Les fonctions paternelles qui ont retenues mon attention :

Fonction référentielle à la loi : Le Nom-du-Père... le père symbolique

⁴¹ Christiane Ollivier, La fonction du père in, *Les conférences Psy*, audio CD, Paris

⁴² A. Naouri, *Une place pour le père*, Seuil, France 1985

Freud et Lacan pour ne citer qu'eux, attribuent à cette fonction paternelle une responsabilité importante dans l'équilibre de l'enfant.

De plus, Lacan rejoint : « (...) le thème Freudien de l'Œdipe, c'est-à-dire du rapport avec les différenciations sexuelles (...) l'Œdipe est donc rencontre de la Loi du père. Le troisième temps sera l'*identification au père*. C'est ici précisément que s'opère l'entrée dans l'ordre symbolique, dans l'ordre du langage. (...) En effet, le rôle principal du Père n'est pas celui de la relation vécue ni celui de la procréation, mais celui de la parole qui signifie la Loi. C'est dans le nom du père qu'il nous faut reconnaître le support de la fonction symbolique qui, depuis l'orée des temps symboliques, identifie sa personne à la figure de la loi. Il faut d'abord que la mère reconnaisse le père comme auteur de la Loi, moyennant quoi l'enfant pourra reconnaître le Nom-du-Père (...) »⁴³

C'est une dimension de tiers séparateur qui ne peut s'aguerrir que si la mère intègre et pense que c'est grâce à un 'homme' que l'enfant est là. C'est une fonction qui n'opère que si elle est présente dans les pensées de la mère. Nous sommes ici, au cœur du concept de Lacan du « Nom du père ».

Fonction socialisante. Je garde à l'esprit que chaque famille est unique dans son histoire et avec tout ce qu'elle est susceptible de véhiculer et de transmettre dans le registre du transgénérationnel, du culturel et du psychologique.

J'arbore tout particulièrement le verbe « transmettre » dans son sens technique, car cette définition met l'accent sur quelque chose de symbolique et révélateur de ce que je souhaite en dire : « Permettre le passage ou être conducteur de... »⁴⁴ Cette idée renforce pour moi, l'idée du transmissible, au sens de parts héritées dont chacun est le dépositaire.

Définition de la socialisation

Du côté de la sociologie. « La socialisation désigne un processus par lesquels les individus s'approprient les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société. Elle a deux fonctions essentielles : favoriser l'adaptation de chaque individu à la vie sociale et maintenir un certain degré de cohésion entre les membres de la société. »⁴⁵

En psychopathologie clinique, Delage et Brignoli-Simon nous offrent des éléments de réponses complémentaires : « Le père est davantage que la mère un médiateur entre le monde extérieur et l'enfant, tandis que la mère apparaît davantage comme une médiatrice entre le monde intérieur et lui-même. »⁴⁶ Il a dans la dynamique affective, dans les processus

⁴³ J. B. Fages, *Comprendre Lacan*, Dunod, Paris, 1997, p. 18 & 19, 133 p.

⁴⁴ Dictionnaire Encarta

⁴⁵ Auteurs multiples, *Dictionnaire de sociologie*, Haltier, Paris, 1997, page 254

⁴⁶ M. Delage sous la direction de P. Pedrot, *Lien familial, lien social*, PUG, Grenoble, 2003, page 203

d'individualisation, d'acculturation, dans l'apprentissage des rôles à jouer dans le groupe et à la soumission aux règles de la vie collective, une part réelle et symbolique auprès de son enfant. Toujours dans cet esprit, il est plus à même d'assurer « Plus subtilement une action préparatoire d'insertion sociale de l'enfant au travers d'une multiplicité de conduites (...) »⁴⁷

Du côté de la psychologie du développement : Le père représentant de la Loi et incarnation du lien social

Le camus⁴⁸ parle à ce propos d'ouverture au monde. En qualité de spécialiste en psychologie du développement, il offre un nouvel éclairage sur cette fonction, la mettant en lien avec une question d'actualité. On situe bien ici, le cœur d'une des missions principales de l'éducateur et ce sur quoi, il doit diriger et centrer son action: « A l'heure où l'on s'interroge sur les déterminants exogènes des inadaptations, des troubles de la conduite, des violences (...) dans lesquels s'enfoncent un nombre toujours plus préoccupant d'enfants et d'adolescents, on aurait mauvaise grâce à minimiser l'importance des supports identificatoires d'origine familiale, des valeurs et des obligations normalement portées par la fonction parentale en général et de la fonction du père en particulier. »⁴⁹

Le père initiateur et stimulateur

Si je parle en terme d'initiation et de stimulation, c'est pour exprimer au sein de sa fonction socialisante, deux dimensions que sont : la précocité et l'amorce d'un processus.

C'est encore Le Camus, dans un second ouvrage⁵⁰, qui m'a clarifié sur cet aspect. Cet écrit des plus récent met en exergue toute l'importance de l'intervention du père tellement précocement, qu'il en parle dès l'émergence du désir d'enfant. Un concept qui, s'il n'est pas totalement innovant, a eu le mérite d'oser être exposé aussi clairement. L'exigence d'une présence précoce se trouve justifiée dans les interactions du père et de son enfant différentes de celles de la mère. La manière dont le père joue avec le bébé, le touche, lui parle, va être porteuse d'étapes primordiales, mobilisatrices dans le développement de l'enfant. C'est initialement dans cette différenciation d'approche que l'enfant puisera des ressources, des compétences autres que celles conjointes par la mère.

De plus, les avancées médicales et paramédicales témoignent de la réceptivité du bébé dans sa vie intra-utérine. Domaine strictement réservé auparavant à la mère porteuse de vie, il est établi aujourd'hui, à travers par exemple, l'haptonomie⁵¹ combien le bébé différencie déjà

⁴⁷ J. Le Camus, op.cit, page 43

⁴⁸ J. Le Camus, *Le vrai rôle du père*, Odile Jacob, Paris, 2004

⁴⁹ J. Le Camus, Opus cité, page 41

⁵⁰ J. Le Camus, *Comment être père aujourd'hui*, Odile Jacob, Paris, 2005

⁵¹ L'haptonomie est une technique de communication fœtale par le toucher. Voir aussi haptonomie in « Notes » en annexe

le toucher, la voix et les sensations paternelles des sensations maternelles. Est-ce à dire que déjà avant la naissance de l'enfant, le père naît ?

Ironie du sort, une pionnière en matière d'haptonomie (en France) n'est autre que Catherine Tolitch, fille de Françoise Dolto !

Par ailleurs, dans son chapitre sur « Comment mettre au monde un père »⁵² Cyrulnik développe l'induction des liens précoces d'avec les prémices de la socialisation de l'enfant, l'attachement en étant le moteur et le père le vecteur privilégié. Celui-ci à travers sa dimension socialisante va être le lieu où l'enfant se repère, se modélise, s'individualise et exister en tant que sujet. Le père concret est un incitateur au dépassement, un passeur en quelque sorte vers l'exploration du monde extérieur. Le père symbolique est le gardien de la loi, son interprète donc, par une parole soumise à un principe de vérité et de réalité, seul garant pour fonder les actes.

Si loi réelle et Loi symbolique ne venait s'affronter, se confronter même, par le biais des règles, des valeurs, des normes, bref, du social, le petit d'homme aurait une périlleuse destinée...

La triangulation : une belle leçon de calcul !

Fonction séparatrice ou comment passer de la dyade à la triade

« C'est le père qui dans sa fonction de séparation, met ces différentiations en place, réalise ce passage en transformant le duo fusionnel en triangle. C'est le père en tant que tiers et étranger qui aspire l'enfant, lui souffle le désir de quitter sa maman. L'état fusionnel implique une communication sans mot, où la parole est absente. »⁵³

Le triangle peut se construire en référence à un tiers (géniteur ou non). Ce n'est pas le père qui déloge la mère, mais elle qui doit lui concéder cette part, lui ouvrir la voie. Son rôle de séparateur est fondamental dans l'organisation du complexe d'Œdipe.

G. Poussin a influencé mon appréhension à propos de la triade père/mère/enfant. Il m'a permis d'en comprendre un enjeu majeur, à savoir la fonction parentale.

« (...) quand on s'interroge sur le fonctionnement de cette sorte de triangle imaginaire, où les trois sommet représenteraient les fonctions symboliques : « père », « mère » et « enfant ». La question est de savoir comment chacun des sommets se trouve en relation avec les deux autres (...) La fonction parentale ne s'exerce jamais dans un rapport duel avec l'enfant mais par le détour d'une demande inconsciente adressée à l'autre parent (...) L'enfant

⁵² B. Cyrulnik, *Sous le signe du lien*, Hachette, France, 1989, pages 98 et suivantes

⁵³ S & M. Nabati, opus cité page 18, page 71

n'est donc pas dans un rapport duel avec chacun de ses parents, mais dans une confrontation à leur désir commun.»⁵⁴

On passe ici, du deux au trois. La perspective systémique parle de triade familiale, mère-père-nourrisson et démontre combien le nourrisson différencie et se comporte différemment avec sa mère et son père. La psychanalyse parle de triangulation, c'est la mère qui introduit le père, comme tiers représentant la loi, celle-ci étant relative aux désirs Œdipiens. Cette vision met aussi en relief et souligne alors, un interdit capital au sein de notre société qu'est l'Interdit de l'inceste. Elle met aussi en évidence les responsabilités conjointes de la mère comme du père et démontre combien leurs rôles mutuels se complètent et s'introduisent respectivement. Ici, la mère détient une responsabilité aussi importante que le père, même en son absence physique ou non et quelle qu'en soit l'origine.

Je conclurai par la condition particulière de l'adolescence, avec l'exemple du garçon. Elle peut être l'expression révélatrice de toutes ces fonctions réunies, dans son versant lacunaire. Certains adolescents ont cette capacité à se manifester par des attitudes et des comportements, auxquels les éducateurs spécialisés sont sans cesse confrontés. Ces manifestations d'un malaise, d'un mal être sont plus fréquemment repérables en l'absence d'un père repère (re-père ou deux fois père?) : « Nous savons que la violence des adolescents d'aujourd'hui est souvent le fait d'enfants qui ont besoin de détruire le lien avec la mère et ne trouvent pas de père à leur côté, dans la famille, pour détourner leurs désirs mortifères. Car le père, au moment de l'adolescence, a précisément pour fonction d'orienter l'agressivité de son fils vers d'autres cibles que la mère. »⁵⁵

Une phrase courte mais qui en dit long, de Robert Desnos, me servira à parachever cette partie: « Plus tu t'éloignes, plus ton ombre s'agrandit ! »

2.4.3 Le père, qui est-il ?

ou « Être ou ne pas être... là est la question... »

Il est temps, maintenant, par le biais du 'qu'est-ce que', de poser la question du 'qui'.

Je vais tenter d'aller au-delà de la dialectique Œdipienne et du « 3 en 1 »⁵⁶, un peu comme ces publicités sur les shampoings qui lavent, démêlent et donnent du volume !

Le dictionnaire Hachette nous donne une première définition du père: « Homme qui a engendré un ou plusieurs enfants », puis une deuxième : « Homme, ayant ou non engendré un enfant, qui joue auprès de lui le rôle de parent dans la cellule familiale. »⁵⁷

⁵⁴ G. Poussin, *La fonction parentale*, Dunod, Paris, 2004, page 4

⁵⁵ C. Ollivier, Opus cité page 21, page 104 & 105

⁵⁶ Le père réel, imaginaire et symbolique

Le père serait de la sorte, l'homme identifié comme tel, mais être le géniteur, le père biologique ne garantit pas, ipso facto la paternité. La fonction paternelle peut être remplie par un autre, à condition que cet autre ait été reconnu et qualifié de cette qualité par la société et qu'il ait volonté à occuper cette fonction et les rôles qui s'y rattache. A contrario, il est probable aussi, que la paternité ne garantisse pas d'être le géniteur, avec les situations de dons de sperme, de procréation médicalement assistée, l'adoption, les couples homosexuels. Thèmes, que les limites propres à cette recherche ne me permettront pas d'approfondir. Une remarque néanmoins : comment prétendre à un statut social de père, à assumer cette condition sans au préalable, être déjà certain d'être le véritable géniteur ?

La situation du beau-père : Plus que pour la belle-mère, j'ai constaté la distinction que peuvent faire les plus jeunes enfants entre le père et le papa. Ce qui peut être vécu comme blessant est qu'ils réussissent sans se méprendre à appeler papa aussi bien le nouveau conjoint de leur mère, qui se trouve être tout à coup, beaucoup plus présent dans leur quotidien que leur propre père. Mais, ne nous y trompons pas, ils savent faire toute la différence entre celui qui a semé en sa mère, la petite graine magique et celui qui est désormais magique davantage pour sa mère. Pour peu que son père sache continuer de l'imprégner de sa marque, signée par l'amour, le vrai héros de l'histoire, le plus beau, le plus fort, pour l'enfant sera encore durant de longues années son 'papounet'.

L'extrait d'une chanson de Serge Lama 'Et l'absence est venue', que je ne considère pas comme une source théorique des plus fiables, situe avec beaucoup de tendresse cette place particulière du beau-père : « Les enfants sont le fruit des femmes pas des hommes et quel que soit celui qui fait germer la pomme, le père pour l'enfant c'est celui qui est là, celui qui caresse sa mère et qui lui tend les bras... sans doute, elle me dira, aux temps de ses futurs pères, c'est parrain, c'est tonton que sa mère aimera et moi je garderai pour ses anniversaires une pensée au fond de moi... je me dirai, tiens il a 20 berges... Lorsque j'y pense quelque fois, ça me rend malheureux... »

Mais la loi de juin 70 et la modification du texte de l'art. 213 du CC⁵⁸ ne précise-t-elle pas que : « Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir. »

J'ai parlé de la famille, de la mère, du père, de l'enfant mais une dynamique intrinsèque à chaque famille, exige qu'il y ait en préambule un couple qui deviendra un couple parental ou dit autrement, un couple de parent.

⁵⁷ Dictionnaire Hachette, Paris, 2004

⁵⁸ Code Civil, Dalloz, Article 213 (L. n° 70- 459 du 4 juin 1970)

N'oublions pas, que notre société est passée progressivement du pouvoir patriarcal à celui d'une égalité au sein du couple. Puis, bons nombres de grandes réformes vont être modifiées par des retouches successives et des lois, nonobstant que ce n'est qu'en 1989 que l'enfant se verra reconnaître ses droits, par la Convention des droits de l'enfant.

J'insiste dès à présent sur son article 9 qui proclame le droit pour l'enfant de ne pas être séparé de ses parents. Par ailleurs, lorsque les parents de l'enfant ne vivent pas ensemble, elle insiste sur le droit pour l'enfant d'entretenir des relations avec ses deux parents (art. 10, 11 & 18), y compris lorsqu'une décision de placement a été prise dans l'intérêt de l'enfant (art. 9 & 20).⁵⁹ Nous voyons bien là, se profiler une référence à une égalité de partage des devoirs et obligations liés à l'éducation.

2-5 Le conjugal et le parental : une cohabitation parfois difficile !

Leur confrontation rend compte de la nécessité de garder en mémoire que dans la dimension parentale, il y a toujours une dimension conjugale. Cette dernière faisant encore référence à une autre histoire et assujettie à des règles bien spécifiques, alors qu'elles s'imbriquent l'une et l'autre. Est-ce une réponse possible à tout le 'chahut' provoqué parfois en cas de séparation ? Le couple prend le dessus sur les parents (l'inverse étant tout aussi probable !), ils se mêlent, s'emmêlent, au point de ne plus pouvoir se démêler, au sens embrouille du terme, nous l'aurions compris!

Or, au-delà des circonstances d'une séparation, on assiste à une nouvelle structuration de la famille en terme de liens : « Les liens familiaux subissent d'importantes transformations, qui concernent la place de l'enfant, les rapports entre hommes et femmes, le lien entre parents et enfants (...) Le lien conjugal évolue vers plus de contractualisation tandis que le lien filial va vers plus d'inconditionnalité. Celui-ci constitue l'élément permanent de la famille car l'enfant y occupe maintenant une place centrale. C'est l'enfant qui fonde la famille et non plus la permanence de l'union conjugale (...) »⁶⁰ Néanmoins, il nous faut prendre avec le plus grand respect l'ordre établi par l'histoire propre à chaque famille, autant par rapport au couple conjugal et parental qui la forme, qu'au regard de sa fonction constructrice pour le développement psychoaffectif de l'enfant.

« *L'existence précède l'essence.* »⁶¹ Cette tournure concourt à mieux comprendre que l'on ne naît pas parent, on le devient et lui donne d'ores et déjà, une perspective nouvelle.

Le terme de parentification désigne « les processus psychiques qui se déroulent chez un individu qui devient père ou mère. » Il a précédemment été introduit en psychologie, par le

⁵⁹ Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959

⁶⁰ G. Falconnet & R. Vergnory, *Travailler avec les parents...*, ESF, France, 2001, page 12

⁶¹ Sartre

terme de parentalité. Comme tout processus, il indique des mécanismes, des cheminements en vue d'un aboutissement spécifique. C'est au niveau du dénouement que parfois les choses se compliquent.

La loi du 4 mars 2002 a révisé les droits, devoirs et obligations du père et avec elle, est définitivement appliqué le principe d'un exercice commun de l'autorité parentale et ce, en ôtant par la même la distinction entre enfant légitime et enfant naturel.

2-6 De la parentalité à la coparentalité

En définitive, une question demeure sur la manière de concilier en somme ces deux dimensions qui doivent cohabiter. En effet, comment les réunir sans réinventer des règles et des codes nouveaux, de nouvelles alliances adaptatives à notre société actuelle ?

Sans entrer dans le détail, la toute puissance maritale a cédé sa place à l'égalité des droits épouse/époux, puis à l'autorité parentale conjointe.

Le terme de parentalité est sous tendu par la maternalité et la paternalité et comment envisager l'un sans l'autre pour que prenne sens la coparentalité ? Cette dernière prend alors un nouveau relief qui laisse présager d'une illustration s'inscrivant dans l'empreinte de la réciprocité. En somme, une autre approche définie dans la terminologie du terme de coparentalité, puisque le préfixe 'co' signifie 'avec', du latin 'cum'. Elle me renvoie à une alliance, une coalition au sens social, du latin 'coalitus-coalescere' qui veut dire 's'unir'.

Elle le pose comme un principe auquel chacun des deux parents a droit et quel que soit son statut. Par extension, cette coparentalité est dirigée vers l'enfant, dans son intérêt et pour favoriser son épanouissement et son éducation.

Or, ceci me fait revenir à ma question de départ, pour en retracer le contour afin de mieux resituer le rôle de l'éducateur dans ce contexte d'intervention auprès de la famille.

2-7 Retour sur la participation de l'éducateur spécialisé

Dans ma pratique éducative et en dehors des configurations dramatiques de l'inceste, l'abus sexuel sur enfant, la maltraitance, j'ai repéré qu'au sein des familles s'instaure de plus en plus une confusion des rôles. Je parle ici, en terme de repérage éducatif et de ce qui reste de la triade !

Même si, celle-ci comporte des formes au pluriel, notre société actuelle semble converger vers une forme qui accorde une place royale à l'enfant. Certains de nos enfants sont devenus des petits monarques qui règnent parfois dans la toute puissance. Conséquences restantes de la culpabilité liée par exemple, à la symbolique des 'enfants clés', ne trouvant plus personne à leur retour d'école et de ce que cela représente ? Ne serait-ce alors, pas l'enfant qui est placé au sommet du triangle à la place du père ? Le père est-il oublié ou oublié ?

L'éducateur devrait donc, autant que possible, mobiliser les deux parents, convoquer le père au même titre que la mère, le nommer dans son discours avec tous les membres de la famille, resituer chacun à sa place légitime.

Un des rôles de l'éducateur spécialisé est d'assister, soutenir et prêter secours à une famille en difficulté éducative et ce, en vue de garantir son équilibre et ainsi, par cette voie, assurer la sécurité de l'enfant. Par son action il ne prend pas la relève d'une famille défaillante sur le plan éducatif, mais vient de par sa participation en renfort. Il est lui-même attaché à l'éthique institutionnelle et va tout mettre en œuvre afin de travailler *avec et auprès* de cette famille, dans la prise en compte des facteurs contextuels et environnementaux (familial, social, psychologique). Ces derniers étant aussi liés à l'histoire propre de chaque famille et à sa singularité.

Il va être le représentant de ce qui a été signifié à la famille, à savoir : l'introduction d'une autorité et/ou d'une aide sociale dans leur sphère privée et parfois intime.

Rappeler l'article 375-2 du CC qui précise et sous tend les contours de son action en terme '*d'aide et de conseil*', met en évidence autant la dimension relationnelle que légale qui se profile. Confronter ces deux dimensions rend compte du fait qu'elles s'imbriquent l'une dans l'autre et qu'elles sont en définitive indissociables pour que l'action éducative ait du sens. Cette action ou intervention étant toujours sous-tendue par un travail d'équipe et de partenariat. Ainsi, éduquer « conduire hors de... » tendrait à s'appliquer aussi pour l'éducateur au sein même de son implication, elle-même insufflée par l'esprit de l'éthique institutionnelle.

Selon J. Lavoué, éduquer est un processus de socialisation (parmi d'autres) : « Ce mouvement est très significatif : il nous enseigne, en effet, que la famille, si elle est l'origine n'est pas la finalité de l'éducation : il y a ce mouvement hors de l'enfance, hors de la matrice première de toute vie, hors de l'institution primaire qui porte en elle la dynamique centrale de l'éducation. »⁶²

Ce qui concoure à enrichir ses interventions, réside aussi dans le fait qu'il est rattaché à une identité d'équipe. Sur cette base, chaque membre a son propre fonctionnement et son propre savoir-faire et savoir être. Ceci confère à cette action une diversité relationnelle importante et enrichissante auprès des familles et ce, dans la reconnaissance que chacun des membres d'une famille a aussi son propre savoir-faire et savoir être. Une famille dans une situation de suivi ne se résume pas qu'à sa ou ses difficultés à un moment 'T'. Elle doit

⁶² J. Lavoué, *Eduquer avec les parents, l'action éducative en milieu ouvert : une pédagogie pour la parentalité ?*, L'Harmattan, Paris, 2000, p 43, 271 p.

s'entendre dans ses capacités autant que dans ses incapacités à transmettre, à construire l'être en devenir que représente l'enfant.

En ce sens, il apparaît que l'éducateur spécialisé a un rôle dans la vie de l'enfant auprès de qui il intervient dans le registre de la symbolique que représentent la construction et la rupture. Rupture et mise en lien entre ce qui divise et ce qui unit. L'éducateur se trouve souvent à la charnière de ce passage, cet entre deux où il signifie à l'enfant qu'il en est un et en même temps qu'il est dans un devenir d'adulte. A ce même titre, le père tient ou devrait tenir cette fonction. Une fonction qui se situe entre l'espace social et psychique et qui contribue à la mise en œuvre de la socialisation.

Comme j'ai tenté de le démontrer le père joue ce rôle en prenant appui sur cette fonction et la relie par un premier acte qui vise à séparer le corps de la mère de celui de son enfant. Cet acte symbolise l'interdit de l'inceste et permettra à l'enfant de se distinguer de l'autre, de différencier la femme de l'homme, les différentes générations et de mieux situer sa place d'enfant.

Ainsi, ma tentative à démontrer ce qui relie la part à la place du père et le rôle de l'éducateur me permet de formuler l'hypothèse suivante :

III. Hypothèse

L'éducateur spécialisé, en reconnaissant chaque membre d'une famille, favorise l'émergence de la place du père, dans la part constructrice qu'il représente pour l'enfant.

2ème Chapitre

I. Contexte d'intervention

1. 1. Un espace de rencontres pour les familles et leurs enfants : Espace rencontre

J'effectue mon stage de troisième année dans un des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'« Espace rencontre », situé au sein de l'Unité Territoriale et Sociale (UTS) de Toulon/Mayol.

Afin de mieux circonscrire ce lieu d'intervention, je le situerai dans son contexte institutionnel lui-même agencé autour des différentes missions confiées au Conseil général.

L'ASE est un service de la Direction de la Solidarité et de l'Insertion (DSI) qui vise à les mettre en œuvre et l'Espace rencontre est un des outils dont l'ASE dispose.

Avant d'aborder les missions principales de l'aide sociale à l'enfance, je précise que cet outil est spécifique à cette UTS et dans le département du Var. L'équipe à l'initiative de cet espace de rencontre s'est appuyée sur différents constats, en référence à diverses lois en matière de protection de l'enfance.

L'ASE met à disposition des personnes en difficultés, qu'elles soient mineures ou majeures, nombreux dispositifs et différents modes d'interventions. Ses missions s'inscrivent dans une visée centrale de protection de l'enfance, de prévention, d'accueil, d'hébergement et de suivi. C'est un service non personnalisé du département et placé sous l'autorité du Président du Conseil Général (CG).

1.2 Le cadre juridique et les missions du CG en matière d'aide sociale à l'enfance⁶³

C'est dans le titre II - Enfance - au chapitre 1^{er} de l'article L- 221-1 du CASF, ainsi que la Loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance que sont définies les compétences du département.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des actions conduites, je citerai les cinq missions principales qui sont ainsi dévolues au CG⁶⁴ :

- 1) Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à la famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;
- 2) Organiser, dans les lieux où se manifestent des inadaptations sociales des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ;
- 3) (L. n° 89-487 du 10 juillet 89, Art.2) : Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs visés au deuxième alinéa (1°) du présent article ;
- 4) Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal ;
- 5) (L. n° 89-487 du 10 juillet 89, Art.2) : Mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et particulièrement la protection de ceux-ci.

La protection de l'enfant demeure au centre des objectifs de travail proposés par les intervenants sociaux et ce, toujours en lien avec un travail d'équipe, de partenariat et de réseaux.

⁶³ M. Huyette, *Guide de la protection judiciaire de l'enfant*, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003

⁶⁴ Code de l'action sociale et des familles, *Titre II, Chapitre I^{er}*, page 1699

Par ailleurs et dès l'admission d'un enfant au service de l'ASE, que ce soit dans le cadre d'un placement familial (famille d'accueil, assistante maternelle) ou lors d'un hébergement en foyer, un travailleur social de l'équipe enfance de l'UTS, où réside le détenteur de l'autorité parentale est désigné comme référent auprès de la famille. Le rôle de ce référent est de permettre le lien entre la famille et le milieu de placement. L'objectif premier étant de favoriser un retour de l'enfant dans son milieu de vie naturel.

La protection de l'enfance passe par un ensemble considérable de textes, dessinant un cadre juridique spécifique, notamment la loi du 6 juin 1984 relative aux droits des familles et des enfants dans leurs rapports avec les services de l'enfance. Cette loi vise non seulement la prise en compte des droits des personnes, mais tend aussi à maintenir, instaurer ou restaurer les responsabilités des familles qui bénéficient de l'intervention de l'ASE.

Cinq droits sont ainsi consacrés aux parents et aux enfants considérés comme des sujets de droit et qu'il m'apparaît important de mentionner pour introduire l'esprit avec lequel l'espace rencontre Espace rencontre a été réfléchi:

Le premier est le droit des parents à être informés sur les prestations de l'ASE et ses effets sur l'autorité parentale.

En ce qui concerne cette dernière, le principe énoncé à l'article 375-7 du CC est que « les père et mère de l'enfant dont l'enfant a donné lieu à une mesure d'assistance éducative, conservent sur lui leur autorité parentale et en exercent les attributs qui ne sont pas incompatibles avec l'application de la mesure. »

Le second est relatif au droit d'être assisté d'une personne de son choix concernant les contacts avec le service.

Le troisième est le droit d'être associés à toutes les décisions qui concernent leur enfant. Entendons bien que le service via les travailleurs sociaux soutien et/ou supplée à la fonction parentale et non à l'autorité parentale.

Le quatrième droit est celui de voir révisé régulièrement la situation de leur enfant.

Enfin, le dernier le concerne directement, puisqu'il s'agit du droit pour l'enfant d'être consulté et de pouvoir donner son avis.

1.2.2 Apport des lois du 4 mars 2002 et du 2 janvier 2002

Pour terminer ce volet juridique, j'ajoute que ces deux lois sont venues conforter cette idée de renfort des droits. La loi du 4 mars 2002 qui redéfinit l'autorité parentale et qui la présente comme la conjonction des nombreux moyens qui permettent à chaque parent de faire progresser son enfant vers l'âge adulte. Ainsi, l'ensemble des prérogatives parentales doit être exercé conformément à l'intérêt de l'enfant, clé de voûte des réformes récentes du droit de la famille.

Aussi, afin de garantir l'intérêt de l'enfant, la société veille à sa protection et parfois même contre ses parents, en organisant un contrôle social et en mettant en place des mesures d'assistance éducative, voire en les confiant à des tiers.

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002⁶⁵ rénovant l'action sociale et médico-sociale, précise en section 2, à l'article L. 311-3 du CASF : « L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés⁶⁶ :

1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;

3° Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché ;

4° La confidentialité des informations la concernant ;

5° L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;

6° Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;

7° La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en oeuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

L'Art. L. 311-9, à l'alinéa 13, précise : « En vue d'assurer le respect du droit à une vie familiale des membres des familles accueillies dans les établissements ou services mentionnés aux 1° et 7° de l'article L. 312-1, ces établissements ou services doivent rechercher une solution évitant la séparation de ces personnes ou, si une telle solution ne peut être trouvée, établir, de concert avec les personnes accueillies, un projet propre à permettre leur réunion dans les plus brefs délais, et assurer le suivi de ce projet jusqu'à ce qu'il aboutisse. »

« Dans ce but, chaque schéma départemental des centres d'hébergement et de réinsertion sociale évalue les besoins en accueil familial du département et prévoit les moyens pour y répondre. »⁶⁷

Nous voyons combien l'ASE se définit comme un droit pour les familles et comme une mission confiée par la loi au Président du CG. Au vu de ces dispositifs et en réponses aux besoins du département du Var, de nombreux outils sont donc mis en place.

⁶⁵ Journal officiel, n°2 du 3 janvier 2002, page 124, texte n°2

⁶⁶ L'article n'est pas cité dans son intégralité

⁶⁷ Opus cité.

Le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) se préoccupe ainsi de l'hébergement des mineurs confiés à l'ASE. C'est un lieu d'accueil d'urgence et d'observation en vue d'orienter les mineurs soit en famille d'accueil, soit chez une assistante maternelle, soit dans une MECS⁶⁸. La problématique que soulève la séparation des parents et de leur(s) enfant(s) est liée à des réflexions sur l'organisation et l'agencement des rencontres.

L'UTS de Toulon constatant l'absence d'un outil spécifique afin d'optimiser la restauration des liens parents/enfants a élaboré le projet d'un espace rencontre visant à favoriser l'accès à une parentalité mise en difficulté, à soutenir les parents dans une relation plus sereine avec leur enfant, à reconnaître chacun comme sujet de droit. Pour l'enfant celui d'avoir accès à ses deux parents comme un des besoins fondamentaux, pour les parents celui d'avoir accès à son enfant se référant au même besoin fondamental.

Aussi l'esprit qui fonde ce projet est fondé sur une double référence, juridique et symbolique en reconnaissant chacun comme sujet de droit et ce, autant dans sa dimension humaine que sociale.

1.3 L'Espace rencontre : un des outils de l'Aide Sociale à l'Enfance

Le service Espace rencontre où j'effectue mon stage de troisième année a été mis en place en octobre 2003 et afin d'en situer le contexte d'intervention, j'ai choisi de développer quatre items, que sont : Pour qui, pour quoi, par qui, comment ?

Avant cela, il m'apparaît important d'aborder ce vers quoi renvoie le terme médiation.

La médiation

C'est en droit, une procédure de règlement des désaccords, des conflits, consistant à l'intervention d'une tierce personne chargée de concilier les parties en litige.⁶⁹

Plus généralement, je pourrais dire qu'il s'agit d'une entremise destinée à trouver un accord, une entente qui peut nécessiter une forme d'arbitrage.

L'éducateur alterne divers mode d'intervention où se conjuguent des phases d'observation, de médiation et d'intercession. Ce qui distingue la médiation de l'intercession est que le deuxième terme entend une intervention en faveur de quelqu'un. Ici, il s'agit de l'enfant lorsque par exemple durant une séance, l'éducateur reprend la parole ou l'acte d'un parent qui apparaît comme inadéquate à l'égard de son enfant. Même si en tant que tiers il agit d'abord en médiateur, il y a pendant les visites médiatisées une notion de contrôle et d'intervention, au sens stricte du terme.

L'intérêt de ce procédé est d'amener chacun à prendre conscience de ce qui bloque la relation et de les accompagner à proposer eux-mêmes des solutions et des réponses.

⁶⁸ Maison d'Enfants à Caractère Social

⁶⁹ Op. Cit.

L'éducateur en qualité de tiers vient en renfort, dans cet entre deux, en vue de permettre l'émergence d'un compromis, au sens où il facilite le pas que chacun fera l'un vers l'autre, pour s'entendre, mieux se comprendre et donc mieux se reconnaître mutuellement.

L'éducateur va tendre à faire émerger le dialogue là où il vient buter et où peut s'établir (ou s'est déjà établi) l'incompréhension.

1.3.1 Un espace de rencontre famille/enfant

Pour qui⁷⁰ ?

- Les enfants accueillis en placement familial ou en établissement et pour lesquels un droit de visite simple a été autorisé par le magistrat et pour lesquels il convient de protéger leur lieu de vie.
- Les suivis familiaux (enfants placés, mesure IEMF⁷¹) pour lesquels un espace d'échanges et d'accompagnement éducatif s'avère nécessaire.
- Les enfants renouant des liens avec leur famille élargie (grands-parents, oncles, tantes...)
- Les fratries éclatées, tant sur le plan relationnel que géographique, afin de les rassembler dans un lieu unique et neutre.
- Les enfants ou jeunes majeurs suivis en milieu ouvert (mesure IEMF, contrat jeune majeur...) pour lesquels des liens sont à restaurer ou pour lesquels un lieu neutre doit être mis à disposition au regard de la précarité de leur situation, tant au niveau relationnel que matériel.
- Certains enfants suivis dans le cadre d'un placement en vue d'une adoption plénière et au-delà si la famille et l'enfant rencontrent des difficultés relationnelles particulières.
- Certains enfants en voie d'adoption placés en famille d'accueil ou en établissement, s'il s'avère nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant, d'établir une passerelle entre famille d'accueil et famille d'adoption.
- Certaines situations faisant l'objet d'un recueil d'informations en vue d'apporter un éclairage supplémentaire.

Pour quoi ?

Pour créer un lieu contenant et sécurisant permettant les rencontres entre l'enfant et sa famille.

Pour répondre aux orientations départementales visant à respecter et à mettre en évidence le respect de la parentalité. L'objectif de l'éducateur étant d'intervenir auprès et avec

⁷⁰ Liste reprise in « *Projet/Espace rencontre* », octobre 2003, page 11

⁷¹ Intervention Educative en Milieu Familial

l'enfant sur ce qui pose problème dans sa relation avec sa famille et en parallèle, aider également les parents à exprimer leur difficulté.

Pour accompagner dans le maintien, la restauration ou la création des liens de l'enfant avec sa famille et tenter de rendre une place à chacun. Un des axes principaux de travail lors du placement d'un enfant est de tenir compte de la place et du rôle des parents pour leur permettre de réinvestir leur fonction parentale. L'éducateur dans son intervention lors des visites médiatisées auprès de l'enfant, doit pouvoir dans la mesure du possible, inscrire son action en partenariat avec les parents.

Son objectif étant de rendre ces derniers, partie prenante de l'évolution et l'épanouissement de leur enfant, ainsi que de rendre attentif l'enfant, sur la possibilité d'élaborer petit à petit un travail d'acceptation de la défaillance et/ou de la pathologie de son parent. Cette acceptation a une double intention : d'une part permettre à l'enfant de s'inscrire dans son histoire et dans l'entente, que ses parents n'ont pas qu'une dimension carencielle affective et/ou éducative, ce qui d'autre part, rejailli sur l'amenuisement ou l'évitement du risque pour l'enfant comme des professionnels de stigmatiser les parents et ainsi, pour chacun, mieux consentir à les humaniser.

Il est à noter que cet espace s'inscrit aussi dans une démarche qui vise à conforter dans leur droits et devoirs parentaux, certains parents qui n'ont pas ou peu de relation avec la famille qui accueille leur enfant. En ce cas, ils seraient amenés à renoncer à ces mêmes droits et devoirs. Ainsi, cet espace est aussi un lieu où peuvent être nommés et repris avec les parents les rivalités, les malentendus... entre eux et la famille d'accueil ou l'assistante maternelle. De plus, le placement d'un enfant génère sur deux niveaux d'autres conflits que l'éducateur doit pouvoir repérer, écouter et médiatiser.

Le premier se situe du côté de l'enfant qui peut être enrôlé dans un conflit de loyauté et pris entre sa famille naturelle et celle qui l'accueille.

Par ailleurs, M. Berger, professeur en psychologie et chef de service en psychiatrie de l'enfant, met en garde tous les intervenants médico-sociaux à l'égard de l'enfant sur le fait de : « Ne pas lui offrir un espace où partager ses idées, les déployer, les nuancer, les faire évoluer, revient à le laisser dans la culpabilité, la confusion, ce qui ne lui permet pas d'établir le minimum de distance saine avec ses parents qu'il idéalise d'autant plus qu'il en est séparé. »⁷²

Le second niveau se situe du côté des parents. L'absence ou la perte d'un partage et d'un vécu commun au quotidien avec leur enfant va nourrir la difficulté à communiquer et à tendance à maintenir les parents dans la croyance qu'ils sont défaillants. Il arrive que les

⁷² M. Berger, *L'échec de la protection de l'enfance*, Dunod, Paris, 2003, page 85

parents place l'assistante maternelle ou la famille d'accueil comme une rivale. 'Rivale' qui parfois à son insu peut de plus venir les conforter dans l'idée qu'elle fait mieux qu'eux et comme étant davantage capable d'éduquer leur enfant qu'eux-mêmes. Ici, encore l'éducateur a un rôle de médiateur même si, cela serait plus en terme de conciliation, au sens où il tendra à harmoniser les rapports entre chacun et d'aménager autour de l'enfant une entente plus communicante et sereine.

Pour clore cet item, j'ajoute que le rôle de l'éducateur contient une forte dimension de tiers. Il fait tiers dans la relation entre l'enfant et ses parents, parfois entre le couple parental lui-même, entre les parents et la famille d'accueil. Durant les visites, il reste vigilant à trouver un passage, une ouverture encline à permettre du lien, à le créer et afin, que cet espace puisse être porteur le travail d'équipe et de partenariat demeure primordial. La réelle portée du travail éducatif s'inscrit dans la prise en compte et la transversalité avec tous les protagonistes qui évoluent auprès de l'enfant. Espace rencontre, je le rappelle est un outils de l'aide sociale à l'enfance et l'équipe intervient en amont et en aval d'autres mesures (placement, milieu ouvert...), aussi, la nécessité d'un travail de partenariat assure autant la cohérence de chacun que la circulation des informations et des réflexions. Le bénéfice d'un regard pluriel autant que circulaire pour les familles comme pour les professionnels concourt grandement à permettre l'émergence du changement.

Par qui ?

La conseillère technique a un rôle de coordinatrice et elle régule l'organisation du travail d'équipe, du planning, des principes de fonctionnement et du matériel. Elle apporte un avis technique en vue de favoriser la prise de certaines décisions et réflexions autour de situations plus complexe et qui requiert une élaboration particulière. Elle intervient en appui technique auprès de l'équipe, à travers des réunions, des concertations, des commissions. Elle tend à favoriser la cohérence entre le cadre institutionnel, les droits des personnes prises en charge, les équipes et l'éthique à laquelle elles sont rattachées.

Une psychologue qui lors des visites se place en observatrice, elle est présente mais n'intervient pas directement auprès des familles, sauf à leur demande. Chaque membre d'équipe la consulte en vue de la mise en œuvre d'axes d'interventions, d'une aide à la mise à jour de stratégie d'action et d'une prise de recul sur ce qui peut se jouer entre l'éducateur et la famille lors de certaines séances médiatisées.

Quatre éducateurs, un homme et trois femmes qui encadrent les visites et en sont les garants.

Une secrétaire membre de l'équipe et référencée. Elle assure l'accueil du public, la réception des appels téléphoniques, l'établissement des fiches, des calendriers des visites, la gestion du cahier de liaison...

Une maîtresse de maison qui s'occupe de la propreté des locaux, de la mise en place des collations et des repas et qui est donc, aussi en relation avec les familles. Elle est reconnue et repérée par celle-ci, ce qui justifie que l'équipe est dans la démarche de l'inclure dans le travail de supervision déjà mené.

Comment ?

Par la mise en place de visites médiatisées, au sein des locaux de la PMI⁷³ de l'UTS de Toulon. Les visites sont organisées selon la commande du juge pour enfants ou selon la problématique familiale, à des rythmes différents. Une séance dure une heure trente à raison d'une fois par semaine, par mois ou par trimestre. Cette durée et leur fréquence sont susceptibles de réajustement selon l'âge de l'enfant, la problématique, les capacités de chacun à appréhender la rencontre, les besoins, les demandes... Chaque situation est soumise à une approche personnalisée et de concert avec les travailleurs sociaux référents.

Les visites sont conditionnées par la signature d'un protocole d'accord qui engage les familles, leur(s) enfant(s) et les différents intervenants sociaux. Cette prise en charge nécessite donc, l'adhésion de chacun des membres de la famille⁷⁴, de l'acceptation et du respect des principes de fonctionnement.

Sommairement, l'organisation se déroule dans la chronologie comme suit :

- Une première concertation, à l'initiative du référent ASE, afin d'évoquer la situation à l'équipe de l'Espace rencontre, celui-ci en informera l'inspecteur ASE.
- Un entretien préalable où est signifié à chacun le rythme, les objectifs et les conditions des rencontres. C'est l'occasion aussi de permettre à chacun de se présenter et de découvrir la structure et son fonctionnement. Le calendrier des visites est remis à la famille, à son référent ASE, à l'assistante maternelle ou la famille d'accueil et à son référent. Il est aussi précisé à chacun qu'il s'agit d'un engagement contractuel (signature d'un contrat) et que le protocole mis en œuvre est susceptible d'être modifié selon l'évolution du travail mené en commun.
- A la demande des professionnels et/ ou de l'équipe, des concertations peuvent être organisées.
- Tous les deux mois environ, une commission enfance est organisée où sont présents tous les travailleurs sociaux concernés par la situation, ainsi que l'inspecteur ASE.
- Une dernière concertation est mise en place afin d'établir un bilan des diverses

⁷³ Protection Maternelle et Infantile

⁷⁴ L'avis de l'enfant est en correspondance à son âge et sa capacité de raisonnement

rencontres et de l'évolution opérée.

L'accueil des familles se fait sur deux jours de la semaine⁷⁵, deux autres jours sont consacrés aux réunions où il est discuté des situations, des axes de travail, des diverses organisations, ainsi que des temps de régulations... les commissions enfance sont habituellement organisées aussi durant ces deux jours.

Il m'apparaît important de préciser qu'une supervision est mise en place. L'équipe a intégré ce temps comme une nécessité à inclure dans chaque projet institutionnel et quelle que soit l'institution et la population qu'elle accueille. Ce temps permet entre autres choses, un travail commun, renforce la dynamique et l'identité d'équipe. Il favorise l'entendement d'un autre éclairage des difficultés que ce travail soulève autant à l'égard de l'équipe que des personnes accueillies. De plus, la supervision contribue fortement à éviter qu'une équipe s'enferme et s'isole dans un fonctionnement. Ce moment tend à mieux offrir à l'éducateur la possibilité d'une remise en question et par voie de conséquences, une meilleure prise de recul face aux propres difficultés qu'il peut rencontrer et travailler l'écho à sa propre histoire.

J'ajoute concernant les modalités d'intervention que jusqu'à ce jour, l'équipe ne comprenait pas de référent famille, seul un référent séance était nommé la veille des visites. Or, la décision de l'équipe est que dès à présent elle répartirait les situations en nommant des référents. Cette décision est le fruit d'une longue réflexion et qui se réfère à l'expérience d'une autre pratique durant deux années. Un des principaux arguments est une volonté de suivi qui se rattache à la mise en œuvre d'axes d'interventions qui s'inscrivent dans la continuité du projet personnalisé engagé et le réajustement et l'évaluation des positionnements respectifs.

J'ai été particulièrement sensibilisé sur ce changement car il a préfiguré ma demande, demande qui au demeurant se situait dans le même registre. En effet, en qualité de stagiaire et afin d'amorcer un profil de réponses à ma recherche, j'ai eu rapidement besoin de me centrer sur des situations familiales précises, d'être repérée et repérable autant par les familles que par l'équipe.

Aussi, compléter les objectifs dans leur ensemble en les liant à un exemple de ma propre pratique facilitera la tournure que je souhaite donner à la conclusion de cet item ainsi que l'ouverture du développement de mon propre positionnement dans ce service.

Instaurer un lien ou restaurer un lien altéré s'inscrit dans les prémices des objectifs visés. Ceci est un des indicateurs qui va fonder ce sur quoi l'éducateur va porter son axe de travail auprès et avec les familles. Des parents dont l'enfant est placé peuvent être enclins à désinvestir leurs rôles parentaux. Aussi, faut-il dans un premier temps écouter les parents, les

⁷⁵ De 9 h à 19 h

déculpabiliser, ainsi que leur enfant. Il est parfois nécessaire de dédramatiser, de pacifier les rencontres, de désamorcer les tensions et les conflits. Dans un second temps, cet espace peut permettre l'émergence des compétences parentales (échanges, jeux, soins, préparations de repas...). Protéger l'enfant, offrir un temps et un lieu de rencontre aux parents, dans le respect de l'intérêt de chacun autant dans leur droit et de leur devoir, encourage la préservation d'une coparentalité ou participe à sa construction. L'équilibre de l'enfant est capital, sachant qu'il doit pouvoir compter au travers des visites médiatisées sur un lieu sécurisant reflet d'une identité d'équipe contenante, chaleureuse, empathique...

1.3.2 Mon premier regard sur les situations rencontrées

En observant les parents dans leur interaction avec l'enfant, je me suis rendue compte, combien ils avaient eux aussi, besoin d'être rassurés, d'être aiguillés, guidés. Ce fait a été une des premières réponses à ce qui me préoccupait. En effet, de prime abord, j'envisageais comme une dimension intrusive au sein de la relation parents/enfants le fait que l'éducateur reste et intervienne tout au long de la séance. Ceci était d'autant plus marquant, que je trouvais que les familles disposent de très peu de temps en définitive, pour nouer ou renouer des liens souvent gravement altérés. Or, souvent, les parents ont pour ainsi dire cette demande, ils nous enjoignent à rester près d'eux, nous questionnent et tentent d'être à l'écoute des renvois que l'on peut leur faire. L'enfant nous sollicite aussi beaucoup.

Je pense ici, à l'exemple d'une petite fille de trois ans, Chloé P. qui rencontrent son père et à sa mère à Espace rencontre à raison d'une fois par semaine. Lorsque j'ai fait leur connaissance, sa mère était seule car son père était souffrant. L'équipe tente de travailler avec lui car il a des attitudes plus adaptées avec sa fille et il tient un rôle de lien entre la mère et la fille et tempère beaucoup leur relation. Madame P. présente des troubles psychiatriques relevant d'une psychose et a tendance à être très maladroite, rude dans son discours avec Chloé, ce qui la place souvent dans une relation paradoxale et inadéquate par rapport à son âge et à sa place d'enfant. A peine entrée dans l'espace, Chloé a rapidement montré un grand intérêt pour moi, en s'adressant davantage à moi qu'à sa mère, me sollicitant énormément.

Dans ma pratique éducative ce n'était pas la première fois que je me trouvais confrontée à une telle réaction de la part d'un enfant, mais le contexte des visites médiatisées et ce que cela représente a induit chez moi un sentiment de malaise. Une des explications est que j'avais l'impression de leur voler du temps, alors qu'elles se voient déjà très peu. La mère s'est rapidement aperçu de ce qui se jouait et a répété de nombreuses fois à sa fille, que ce n'était pas moi sa mère. J'étais en binôme avec une éducatrice, ce qui fait que j'ai pu m'absenter quelques fois de la séance pour distancer et recentrer la relation et les interactions qui se mettaient en œuvre.

Si j'ai explicité cet évènement c'est parce que je pense qu'il est révélateur de l'impact et l'incidence que peut avoir la place du tiers, accentué par les conditions et le contexte (notion de contrôle, de temps, de règles...) de la rencontre entre parents et enfants lorsqu'elle nécessite la présence d'une tierce personne non seulement dans une visée éducative mais aussi médiatrice. Pour ces mêmes raisons énoncées précédemment, j'ai eu à me positionner autrement et ce dans la compréhension et l'acceptation qu'il ne s'agissait pas d'une intrusion mais d'une aide assurant une meilleure possibilité pour chacun de se reconnaître dans sa place et de jouer son rôle. Faire tiers ici, revêt autre chose qu'une présence sans interruption lors des séances médiatisées. Faire tiers implique un engagement, une écoute et un écho particulier à ce qui se passe dans l'instant 'T' de la rencontre, tout en prenant en compte l'histoire et la problématique familiale. De plus, il existe pour l'enfant, les parents et les familles d'accueil un intervalle entre chaque visite où chacun vit, ressent et expérimente d'autres morceaux de vie et ce, séparément. C'est un moment d'absence, de réalité autre avec son lot de nouveautés, d'évènements qui sont à prendre en compte. C'est une sphère d'influence qui peut être, lors de la visite suivante, difficile pour l'éducateur d'en présager l'induction et peut par conséquent, parasiter la rencontre.

Ici, le comment le projet de cet espace rencontre peut être mis en œuvre auquel s'ajoute ma propre expérience d'une nouvelle pratique éducative m'a permis d'appréhender cette intervention différemment car devenue plus accessible à mon entendement. Ce dernier inspire la façon dont je vais moi-même interagir durant cet espace temps de rencontres médiatisées.

1.3.3 Quand l'éducateur fait tiers .

Je souhaite dès à présent faire le lien entre la fonction de tiers de l'éducateur et une certaine similitude avec une des fonctions du père.

En effet, il est primordial que le père fasse tiers dans la relation mère/enfant, et l'éducateur tend à faire de même dans la relation père-mère-enfant. C'est un espace qui se veut suffisamment contenant et sécurisant, ce qui rappelle un des énoncés de Winnicott, en tant que préalable à un espace sécurisant pour l'enfant et lui permettant de se tourner vers d'autres figures identificatoires.

Tout comme le père doit assurer une régulation dans la relation mère/enfant, les éducateurs de Espace rencontre axent leur intervention en vue de permettre à l'enfant de se distancer des conflits parentaux et ainsi, retrouver un équilibre dans un climat de confiance pour se recentrer sur son propre devenir. Vaste programme, qui néanmoins demande du temps, des stratégies d'interventions et des supports à cette relation spécifique qui fait tiers.

Il en résulte qu'en ce lieu, le support privilégié s'avère être la médiation, celle-ci étant organisée autour de différents outils, comme par exemple des activités, hormis bien entendu, la relation à proprement parlé. L'activité est posée comme un outil de base afin que tous les protagonistes qui entrent en interactions durant la séance puissent être plus conscients non seulement des enjeux soulevés mais aussi de ce qu'ils engagent eux-mêmes dans la relation. Les jeux, le dessin, le partage d'un repas, la musique... demeure des vecteurs favorisant la restauration de l'échange, l'émergence des difficultés relationnelles, des limites de chacun... ainsi, la fonction tierce ouvre sur la possibilité de reprendre avec les parents ce qui pose problème. L'accompagnement est essentiellement dirigé vers l'aide à la formulation des difficultés relationnelles.

Je pense que ce qui anime cette fonction de tiers est de seconder les parents dans leurs cheminements, encourager leurs compétences, pointer avec empathie leurs défaillances et escorter chaque membre de la famille à reprendre sa place ou une place. Escorter est à entendre au sens d'un suivi bienveillant coïncidant avec le non-jugement.

Pour terminer, je constate que la séparation ou le divorce s'ajoute aux effets du placement de l'enfant. Les visites médiatisées peuvent être l'occasion de permettre aux parents de se recentrer sur leur rôle parental lorsqu'ils se perdent dans le conflit conjugal. Certains parents séparés ont besoin de réentendre qu'ils conservent cette qualité de parents au-delà de la séparation et au-delà du placement de leur enfant. La séparation ne doit pas être le prétexte d'une destruction du couple parental, lequel doit survivre au couple conjugal, d'autant plus s'ils ne partagent plus dans l'immédiat leur quotidien avec l'enfant.

Verbaliser les choses ainsi, rend davantage propice l'acceptation qu'en qualité de parents ils ont la capacité d'agir dans des changements au profit de leur enfant et de son épanouissement.

J'en reviens à la notion de coparentalité et de ce qu'elle sous-entend de la place du père et ceci me dirige vers le versant pratique de mon objet d'étude et ce que je souhaite mettre en œuvre sur le plan éducatif.

III. Mon intervention dans le contexte de l'Espace rencontre

Ma première démarche a été d'élaborer une approche me permettant de repérer, de soutenir ma visée à l'égard de la place du père, comme étant garante au même titre que la mère d'une coparentalité menant l'enfant vers son devenir d'adulte et dans la prise en compte des nécessités qu'exige ce mouvement. Or, souvent la parentalité est en elle-même déjà, problématique et élaboussée par soit de forts conflits conjugaux, soit des troubles

psychologiques et/ou psychiatriques des parents, soit des carences éducatives, ou de la maltraitance à l'égard de l'enfant. Aussi, me faut-il d'abord élucider un axe de travail favorisant en premier lieu la parentalité du père et de la mère, séparément j'entends, pour qu'une fois réunies elles rebondissent sur l'accession à la coparentalité dans la réciprocité qu'elle laisse entrevoir.

Voici, comment je vais mettre en oeuvre une action et ce, dans le contexte des visites médiatisées, en vue de favoriser l'émergence de la place du père ou le conforter dans celle-ci.

2-1 Les modalités de mon intervention

Mon intervention se présente en trois étapes et fait référence à un protocole précis.

J'ai centré mon action sur deux axes de travail principaux, en me servant de différents outils. Travailler sur les rôles et les places de chacun des membres d'une famille devrait d'une part, pouvoir initier chacun à se reconnaître et être reconnu à sa place et d'autre part, permettre l'émergence ou le renforcement de la place du père. Ceci vise une meilleure communication entre les deux parents, comme venant garantir une des dimensions directrices ouvrant sur la coresponsabilité parentale.

En premier lieu, j'ai longuement observé de nombreuses visites médiatisées, parfois en qualité d'observatrice passive et d'autres fois, en intervenant en binôme avec un éducateur.

En second lieu, mon attention s'est portée sur deux familles vivant une problématique spécifique et où, j'ai pu repérer le concours et la présence du père. J'ai aussi tenu compte dans ce choix, de l'âge de l'enfant, de la situation des parents, de la situation du couple, des facteurs favorisant ou entravant les échanges parents/enfants, de l'intensité des difficultés relationnelles, des paramètres communicationnels et du rythme des visites.

En troisième lieu, je me suis attardée sur les aspects concrets de mon action, afin de définir des pistes de travail susceptibles de me permettre de repérer les places de chacun des membres de la famille (mère, père, enfant). Puis, de leur permettre à l'aide de différents supports de mieux se situer eux-mêmes dans la constellation familiale et mieux verbaliser leurs attentes respectives. Enfin, de les accompagner dans la formulation de ce qui peut contribuer à favoriser chacun à reprendre sa place et travailler une relation parentale plus encline à se diriger vers une dynamique de coparentalité.

Cette dernière peut être travaillée car la présence des deux parents ensemble ou séparément est une réalité à Espace rencontre.

L'équipe éducative prend toujours en compte la participation de la mère comme du père comme venant servir la cause de l'enfant, au sens aussi de le protéger et dans l'esprit de maintenir les liens familiaux.

En préface des rencontres médiatisées n'est pas systématiquement visé le retour de l'enfant à son domicile. Il arrive que la problématique parentale (troubles psychiatriques, addictions, négligences graves...) soit telle, qu'elle ne permet pas d'envisager cette possibilité. Aussi, la commande du Juge pour enfants est avant toute chose de protéger l'enfant et de lui trouver un lieu sécuritaire garantissant la possibilité d'une rencontre avec ses parents.

Voici, maintenant comment je compte mettre en œuvre mon projet d'action.

En vue, d'aborder ses modalités, je vais l'appréhender avec l'aide des items suivants : pour qui, pour quoi, quels outils, la manière dont l'équipe et les familles les ont appréhendées et comment évaluer l'induction de mon action et les changements opérés ou non.

2-1-1. Pour qui ?

Deux familles : Alain P. et ses parents, Théo B. et ses parents

La première, Madame et Monsieur P. et leur enfant de 10 ans, Alain. C'est une famille qui réunit trois paramètres importants et me permettant de justifier davantage, mon axe de travail. C'est en effet, une des seules familles qui présente dans le même temps cette configuration familiale, une régularité de visites par les deux parents ensemble et un plein accord participatif au protocole que je leur ai proposé.

La seconde, Madame S., Monsieur B. et leur enfant de 6 ans, Théo. Les parents sont séparés depuis 2003, alternant des périodes de retrouvailles et de séparations. Lucas rencontre une semaine sa mère et l'autre semaine son père. La relation parentale est travaillée séparément et je rencontre plus souvent le père, la mère présentant des troubles psychiatriques importants. Mon choix de ne pas rencontrer la mère à chaque visite est aussi lié à un conseil de l'équipe. Madame est sujette à des périodes de grandes fragilités se manifestant par des discours délirants qui altère la rencontre avec son fils et qui risque de 'fausser' ma démarche. L'équipe a elle-même rapidement décidé de suivre cette situation avec deux référents distincts, car Mme S. a un discours disqualifiant le père devant son enfant. Une éducatrice travaille cette problématique avec la mère et un éducateur est référent du père. Cette décision atténue la possibilité d'être en prise avec le conflit conjugal très présent au sein de ce couple et davantage alimenté par Madame S. et dont Théo, est l'enjeu majeur.

2-1-2. Pour quoi ?

Plus globalement :

Mettre en lumière, la manière dont chacun des membres de la famille se situe dans leur place respective. Pointer ces places lorsqu'elles sont mal définies ou confusionnelles.

Favoriser, à l'aide de divers supports la reconnaissance de chacune des différentes places (place de l'enfant, de la mère, du père) et permettre le réajustement, l'acceptation, la différenciation, en vue d'une ré-appropriation de chacun à sa propre place et des rôles qui s'y rattachent. Introduire par cette voie une amorce de changement et de ce qu'elle peut induire comme ouverture à l'échange et au dialogue. Mobiliser la mère, le père, les deux conjointement quand ceci est possible, dans une dynamique collaborant au même projet éducatif qui les concerne et leur permettre de mieux appréhender le rejaillissement sur le développement psychoaffectif de leur enfant.

Accompagner l'enfant vers une meilleure reconnaissance des places et rôles distincts qu'occupent ses parents et les bénéfices qui se dégageront dans une communication plus explicite, formulée et/ou reformulée.

Plus personnalisé.

Permettre à M. et Mme P. de distinguer leur place de parents des problèmes qu'ils rencontrent (problématique éthylique déniée, précarité financière et de logement...) et leurs répercussions sur leur relation avec Alain. Travailler avec eux, leurs différents rôles et responsabilités respectives de parents (signalement de négligence et de manque de vigilance à l'égard d'Alain). Partir de leurs compétences pour leur permettre de rebondir sur d'autres potentialités. Les rassurer, les valoriser dans leurs savoir-faire et savoir-être, en mettant en œuvre une activité susceptible de renforcer les échanges entre leur fils et eux, tout en apportant une régularité et une continuité des liens physiques.

Permettre à M. B. et Mme S. d'être moins en prise avec le conflit conjugal et de se centrer sur leur relation parents/enfant. Le père étant plus sensible à l'écho que peut lui faire l'équipe, l'accompagner dans sa relation père/fils et l'aider à prendre confiance en ses compétences. Permettre à Lucas de reprendre sa place d'enfant, en accompagnant son père dans son rôle d'initiateur à la socialisation. Soutenir la fonction du père et lui permettre de prendre conscience que parfois il aborde des sujets avec nous, devant son fils qui ne correspondent ni à l'âge de Théo, ni à sa place d'enfant. M. B. a tendance, tout comme Mme, à utiliser son enfant comme un lien entre le couple, ce qui place Théo dans un conflit de loyauté, pris entre son père et sa mère. Ici, restaurer les places et les rôles, vise à resituer de ce qui relève du parental et du conjugal et de permettre que M. B. ait l'opportunité de se reconnaître et d'être reconnu dans sa place de père. Le mobiliser et le soutenir, dans une prise en compte éducative qui aidera son enfant à acquérir une autonomie de sujet face à sa propre histoire.

2-1-3. *Quels outils ?*

Avant d'exposer l'outil que j'ai choisi en vue de mettre à l'épreuve mon hypothèse, je souhaite donner une précision. Celle-ci vise à optimiser mon axe de travail. En effet, il est pour moi capital de tenir, comme un des fondements de mon intervention, une posture empathique, celle-ci devant s'allier à l'authenticité. L'empathie et l'authenticité conjuguées peuvent assurer à mon intervention et à ma présence de tiers, une unité et une cohérence ayant sur la personne, comme l'explicite Mucchielli, en parlant de Rogers : « (...) un effet positif immédiat (quoique non conscient) sur sa sécurité, son moral, son ouverture personnelle. »⁷⁶

Le choix de mon outil tend d'une part, à participer à un meilleur éclairage de la vision de la place du père, autant sur ce qu'il en voit que du comment il est vu par les autres membres de la famille. C'est ce que j'ai tenté de démontrer dans le terme de reconnaissance.

D'autre part, il s'adresse à l'éducateur spécialisé afin d'évaluer sa participation, donc sa propre part dans l'instauration ou la restauration de la place du père.

Les étapes de mon mode d'intervention et ses différents supports.

La première étape consiste à proposer à ces deux familles de filmer quatre à cinq séances médiatisées et ce, avec la signature d'une autorisation⁷⁷ de chacun des protagonistes, c'est-à-dire : les deux mères, les deux pères, les deux enfants, un éducateur, la psychologue et moi-même.

La seconde étape comprend un premier visionnage de la première séance filmée, d'observer ce qui se joue, les différents positionnements de chacun des membres de la famille, comme par exemple : comment s'adressent-ils les uns aux autres, qui sollicite qui, se répondent-ils, se regardent-ils, qui fait le lien, qui dirige la visite, quelle posture, regard, débit de la voix... ?

Puis, dégager des pistes de travail et convenir d'un axe d'intervention qui me permette d'introduire du changement, fut-il anodin en apparence. Le tout, en évaluant en équipe sa faisabilité dans le respect de la singularité de la famille P. et de la famille S./B.

Il s'agit de proposer une ou deux impulsions de changement pour d'une part, savoir ce qui a produit une différence et pour permettre aux familles de s'adapter sans que cela soit vécu comme intrusif.

Ensuite, visionner chacune des séances en supervision avec l'éducateur et la psychologue et se rendre compte des changements progressifs opérés et de leur évaluation. Si ceci est nécessaire et afin de faire constater aux familles les indicateurs de changements,

⁷⁶ R. Mucchielli, *L'entretien de face à face dans la relation d'aide*, ESF, France, 1998, page 50

⁷⁷ Voir l'exemplaire en annexe

visionner avec elles, différents moments des séances filmées et leurs inductions sur les séances suivantes.

Après un échange conséquent avec l'équipe, les familles et la conseillère technique du service, j'introduirai un dernier support sous la forme d'un jeu. C'est dans cette optique, que j'ai imaginé un outil ludique qui combine à la fois un jeu de carte, un jeu de recherche et d'échange⁷⁸. C'est plus particulièrement la famille P. qui fût pour moi, une source d'inspiration dans la création de ce jeu, sachant qu'Alain sollicite beaucoup ses parents, notamment par cet intermédiaire. Aussi, j'ai pensé que ce fait était une voie plus propice à créer du lien.

Ensuite, j'ai constaté combien le jeu et les jeux de société tenaient une place importante et ce, en définitive, pour une grande majorité des familles venant à Espace rencontre. Le jeu concourt grandement à l'échange et permet à l'éducateur de mieux se rendre compte des modes intra familiaux de communications et d'interactions. Cette prise en compte peut dès lors permettre un meilleur accompagnement de chaque membre de la famille, à mieux se reconnaître et s'entendre, au sens de l'écoute des possibilités et limites propres à tout un chacun.

Concrètement.

Le jeu que j'ai confectionné se présente de la manière suivante⁷⁹ :

- Un plateau où figure deux petites portes de départ, qui correspondent à deux chemins menant à une grande porte d'arrivée. Ces deux départs ouvrent sur deux chemins composés de cases de couleurs différentes. Chaque couleur correspond à un thème et chaque thème possède un nombre de cartes réponses. Au centre du plateau, sont disposés 4 tentes : une rose pour la mère, une bleue pour le père, une jaune pour les enfants/fratrie, une verte pour les parents et une beige pour 'Autre'.

- Les joueurs lancent les dés et selon la case où ils se trouvent, ils doivent se référer aux thèmes inscrits sur les bords du plateau et liés à une couleur. Puis, ils tirent une carte correspondante et doivent la placer sous une des tentes de leur choix.

Exemple : un des joueurs, tombe sur une case violette dont le thème est : « Qui donne quoi ? », les cartes réponses possibles sont : « Les explications, les câlins, les fessées, l'affection, l'autorité, l'amour, les repères, les punitions, la protection, la défense, l'éducation. » la carte tirée est : « la protection » le joueur doit alors placer celle-ci, sous la tente qui correspond à la personne qu'il pense le plus jouer le rôle de protection. Si c'est par

⁷⁸ Voir règle du jeu et tableaux des thèmes, en annexe

⁷⁹ Cf. descriptif en annexe

exemple, le tour de l'enfant, ce peut être, lui-même, sa mère, son père, les deux, un de ses frères et sœurs ou autre comme par exemple, la famille d'accueil ou l'assistante maternelle.

- Sur les deux chemins, les joueurs rencontrent d'autres possibilités que les thèmes. Il y a des cases « Joker », des cases « Cartes blanches » et des cases « Cartes Droit à... »⁸⁰

- A chaque réponse, tous les joueurs ont devant eux, deux petites boîtes. L'une contenant des pépites argentées et l'autre des pépites dorées et qui correspondent à « Ca me va (argentées) » ou « Ca ne me va pas (dorées) »

- Une troisième boîte commune « A rediscuter » permet de préciser aux joueurs s'ils souhaitent en rediscuter en fin de partie ou dans un autre temps.

- Le premier devant la grande porte d'arrivée gagne la partie.

- Une partie dure environ une demi-heure à trois quarts d'heure.

- Un éducateur ou une éducatrice seront présents en binôme avec moi et nous ne participerons pas au jeu. Nous visualiserons toutes les cartes sous chacune des tentes à la fin du jeu et pourrons en débattre avec les familles.

Avant de présenter ce jeu aux familles, l'équipe et moi-même l'avons présenté à l'équipe du pôle suivi de l'ASE. Nous avons joué ensemble, puis plusieurs personnes l'ont emmener dans leur propre famille, afin de le tester. Il est apparu que ce jeu soulève bons nombres d'interactions dans une cellule familiale supposée 'sans' difficultés, tout du moins pas dans le même registre que celles que nous rencontrons à Espace rencontre. Or, il a été constaté combien ce jeu impose à chaque membre de la famille de revisiter leurs rôles et positions ainsi que ceux des autres membres et de ce que cela soulève comme débats et réflexions.

C'est ce qui justifie d'ores et déjà, que je n'inclurai le jeu qu'une fois les deux familles prête à l'appréhender. C'est une décision que je ne prendrai qu'avec une supervision éducative.

Le visionnage des films, la prise en compte de ce qui peut les fragiliser et de ce que produisent peut-être les changements introduits doivent rester des indicateurs pour initier mon jeu. Les parents, tout comme Alain et Lucas doivent avoir l'assurance que ce jeu ne les placera pas en difficulté et que nous les accompagnerons avec empathie et respect de leur rythme. C'est ensemble que nous constaterons le degré d'évolution qui s'opérera ou non. Ma démarche doit contenir de la souplesse, du respect et de l'authenticité et offrir un cadre contenant.

⁸⁰ Voir descriptif dans la règle du jeu en annexe

J'ambitionne à travers ce projet, de mettre à jour des positionnements familiaux, d'introduire des facteurs favorisant un changement possible, pour permettre à chacun de se reconnaître et d'être reconnu dans ce qu'il est, à savoir : un père, une mère, un enfant qui évoluent dans la dynamique familiale qui est la leur.

La protection de l'enfant et de son environnement passe par de multiples réajustements sociaux et familiaux et c'est qui initie la fonction éducative et les pistes de travail qu'en qualité d'éducatrice spécialisée je mettrai en œuvre, dans un objectif de mise en lien et de mise en commun.

2-1-4. Appréhension de l'équipe éducative

Le réel travail d'échanges et de réflexions s'avère être le reflet de l'écho positif procuré par toute l'équipe éducative à l'égard de mon projet d'intervention. Ils ont manifesté leur intérêt autant face à l'utilité d'un outils tel que la caméra et de ce que peuvent apporter des séances filmées, qu'à mon jeu. Je dois la réalisation de ma démarche à la spontanéité de l'équipe entière, qui m'a enjointe à tenir compte du regard circulaire et pluridisciplinaire inhérents à tout projet d'intervention.

Ce travail d'équipe m'a permis de mieux appréhender des facteurs et paramètres qui pouvaient m'échapper ou auxquels je n'avais pas pensé par manque de recul, sachant que je ne ferai pas l'économie de nouveaux éléments à venir.

2-1-5. Appréhension de la famille P et M./S

Je leur ai au préalable expliciter mon sujet de recherche et les principaux objectifs de mon intervention. Alain a écouté sans outre mesure faire de commentaire, quant à ses parents, un échange s'est instauré. De plus, depuis plusieurs visites déjà, je les avais informé que je serais présente à chaque séance. Ce sont des parents ouverts et disponibles à ce qui peut leur être signifié, se sentant selon leurs propres termes, en confiance et non jugés à Espace rencontre.

La famille P. a rapidement adhéré à ce que je leur ai proposé, avec toutefois, une certaine retenue en ce qui concerne Alain. Ce dernier craignait que le visionnage des séances filmées lui fasse perdre trop de temps et qu'il ne puisse plus jouer avec ses parents. J'ai noté que tous trois ont signé le protocole avec un certain amusement confronté au sérieux que tenait l'éducateur et moi-même et que requiert ce type de démarche.

Concernant, la seconde famille, il m'a semblé que le père a été plus attentif et intéressé que la mère et Théo. Ce dernier n'ayant que six ans, il n'a entendu que les mots 'jeu' et 'caméra'. La mère pour sa part, est davantage restée sur l'idée que c'est son ex-mari qui a besoin d'aide. De plus, elle semblait plus préoccupée par de nouveaux événements dans sa vie

(incertitude quant à une nouvelle grossesse...) que par ce que j'évoquais comme axe de travail pour les accompagner dans leur relation avec Théo.

2-1-6. Mode d'évaluation

L'évaluation des séances filmées procède comme suit : la première séance filmée fera office d'état des lieux pour observer et me permettre de faire des repérages. Supervisée par l'éducateur et la psychologue, je déterminerai ce sur quoi, je souhaite porter mon axe de travail. Si par exemple, je constate plusieurs points sur lesquels intervenir, je fixerai mon attention sur un ou deux d'entre eux, pour mieux évaluer ce qui a produit tel effet ou non. La séance suivante sera à nouveau visionnée pour un second constat et un réajustement si nécessaire et ce, jusqu'à cinq séances filmées, sachant que les visites sont concentrées sur une heure trente.

Les trois temps se configurent donc ainsi : à court terme, j'ai laissé faire, à moyen terme j'introduis la caméra et plus tard un autre support, à savoir mon jeu.

Concernant, en second lieu le jeu en lui-même, il est accessible à quasiment toutes les familles et tous les âges. Même si par exemple, l'enfant (comme Lucas) est trop jeune soit pour lire, soit pour comprendre ce qui lui est demandé, ce sera l'occasion pour enjoindre les parents à lui donner eux-mêmes une explication et à seconder leur enfant. Chacun pourra s'aider ou conseiller les uns et les autres. Sachant qu'en l'occurrence Alain a dix ans et qu'il est particulièrement sensible et intéressé par le support du jeu.

Quand la posture de l'éducateur rend compte d'une technique éducative...

Un travail sur la communication, toujours à l'aide des techniques d'entretien et plus précisément, la reformulation/clarification, selon Rogers qui précise que : « Le récit du sujet est l'expression directe de ce qu'il éprouve, avec ce que cela a de tâtonnant, d'inorganisé et de confus. La clarification est l'aspect à la fois le plus difficile et le plus efficace de la reformulation : elle consiste à mettre en lumière et à renvoyer au sujet le sens même de ce qu'il a dit. »⁸¹ Aussi, j'ajoute que le risque de l'interprétation peut être amenuisé en faisant régulièrement un retour à l'équipe et en échangeant avec la psychologue du service, sachant que nous avons convenu qu'elle restera en observation.

Cette technique permet par exemple, lors des échanges durant les visites, qu'en qualité de tiers, je précise la parole de chacun en resituant des événements ou ce qui peut se jouer dans l'instant T (ici et maintenant), en reprenant l'essentiel tel qu'il est perçu et exprimé par la personne durant le jeu ou autour du jeu et lors des reprises des séances filmées. Reformuler et/ou clarifier les propos de la mère ou du père, en disant à l'enfant : « Maman ou papa dit

⁸¹ Op. Cit., page 58

cela et toi que comprends-tu et qu'as-tu à en dire ? » Ou, alors : « Maman ou papa a dit ou fait ceci ou cela, que ressens-tu ou qu'as-tu ressenti ? » Et de continuer : « Avez-vous entendu Madame ou Monsieur, qu'en pensez-vous ? » ; « Que pourriez-vous, proposer en fonction de ce nouvel entendement ? » ; « Que pensez-vous de ce qu'est en train d'exprimer votre enfant ? » ; « Que ressentez-vous, à ce propos ? » ; « Ainsi, selon vous... » ; « en d'autres termes... » ; « Vous voulez dire que ou tu veux dire... » ; « A votre avis ou à ton avis... »

Un autre outil que j'utiliserai comme support d'évaluation est la mise en 'jeu de rôles' et ce, toujours en utilisant les formulations telles que précédemment développées et tout en gardant à l'esprit que je reste l'instrument tiers. Ici, les 'jeux de rôles' peuvent tenir une part congruente pour amorcer un changement de vision des places de tout un chacun, de ce qui peut être attendu des uns et des autres et de ce que chacun est à même d'offrir en vue d'enrichir la relation familiale. Cette approche permet aussi, de travailler entre autres, la dimension d'affirmation de soi. Par exemple, proposer à tour de rôle, à chacun d'imaginer son ressenti, ses réactions, ses attitudes et pensées s'il était à la place de l'autre. Mettre en scène un même scénario où ont émergé des difficultés de communication ou relationnelle, en intervertissant les personnages et en soulevant d'autres issus et d'autres possibles... Aussi, demander à chacun de s'exprimer avec le « Je », sera une manière de favoriser l'accession à leurs propres ressentis et à s'adresser aux uns et aux autres.

Ici, mon jeu pourrait venir en renfort, en s'appuyant sur une dimension plus ludique et qui peut permettre à ces deux familles d'aborder des points difficiles ou de dysfonctionnements. C'est une manière d'amoindrir le risque de l'assujettir à des troubles ou des angoisses, puisque tous les points sensibles ou d'un abord plus délicat seront repris avec elles.

Concernant, notamment l'affirmation de soi, il existe une méthode en thérapie du comportement qui consiste à amener la personne à se demander s'il vaut mieux ne rien faire plutôt que d'échouer. J'aborde avec une attention particulière cette approche, car bien souvent les parents se sentent disqualifiés, se voient comme de mauvais parents ou en tous cas, insuffisamment bons pour que le juge leur confie leur enfant. Or, guider ces parents vers l'entendement qu'ils ne se réduisent pas qu'à leurs difficultés et qu'ils peuvent mettre en place des compétences adéquates pour leur enfant et présager d'un nouvel investissement de leurs rôles, permet plusieurs choses :

- ✓ Aider les parents et l'enfant à dépasser le souvenir d'un vécu ou d'évènements ayant un écho traumatique ou d'échec

- ✓ Les aider à ne pas rester dans un mode de réflexion binaire : soit je réussis tout, soit je suis un échec total

✓ Renforcer leur capacité à s'affirmer dans leur fonction parentale et les valoriser sur ce dont ils sont capables. Certains parents et dans ce contexte, certains pères davantage encore que les mères, se maintiennent dans une croyance renforçant l'idée qu'il est préférable de ne pas agir ou réagir, au risque d'être rejetés ou incompris par leur enfant, par l'autre parent et/ou par les travailleurs sociaux.

✓ Amener la personne à lutter contre ses craintes et être plus confiante en ses potentialités.

Ces points précités peuvent représenter la part de l'éducateur au sein d'une famille, l'objectif étant que la famille n'ait plus besoin à moyen ou à long terme de son intervention et renforcer chacun dans sa propre participation et la place que ceci leur confère.

J'ajoute, que j'ai conscience de plusieurs écueils possibles. Tout d'abords, filmer et prescrire un point de changement, induit fatalement quelque chose et peut en occulter d'autres. Ensuite, la position d'observateur de l'éducateur et de moi-même, durant le jeu, ne peut être totalement neutre et partielle. Déjà en soi, en avoir conscience permet non seulement d'en faire un retour régulier aux autres membres de l'équipe, ainsi qu'à la psychologue, mais aussi, de tenir compte de notre propre vigilance à tendre vers la meilleure objectivité possible.

De plus, ce peut être l'occasion de proposer à la famille une rencontre avec la psychologue lorsque cela soulève des ressentis ou des problématiques ne relevant pas d'une intervention éducative. C'est finalement un des objectifs de Espace rencontre, à savoir, travailler en concert avec chaque discipline qui intervient auprès et avec les familles. Chacun coopère et dirige son action en fonction de son rôle et, la manière dont il l'entoure le détermine en tant qu'instrument d'une amorce de changement.

Le jeu prend une dimension particulière au sens où, il est parfois difficile pour certaines familles d'occuper le temps à autre chose, sachant que la rencontre est concentrée sur une heure trente. Chacun se retrouve à devoir partager un moment d'échange alors qu'ils ne vivent pas leur quotidien ensemble. Cette réalité fait surgir et remonter lors des visites beaucoup de ressentis et d'évènements exacerbés et qui peuvent être pacifiés et dédramatisés entre autres, à l'aide du jeu.

Avant d'aborder la situation des deux familles, je précise que tout projet exige un regard critique. Je demeure consciente que l'effet que je suppose obtenir, implique une prise de considération de la confrontation à la réalité, et certainement davantage celle de la famille que la mienne. Mais ici, l'idéal réside dans les moyens que chacun se donnera pour tendre vers une ouverture possible. L'accompagnement doit pouvoir s'inscrire dans l'empreinte de l'encouragement et d'une respectueuse intromission.

3ème Chapitre

III. Etude de situations :

3-1 Anamnèse et histoire familiale de la famille P

Renseignements d'ordre général :

La mère : 54 ans. 4 enfants, dont 3 majeurs, issus d'une première union. Elle est bénéficiaire du RMI⁸².

Le père : 47 ans. Il vit alternativement entre un centre d'hébergement et le domicile de madame. Il est bénéficiaire du RMI.

Droits actuels des parents : sur décision du juge pour enfants, seuls des droits de rencontres médiatisées, à raison d'une fois par semaine et d'une durée d'une heure trente.

L'enfant : Alain, 11 ans, né en mai 1995. Il a été reconnu par son père en 2002.

Sa scolarité : il est à l'école primaire, en CM1 où, selon son référent ASE, il poursuit une scolarité sans difficulté. Il est sensible aux remarques de son instituteur, aime apprendre et réussir. C'est un enfant plutôt nerveux qui semble toujours pressé de faire les choses et qui est en demande de reconnaissance. Il est qualifié de très bon élève et son placement n'altère pas le bon suivi de sa scolarité.

Sa situation actuelle : il est accueilli depuis bientôt cinq années (mars 2001), sous OG⁸³ chez une assistante maternelle, qui a deux filles majeures et un garçon un peu plus âgé qu'Alain, avec qui il se sent proche. Selon le dernier rapport de suivi (août 2005) effectué par son référent, Alain est bien intégré, se sent en confiance, progresse plus sereinement.

3-1-1. Chronique d'une famille en difficulté

*Les faits à l'origine du signalement*⁸⁴ :

C'est initialement dans un autre département que de nombreux signalements ont attiré l'attention sur la situation d'Alain. Ils ont abouti à la mise en place d'une mesure IEMF⁸⁵ alors qu'il n'a pas un an, qui donne lieu à un accueil en CHRS de la mère et l'enfant. De retour sur Toulon, l'enfant est signalé comme étant dans un bar avec ses parents en état d'ébriété. S'en suit une OPP⁸⁶, puis une OG en mars 2001 chez une ASMAT⁸⁷, Alain a presque six ans. En 2003, le jugement en Assistance Educative maintient le placement et il est reconduit pour deux ans.

⁸² Revenu Minimum d'Insertion

⁸³ Ordonnance de Garde

⁸⁴ Tous les éléments émanant des différents documents de l'ASE consultés dans le dossier d'Alain

⁸⁵ Intervention Educative en Milieu Familial, mesure administrative suivie par l'ASE

⁸⁶ Ordonnance Provisoire de Placement

⁸⁷ Assistante Maternelle

Entre 2001 et 2003, il est notifié que les parents ne se rendent ni aux convocations de l'ASE, ni à celle de l'expert psychiatre. Ils seront absents lors de l'audience de jugement, aussi le juge maintient le placement d'Alain, estimant que ses parents démontrent qu'ils ne sont pas en capacité de le prendre en charge et qu'ils le mettent en danger du fait de leur instabilité et de la problématique éthylique que tous deux rencontrent et déniée mutuellement.

Depuis, le placement de leur fils, M. et Mme P. ont bénéficié de droits allant de DVH⁸⁸ à des droits de visites simples, c'est-à-dire, sans hébergement, et ce, à la condition que seule la mère soit présente, le père ayant été à plusieurs reprises violent tant à l'égard de sa compagne que de l'ASMAT et sa famille. Une année plus tard, des droits de sorties sont accordés toujours sans la présence du père, droits qui seront mis en échec, la mère ne respectant pas cette modalité. Fin 2003, le juge accorde aux deux parents un droit de visite simple au domicile de l'ASMAT, qui constatera, tout comme le référent ASE, qu'ils sentent quasi systématiquement l'alcool et qu'ils ont de la difficulté à tenir debout. Alain s'en rend compte mais refuse d'en parler. Jusqu'en été 2004, les rencontres seront fluctuantes, Alain restera près de cinq mois sans voir ses parents et n'aura avec sa mère, que des contacts téléphoniques irréguliers. Huit mois plus tard, Madame manifeste sa volonté de voir plus régulièrement son fils et annonce sa rupture avec Monsieur. Des certificats médicaux attesteront qu'elle subissait des violences conjugales.

Les droits de visites médiatisés sont alors instaurés en faveur de la mère, puis dans un deuxième temps au père. Nous sommes en juin 2005. Le mois d'août suivant, les deux parents se rendront ensemble et assidûment à l'Espace rencontre, sans jamais manquer une rencontre, si ce n'est pour deux hospitalisations consécutives à leur problème respectif d'alcoolisation.

Les objectifs et l'utilité que les visites soient médiatisées sont le rétablissement des liens parents/enfant, garantir dans le temps, une stabilité et une continuité des rencontres et créer un espace de parole pour la famille.

3-1-2 Le déroulement des rencontres à l'Espace rencontre

Ils manifestent toujours réciproquement leur joie de se voir. Les parents viennent à chaque séance avec de la nourriture apprécié par Alain ou des bonbons. Après un échange rapide sur le déroulement de sa semaine, tant à l'école que chez son ASMAT, les parents s'installent autour de la table dans la salle à manger, prennent une collation et Alain pose (impose !) la suite de la séance. Il vient souvent avec ses propres jeux de société et dans le cas contraire, ils nous demandent un jeu de carte et c'est lui-même qui décidera de la partie qu'ils joueront. Toute la durée de la séance sera consacrée au jeu et ponctuée par des sujets de conversations d'un registre assez superficiel.

⁸⁸ Droit de Visite et d'Hébergement

C'est une famille qui se regarde très peu et l'interaction se joue principalement entre la mère et son fils et c'est elle qui fait le lien entre le fils et le père, en sollicitant ce dernier pour qu'il parle ou réponde à Alain. Le schéma communicationnel laisse voir une écoute peu attentive et ils abordent rarement des sujets pouvant les impliquer sérieusement. Le climat ambiant des visites demeure néanmoins, très chaleureux et M. et Mme P. sont reconnaissant du travail fait par l'équipe de Espace rencontre. Quant à Alain, il paraît rassuré et se satisfaire des rencontres en présence d'un tiers et n'est pas en demande de voir ses parents dans un autre contexte.

Je termine sur un point révélateur de la position d'Alain : dès que tout le monde s'installe autour de la table à manger, Alain prend systématiquement un haut tabouret de bar et se place en bout de table. Il est ainsi, à minima physiquement, au-dessus de tout le monde!

3-1-3 Retour sur les angles théoriques ayant participé à ma compréhension de la situation et son induction dans ma pratique éducative

Cette anamnèse dans sa configuration fait résonance à ce que j'ai développé en première partie de ma recherche. Je fais référence ici, à un écho qui me renvoie davantage aux aspects plus théoriques de ma démarche. J'entends par-là, que la qualité de la relation d'Alain avec ses parents est référencée à son histoire et à ce qu'il a partagé avec eux.

Or, en prenant en compte la chronologie des faits et des événements qui ponctuent l'histoire affective et éducative de cet enfant, on réalise qu'il a été très peu avec ses parents et a été séparé d'eux alors qu'il n'avait pas six ans. Par ailleurs, avant ses six ans, les rapports de situation précisent qu'il a été le témoin de scènes de violences de son père à l'égard de sa mère et qu'il les a souvent vu en état d'ébriété.

J'ai tenté de démontrer l'importance qu'accorde Winnicott, Freud... à la genèse des liens d'attachement. La nécessité qu'ils s'inscrivent dans la continuité assure à l'enfant un sentiment de sécurité. Ce dernier parmi d'autres, lui permettra d'oser exister en dehors de sa mère et par extension de vivre une relation avec son père.

De plus, bons nombres de psychologues du développement, ainsi que Mélanie Klein, Bowlby..., illustrent combien une relation carencielle peut avoir une incidence sur le développement psychoaffectif de l'enfant et combien la teneur des relations en sera fortement altérée.

Aussi, je me suis interrogée sur ce que masque l'incapacité d'Alain de communiquer avec ses parents autrement que par le jeu, sachant qu'il ne joue qu'à des jeux auxquels, il fixe les règles, règles qu'il s'astreint notamment, à parfaitement maîtriser. Lors d'une visite, j'ai moi-même, proposé un jeu de carte qu'il ne connaissait pas. Il m'a fallu, en premier lieu, le convaincre, malgré son caractère curieux et lorsqu'il a accepté, je l'ai perçu déstabilisé et il ne

s'est senti à l'aise qu'une fois après avoir bien compris les règles. La visite suivante, il s'est empressé de nous dire, que c'est à ce jeu, qu'il voulait que l'on rejoue.

D'une part, Alain a besoin de se rassurer, en occupant les visites à des choses qu'il peut gérer et d'autre part, il me donne l'impression de craindre d'aborder autre chose, que je qualifierais de plus impliquant avec ses parents. La situation qu'il a vécu, avant son placement et durant les premiers temps de celui-ci, laisse présager, qu'il a été le témoin d'attitudes, d'évènements et de conduites de ses parents, dont il peut garder une image pouvant les disqualifier.

Il s'adresse essentiellement à sa mère et semble accorder que peu de fiabilité à son père. Ce dernier renforce son sentiment en ne s'affirmant pas et en ne se positionnant que très rarement. Qu'en est-il du fait qu'il ait reconnu son fils sept années après sa naissance ? Alain est-il informé de cela ? Si c'est le cas, que ressent-il ? Est-ce symptomatique de la position que prend Alain au sein du triangle ? La manière dont il s'adresse à sa mère, celle de ne pas s'adresser à son père, de diriger les visites... me fait penser qu'il se place au sommet de ce triangle et qu'il 'joue' à l'homme de la famille.

Madame et Monsieur P. apparaissent en difficulté, sans l'intervention d'un tiers. La mère répond aux exigences de son fils, en lui portant les plats qu'il aime et des petits cadeaux et le conforte dans sa position de meneur de jeu. Le père ne manque aucune visite mais il demeure effacé, en retrait et parle davantage avec l'éducateur présent qu'avec son fils.

Ces constatations me font prendre conscience de l'importance à me positionner d'une manière empathique et dénuée de jugement. Ce sont ces mêmes constatations qui m'amenèrent vers de nouveaux questionnements et m'ont aidé à échafauder des hypothèses de travail avec et auprès de cette famille.

Mon intervention vue sous cet angle a pour objectif premier de restituer les places de chacun, de guider la mère à des moments clés, pour se mettre en retrait, en vue de favoriser l'émergence de la place du père. Le discours du père n'étant entendu qu'essentiellement par l'intermédiaire de la mère, le soutenir parallèlement, en le revalorisant et en l'aidant à mieux s'affirmer, se reconnaître en qualité de père et être reconnu comme tel. L'effet que je recherche est d'engager Alain à accorder plus de fiabilité à ses parents et plus de crédibilité à son père. Les parents en se responsabilisant durant le temps des visites peuvent aussi se réapproprier leur place et resituer Alain à la sienne, c'est-à-dire celle d'un enfant de dix ans et le fils de ces parents là. Mon action vise à long terme à suffisamment nourrir la relation pour encourager l'échange présent et ses retombées sur l'avenir.

3-1-4 L'analyse de mon projet d'intervention et son évaluation auprès d'Alain et ses parents :

La 1^{ère} séance filmée : les parents et Alain s'installent autour de la table à manger. Alain prend un tabouret haut et le place au bout de la table. J'observe en premier lieu la façon dont ils échangent mutuellement, comment ils s'adressent les uns aux autres et le ton utilisé.

Alain pose les conditions et l'organisation de la visite, son ton est quelque peu condescendant, surtout si ses parents ne comprennent pas les règles du jeu. Ils ne se regardent pas et la communication passe essentiellement par la mère. Quand Alain s'adresse à son père, il regarde sa mère, celle-ci, reformule pour le père et celui-ci répond en la regardant.

Nous constatons, la psychologue, l'éducateur et moi-même, que la communication est certes existante, mais qu'elle s'opère par des détours. Cela me fait penser à une grande boucle où lors des croisements certains messages restent noués. Grâce aux différents visionnages de cette séance nous avons pu constater combien leurs échanges sont dilués. Par exemple : Alain en s'adressant à son père, regarde sa mère, le temps que celle-ci, passe le message et que le père réponde, Alain est souvent passé à autre chose. Visualiser les choses concrètement à l'aide de la caméra met bien en exergue ce qui se joue dans cette famille sur le plan communicationnel et par voie de conséquence, sur le plan relationnel.

Ce premier état des lieux m'a permis, lors de la séance suivante d'amorcer un processus éducatif. J'ai introduit deux changements : enlever les tabourets hauts et faire en sorte qu'Alain s'assied sur les chaises basses et au même niveau que tout le monde et enjoindre chacun à s'exprimer en utilisant le « Je » et en regardant la personne à qui, réciproquement, ils s'adressent.

La séance n° 2 : Alain demande de suite où se trouvent les tabourets. Je lui dis qu'ils sont dans un autre local et que ce peut être l'occasion pour tout le monde, d'être assis sur les mêmes chaises. La première demi-heure, il est mal à l'aise, s'agite sur sa chaise et termine la visite à genoux sur la chaise, ce qui l'a rehaussé. Il s'adresse cependant davantage à l'éducateur et moi-même, qu'à ses parents. Nous, nous en saisissons pour l'enjoindre à regarder la personne à qui, il destine sa question et/ou son message, en utilisant le « Je ». Alain semble plus intéressé par cette proposition qu'il trouve plus 'amusante' que le fait de ne plus avoir son haut tabouret. Il commence à se détendre et enjoint ses parents à jouer au jeu du « Je »... lorsqu'il est temps de se dire au revoir, Alain part de la salle à manger, en disant à son père : « Je vais me cacher, viens me chercher. » Le père joue le jeu et la mère l'aide à chercher leur fils, dans les différentes pièces..

La séance n°3 : Alain arrive avec un nouveau jeu de bataille naval électronique. Il reprend en premier lieu un tabouret. Nous n'intervenons pas. Quelques minutes après, Alain le donne à l'éducateur et va s'asseoir auprès de son père afin de lui expliquer la règle de son

nouveau jeu. Nous constatons qu'Alain est plus agité et nerveux que d'habitude et il s'agace dès que son père ne comprend pas. La mère ne dit rien et semble plus qu'à l'accoutumé laisser faire en observant, l'échange entre Alain et son père. La visite se déroule autour de ce jeu de 'bataille'. Environ cinq minutes avant la fin de la séance, Alain se met à roter, sous forme de provocation à l'intention de ses parents. Cette attitude est légèrement reprise par la mère et le père l'approuve spontanément. Malgré notre vigilance à les reprendre tous trois à chaque fois, pour utiliser le « Je » lorsqu'ils s'expriment, nous constatons que c'est quelque chose de difficile pour eux, peut-être davantage pour les parents et que leur premier réflexe communicationnel ne s'inscrit pas dans cette logique. Pour la seconde fois, Alain repart se cacher en demandant à son père de le trouver et cette fois, nous engageons une conversation avec la mère, pour les laisser vivre ce moment.

Avant d'aborder la quatrième séance filmée, je souhaite revenir sur ce qui s'est joué, lors de la seconde séance. L'écart entre ces deux séances correspond à deux semaines et j'ai utilisé ce temps, à rechercher l'écho de l'équipe éducative et de la psychologue. Ceci, m'a aussi permis de prendre du recul et de me remettre en question. Je réalise en effet, que ma démarche n'a pas été totalement 'honnête', surtout vis-à-vis d'Alain. Je n'ai pas de suite compris ce qui m'a motivé à ne pas lui expliquer l'objectif d'enlever les tabourets. J'ai réalisé, que j'ai induit alors quelque chose, qui est important à mes yeux, à savoir la place de l'enfant. Or, restituer la place de chacun est certes, en filigrane de ma démarche, mais, en ne permettant pas à Alain d'en prendre conscience et de le rendre acteur de ce changement, j'ai pris le risque de travailler quelque chose que la famille n'était peut-être pas prête ou n'avait peut-être, pas envie ou besoin de travailler. Je pense, que dans ce cas précis, mon intervention a été animée par des résonances personnelles mises en évidence, par un retour de l'équipe et le visionnage des films à plusieurs personnes et une remise en question personnelle.

La séance n°4 : j'initie cette visite en proposant à tous trois de faire le point et je leur propose de visionner des passages des séances filmées. Alain est assis sur une même chaise que ses parents, il est calme et écoute attentivement ce que ses parents vont répondre. Ils n'estimeront pas nécessaire dans l'immédiat de regarder une des cassettes. Je leur demande : « Souhaitez-vous que nous partagions avec vous ce que nous avons remarqué lors du visionnage des séances ? » Nous reprenons deux points : Alain qui est toujours sur un tabouret plus élevé que ses parents (ce qui rend la communication plus difficile) ; le fait que tous trois ne se parlent pas directement et l'utilisation du « Je ». Je leur demande ce qu'ils en pensent. Alain prend la parole en disant, que ce n'est pas important pour lui, d'être assis sur une chaise ou un tabouret et ajoute : « maintenant, ça ne me fait plus rien. » Son père lui répond : « Moi, j'aime bien quand tu es assis à côté de moi ! » La mère sourit et acquiesce de la tête. Je leur

demande s'ils souhaitent que nous poursuivions, dans cette voie, tout en leur assurant notre présence et notre accompagnement. Je conclus, en leur demandant ce qu'ils souhaitent travailler comme changement. Ils choisissent que nous les accompagnions dans l'utilisation du « Je ». Je leur rappelle que c'est la dernière séance filmée et celle-ci, comme un nouveau rituel mis en place, se termine par le jeu de 'cache-cache' entre Alain et son père. La mère dira : « Bon, je reste là, je les laisse un peu tous les deux... »

Je souhaite, d'ores et déjà, énoncer quelques points d'analyse. Même si, la famille n'a pas encore estimé opportun de visionner les séances filmées, elle me semble intéressée par l'expérience de ces changements en apparence simples. Je pense qu'expérimenter en effet, l'expérience d'un changement provoqué, en réalisant que ceci ne les met pas en péril, leur permet de revivre cette expérience, se sentant rassurés. La mère, peu à peu, se met à certains moments à l'écart, pour laisser le père intervenir. Le père apparaît plus sûr de lui, adopte un comportement plus affirmé. Toutefois, nous sentons que la communication reste encore très fragile et qu'elle est le reflet d'une relation qui nécessite du temps, en vue de consolider des liens, eux aussi fragiles et fragilisés. Alain apparaît plus serein, même s'il est difficile pour lui de perdre quelque peu sa place de 'leader', il manifeste cela davantage par de l'agacement ou de l'agitation que par de l'angoisse. Je pense au contraire, que cela l'apaise et qu'il 'joue le jeu' pressentant, je le suppose, qu'il y trouvera son compte et que les bénéfices de cette nouvelle appréhension, rejailliront sur chacun des membres de cette famille.

La séance n°5 : je constate une meilleure cohérence parentale et plus de complicité. Ils ont abordé la question des vacances de neige avec l'assistante maternelle, d'une manière communément sereine et le père a été présent au même titre que la mère. Je leur propose de jouer au jeu de « La porte d'EnMaPa » à la prochaine rencontre.

La séance n°6 a été occupée au jeu et toute la famille l'a bien appréhendé. Comme Alain découvrait au même titre que ses parents la règle du jeu, l'ambiance est restée joyeuse et chacun s'est attardé à se concentrer sur sa propre partie, en respectant son tour. Le déroulement de ce jeu favorise grandement l'utilisation du « Je » et tous trois se sont sentis (selon leurs termes) à l'aise de répondre. A moment donné, Alain a tiré la carte « Obéissance » du thème « Qui inspire quoi ? », il l'a placé sous la tente 'Mère' et M. P. après un court instant d'hésitation a ajouté : « Ah ! ... Et, bien, à partir de maintenant ce sera moi qui m'en chargerai. » Et en se tournant vers Mme : « Tu ne trouves pas ça plus logique ? » et, de se reprendre en utilisant la première personne : « Je pense que c'est ma partie, c'est mon domaine en tant que père (...) » Et, celle-ci de répondre avec un brin d'humour : « C'est bien, en plus, ça me fera des vacances ! » Alain était très amusé par cette

conversation et a renchérit, en regardant son père : « Va y avoir du boulot ! » Tous trois ont en fin de visite, manifesté l'envie de rejouer la prochaine fois.

3-2 Anamnèse et histoire familiale de la famille S./S.

Renseignements d'ordre général.

La mère : 36 ans, elle a trois enfants, dont deux avec qui elle n'a plus de contact. Elle est bénéficiaire de l'AAH⁸⁹ avec un taux d'invalidité de 80% (troubles psychiatriques : psychotique et schizophrénique).

Le père : 47 ans, il est employé dans une société et effectue de nombreuses heures supplémentaires pour rembourser les nombreuses dettes que madame (dixit M.) aurait contractées.

Droits actuels des parents : sur décision du Juge pour enfants, des droits de visites médiatisées une fois tous les 15 jours pour les parents séparément. Théo voit donc un de ses parents une fois par semaine, à raison d'une heure trente.

L'enfant : Théo, né le 31/12/ 1999, 6 ans.

Sa scolarité : il est en dernière année de maternelle. Il présente un retard global des acquisitions psychiques, langagières et motrices. Le jardin d'enfants du CDE⁹⁰ (déc. 2003) avait évoqué le même constat et la psychologue du service avait précisé, que ce retard traduit une importante carence éducative.

Sa situation actuelle : il est accueilli chez une assistante maternelle depuis janvier 2005. Il sollicite celle-ci de plus en plus pour qu'elle le sécurise. Il semble perturbé après chaque visite, qu'il s'agisse de sa mère ou de son père. De plus, après les rencontres avec son père, Théo devient agressif avec l'assistante maternelle, sachant qu'il tend à avoir ce comportement durant les visites avec sa mère.

3-2-1 Chronologie des faits ayant conduit au placement de Théo

Le 5 décembre 2003, Madame S. se présente avec son fils au P.A.S.⁹¹, pour des démarches de recherche de logement. Son comportement suscite chez les professionnels un questionnement immédiat quant à sa situation. Madame a des propos agressifs et particulièrement incohérents et évoque des difficultés ayant un lien avec ses divers hébergements (accueil dans deux CHRS différents de juin à août 03 puis chez des amis...). Face à sa propre description de sa situation, le service se met en liaison avec les CHRS concernés et recueille des informations qui permettront de clarifier trois éléments importants : Madame a quitté le dernier centre avec son fils, sans projet, sans adresse et en tenant des

⁸⁹ Allocation aux Adultes handicapés

⁹⁰ Centre Départemental de l'Enfance

⁹¹ Premier Accueil Social

propos incohérents conduisant l'équipe éducative à le signaler à l'autorité judiciaire. Une IOE⁹² préconisait un placement mère/enfant. De plus, le greffe du Juge pour enfant les informe que la mère était convoquée, ce même jour, à une audience et qu'il a pris une ordonnance de placement concernant Théo. Dans le même temps, un soit transmis du Juge parvient au service, afin d'organiser le placement de l'enfant immédiatement et c'est la VSE⁹³ qui l'effectuera. Théo fut accueilli au Jardin d'Enfant du CDE, le même jour à 18 heures.

Le jugement en assistance éducative énonce que l'enfant évolue dans un contexte préoccupant et que les difficultés maternelles impliquent que Madame S. n'est pas en capacité d'offrir à Théo un étayage éducatif structurant, contenant et sécurisant. S'ajoutent à ses difficultés un conflit conjugal important. Madame S. et Monsieur P. alternent ruptures et retrouvailles, violences et réconciliations, avec projet de revivre ensemble, sans prise en compte de ce que cela représente pour leur fils.

Les droits de visites médiatisées sont instaurés en faveur des deux parents séparément, à raison, d'une rencontre tous les quinze jours, dès le mois de juin 2004.

3-2-2 Le déroulement des rencontres à l'Espace rencontre

Théo avec sa mère : les rencontres sont rythmées par l'état psychologique de la mère. Mme S. est très démonstrative à chaque arrivée, elle parle à son fils et l'embrasse d'une manière assez exubérante. Elle a souvent un petit cadeau pour lui. Elle s'adresse durant quasiment toute la visite, à l'éducatrice référente et/ou à moi-même, nous raconte essentiellement sa vie amoureuse, tout en nous renseignant sur son nouveau partenaire, en le présentant comme son futur mari. Elle parle devant son fils de ses problèmes avec M.B. ou lui demande de faire passer un message à son père, lorsqu'il le verra. Quand l'éducatrice ou moi-même, reprenons cela avec elle, pour lui faire comprendre que son fils n'a pas à être investi dans ses histoires amoureuses ou devenir un instrument servant à passer des messages à un de ses parents...elle répond : « Oh ! Ne vous inquiétez pas, il ne comprend pas, il est trop petit. » Ou nous donne une réponse qui contredit la précédente, comme : « Mon fils est très intelligent et en avance pour son âge, il sait faire la part des choses(...)»

Il apparaît que Madame est dans l'incapacité de poser un cadre éducatif stable, structuré et adapté à son fils. Elle ne réalise pas les répercussions occasionnées par ses discours et les sujets qu'elle aborde devant son fils ou en s'adressant à lui. Notre rôle durant les rencontres consiste le plus souvent à lui faire prendre conscience et en compte la présence de Théo, son âge, ses difficultés et de ne pas agir comme s'il n'était pas là.

⁹² Investigation à Orientation Educative

⁹³ Veille Sociale à l'Enfance

Théo avec son père : il existe en somme, peu d'échange verbal, la séance est plus axée sur des jeux divers (ballon, vélo, jeux de voitures). Son père le suit dans toutes les pièces où Théo se rend et pendant ce temps, il échange avec nous sur ses difficultés professionnelles et/ou relationnelles avec Madame S. Si, nous lui pointons la présence de son fils et la vigilance qu'il doit tenir dans son discours face à son enfant, Monsieur B. se ressaisit rapidement et joue à nouveau avec lui. Il est cependant en difficulté pour poser des limites à son fils, avançant qu'il ne le voit qu'une fois tous les quinze jours et que ce n'est pas pour jouer à la police (Dixit le père) et que son rôle de père est de faire plaisir à son fils. A chaque séance, il lui apporte des cadeaux assez important. Néanmoins, les relations père/fils apparaissent de qualité, sur le plan affectif.

Plus globalement, un lourd contentieux conjugal rejaillit sur le parental. L'échange des parents est parasité par ce qui les lie dans leur relation amoureuse houleuse et conflictuelle.

Théo dessine et peint beaucoup. Il utilise ses mains ou d'énorme pinceaux, commence par mettre de multiples couleurs sur le papier et termine toujours en recouvrant tout le dessin de noir ou de bleu marine. Il en résulte que l'on n'aperçoit plus le dessin originel et qu'ils finissent par être tous identiques. C'est un enfant qui passe d'une activité à une autre, sans aller jusqu'au bout. Il s'adresse à son père d'une manière respectueuse et lui pose des questions plus volontiers qu'à sa mère, avec qui il est plus agressif verbalement et qu'il a tendance à ignorer et à 'fuir' au bout d'un quart d'heure, en quittant la pièce où se trouve sa mère.

3-2-3 Retour théorique m'ayant permis, de mieux comprendre la situation

Théo est un petit garçon tiraillé entre ses deux parents. Il manifeste, de plus en plus, des attitudes agressives à l'égard de sa mère, de son assistante maternelle et de la femme en général. Il est en recherche de repères et de limites, avec son père.

Quand l'exercice de la fonction socialisante vient à manquer :

Il s'avère que M.B. exprime ne pas vouloir remplir sa fonction socialisante, ni être un repère de type autoritaire pour son fils. Il refuse de représenter une quelconque contrainte ou frustration et ne permet pas à Théo d'accéder au symbolique de la loi. Le non est très rarement présent dans le discours et M. B. le justifie en disant qu'il a vécu lui-même, dès tout petit, en internat et qu'il ne veut pas priver son fils de ce dont, il a été privé. Il apparaît qu'il n'existe pas de rapport à la loi et que Théo est appréhendé comme un enfant roi. Le fait que son père comble son propre manque à travers lui, est déstructurant. Cet enfant est déjà en grande difficulté pour différencier la dimension parentale de celle qui relève du conjugal. Sa mère ne le reconnaît pas comme sujet et son père en ne lui posant aucune limite, tendrait à laisser croire à Théo qu'il est en effet, 'tout puissant' et qu'il n'a pas de place d'enfant. Il

n'offre pas à son fils, les éléments pouvant le stimuler dans des compétences mobilisatrices à son développement et pouvant l'initier à mieux se sociabiliser et mettre en place des stratégies d'adaptation. La psychologue du CMP⁹⁴ qui suit Théo parle d'un enfant morcelé et gravement carencé sur le plan éducatif. Théo est de plus en plus dans l'imaginaire et se crée des personnages divers qu'il incarne dans différentes 'vies' qu'il s'invente. La réelle préoccupation actuelle est que Théo perd de plus en plus le contact avec la réalité, ce qui renvoie à un des symptômes d'un trouble psychotique.

L'accompagnement consisterait à aider le père, qui est dans la réparation de ses propres carences, à dissocier son propre vécu d'enfant de celui de son fils. En effet, il dit lui-même, que la vie ne lui a pas fait de cadeaux et il ne cesse d'en faire à son fils, ajoutant qu'il ne manquera de rien, (divers propos du père). Aussi, notre rôle est de lui signifier, que le plus beau cadeau qu'il pourrait faire à son fils est de lui donner des limites, un cadre structurant et contenant, qui le sécuriserait. Théo est pris dans un conflit de loyauté et ce contexte est très destructeur pour lui.

Analyse de mon projet d'intervention auprès de Théo et de ses parents

Il n'y a pas eu de séance filmée avec la mère, Théo passant d'une pièce à l'autre et seulement deux séances ont eu lieu avec le père. En effet, à cette période, Mme S. nous annonce qu'elle a un nouvel ami de qui elle est enceinte et qu'elle va épouser d'ici cet été. Monsieur B. semble sous le choc de cet annonce et sera tout au long de la visite très angoissé et nerveux. Théo a pour sa part, été particulièrement perturbé par cette rencontre et a agressé, pour la première fois, son père verbalement, en lui donnant des coups de pieds. Nous avons dû écourter la rencontre et l'avons repris avec le père et l'enfant, séparément, j'entends. La visite suivante, la mère s'est présentée en annonçant devant Théo et sans que nous ayons le temps de réagir, qu'elle quittait son nouveau concubin et qu'elle avait porté plainte contre celui-ci, accompagnée par M.B. pour viol avec violences. Théo s'est réfugié dans une autre pièce et n'a pas cessé de fuir sa mère et de l'agresser dès qu'elle s'approchait de lui. Quelques jours plus tard, les deux parents ont informé Espace rencontre qu'ils préféreraient, dans l'immédiat, suspendre les visites, nous précisant qu'ils ont décidé de reprendre une vie commune.

Je ne peux pas objectivement, rendre compte d'une quelconque évaluation de mon projet d'intervention, car je n'ai pas d'élément suffisant sur lesquels m'appuyer. Néanmoins, ce qui se passe, me permet de réaliser plusieurs choses : dans tout projet, il existe une part d'imprévu. J'ai parfois utilisé les termes de vigilance, prudence et humilité. Dans l'absolu, mon action contient davantage une dimension qui s'inscrit dans une visée idéale. Cependant,

⁹⁴ Centre Médico-Psychologique

beaucoup de points sont à travailler avec cette famille, comme les dimensions conjugales, parentales avec une appréhension qui relève concernant la mère plus d'une intervention thérapeutique qu'éducative. En ce cas, les axes de travail que je souhaitais entreprendre avec cette famille ne s'adaptait pas à leur problématique. Ma démarche éducative était sans cesse remise en cause par des événements extérieurs, vécus par les parents. Aussi, mon projet s'est trouvé tributaire, non pas du processus auquel il fait lui-même référence, mais du processus et du fonctionnement dans lesquels est en prise ce couple et dans lequel, ils engagent leur enfant. J'ai soumis mon intervention à l'impératif de la protection de l'enfant, qui est entraîné dans une relation parentale pathogène. Par ailleurs, le suivi psychologique concernant Théo a évolué vers une assistance médicamenteuse. Il a depuis deux semaines, un traitement qui vise à apaiser ses angoisses grandissantes et à calmer les comportements d'agressivité qu'il mettait en place, désormais, aussi dans son milieu scolaire.

3.3 Quels changements ou perspectives de changements pour ces deux familles ?

Mon protocole d'intervention s'avère être assez complexe, car il s'appuie sur l'utilisation de différents outils et sur le respect des étapes successives qu'il requiert, au sens aussi, où il engage dans un processus autant l'éducateur et moi-même que les familles.

Par ailleurs, la rigueur d'observation et l'application d'indices susceptibles d'introduire du changement sont des indicateurs qui peuvent faciliter une prise de conscience et donner sens à l'action éducative. Ces indicateurs favorisent des cheminements et des réflexions mutuelles et garantissent à ces deux familles notre volonté de leur offrir un espace où ils sont protégés, entendus et accompagnés, dans ce que cela peut produire.

Le bilan de mon action et l'ensemble des conclusions, que je retire de mon projet, à travers mon hypothèse, est à appréhender, sous deux axes différents, selon la situation que j'aborde.

Concernant la famille P., je pense être proche de la validation de mon hypothèse. Visionner et faire part à la famille de mes observations, en les enjoignant à être partie prenante du mouvement, dans lequel chacun allait être engagé, a permis l'ouverture au changement. Les reconnaître à leur place respective et introduire l'utilisation du « Je » aura fortement contribué à rendre chaque membre de cette famille acteur de ce qu'il place dans son discours et de mieux prendre conscience des actes que cela implique. Concrètement, la mère concède au père une place, qu'elle ne lui reconnaissait pas jusqu'alors. Monsieur P. a un comportement plus affirmé, il est plus enclin à jouer son rôle de père, qu'il délègue moins à la mère. Alain recherche davantage la présence de son père, requiert plus son avis et il tend à être moins méprisant à son égard. Le rituel, que ce jeune garçon a mis en place, à chaque fin de rencontres, en demandant à son père de le chercher, peut être la manifestation d'une volonté

d'Alain de mieux connaître son père et démontre qu'il s'intéresse au rôle et à la part qu'il a dans sa vie et son développement. Toutefois, les relations et la situation demeurent encore fragiles. Les parents ont révélé de nouvelles compétences parentales et semblent désireux de les inscrire dans une dimension d'échanges, de partages et de réciprocité. A plus long terme, ce peut être une dynamique de coparentalité qui tend à émerger et qui pourrait, rassurer Alain sur de nouvelles capacités de ses parents et sur leur cohérence. Cette famille a encore besoin d'être accompagnée, valorisée et rassurée, sur ses potentiels mutuels. Je pense, que quelque chose s'est amorcé et que l'équipe est consciente, qu'il lui faudra consolider les relations, dans une continuité de l'action éducative entreprise.

Concernant la famille O./B. Cette situation illustre la complexité de l'intervention éducative quand coexistent plusieurs problématiques. Le travail à mener, auprès de cette famille, relève en ce qui concerne plus particulièrement la mère, d'une prise en charge thérapeutique. Aussi, l'appréhension globale de la problématique familiale, doit pouvoir s'inscrire, dans des champs de compétences complémentaires et s'effectuer en collaboration avec divers partenaires (psychiatres, pédopsychiatre, soutien parental, travailleurs sociaux par rapport à la situation sociale/financière, conseillers conjugaux...) De plus, ce qui se joue, lors des rencontres à Espace rencontre, ainsi que, le contexte même des visites médiatisées, ne suffit pas à permettre à chacun des membres de cette famille de vivre des moments d'échanges parents/enfant de qualité. Par ailleurs, je réalise combien à l'interstice de ces rencontres, il peut se passer d'évènements, qui peuvent complètement nous échapper, parasiter et compromettre la rencontre suivante. Je ne peux valider mon hypothèse, aussi parce que sa mise œuvre nécessite davantage de temps, en vue de permettre à cette famille et aux familles en général, de mettre en place des stratégies d'adaptation, au fur et à mesure où elles se découvrent de nouvelles compétences, tout en les rassurant sur leur capacité, sans occulter leurs fragilités et difficultés. Je me rend compte, dans ce cas précis, qu'il serait réducteur de ma part, d'avaliser le fait, qu'il suffit de reconnaître chacun dans son rôle, pour rétablir les parents dans le leur et restituer du même coup la place de l'enfant. La complexité des interactions élaborées par cette famille rend bien compte, que la place du père ne peut être mise en évidence par le seul fait de reconnaître la place de la mère et de l'enfant. Théo a besoin que les rencontres avec ses parents soient encadrées et balisées, pour que celles-ci, soient empruntées de respect, de non-jugement, mais surtout enclines à le sécuriser et lui permettre de se construire. Ici, l'action éducative peut s'optimiser, dans un réel travail de partenariat et de continuité. La part de l'éducateur spécialisé consiste à multiplier les moments d'échanges, en les étayant à travers, une relation d'aide porteuse de sens et créatrice de lien, pour chacun des membres de cette famille.

Conclusion

Quel avenir pour mon projet ?

Dans sa globalité, mon projet d'intervention s'inscrit bien dans le cadre des visites médiatisées, telles que conceptualisées à l'Espace rencontre. L'utilisation de la caméra pour filmer les séances et les visionner, facilite la mise en œuvre de stratégies d'action et d'hypothèses de travail. Ceci, peut permettre aux familles de prendre conscience de leur mode de communication et de fonctionnement et de devenir actrices des changements proposés. La découverte des bénéfices relationnels, personnels et familiaux qu'impliquent certains changements, participe à l'acceptation pour des familles en difficultés, de poursuivre l'accompagnement éducatif. La visée optimale étant qu'elles n'aient à moyens ou longs termes, plus besoin de cet accompagnement.

Concernant, maintenant, le jeu de « La porte d'EnMaPa », l'équipe de l'Espace rencontre s'accorde sur le fait qu'il s'adapte au contexte des rencontres médiatisées et qu'il représente, au même titre, que les autres activités mises en place lors des séances, un support intéressant et favorisant l'échange et le lien parents/enfants. Ce qui émerge durant ce jeu, laisse entrevoir la représentation des différents rôles que peuvent se faire individuellement, les membres d'une famille. Une supervision psychologique et éducative est nécessaire pour reprendre avec chacun ce qui pose problème, ce qui interroge et/ou ce qui doit être nommé ou reparlé. Il est prévu, que je laisse ce jeu, dans le service de Espace rencontre, certains membres de l'équipe éducative s'en étant saisis, comme support de suivi des familles, dont ils sont référents.

Pour ma part, la création et l'élaboration de ce jeu, m'ont permis plusieurs choses, augurant mon action à venir. En effet, sa création m'a imposée une longue recherche et de réaliser que les rôles d'une mère, d'un père, d'un enfant, d'une famille d'accueil, d'un foyer ne se cantonnent pas qu'à une liste ou une bonne case. M'interroger sur la multiplicité des rôles, des actions qui tendraient à appartenir tour à tour à la mère, au père ou à l'enfant, m'a fait prendre conscience, que s'il faut délimiter certains contours des compétences et des capacités de chacun des membres d'une famille, leurs ressources liées aussi au contextuel de leur histoire de vie, ne sont, quant à elles, pas limitées.

Son élaboration m'aura permis de comprendre que l'enjeu dans la reconnaissance des places et rôles au sein d'une famille est de les appréhender sous l'angle de la recherche des capacités qu'une mère et un père possèdent. Les escorter dans l'accomplissement de leurs rôles parentaux, pour que leur place respective soit animée et organisée autour d'une

dynamique de complémentarité, porteuse d'échange et de partage avec et auprès de leur enfant.

La part de l'éducateur réside dans les moyens qu'il se donne à repérer le mouvement dans lequel évolue la famille, d'identifier les besoins, les aptitudes de chacun, les carences et les dysfonctionnements. L'objectif premier est de mener des actions qui encouragent la famille à y prendre une part pleine et entière, pour que chacun dans sa contribution, puisse bénéficier d'une relation nourrie de sens, de lien et de créativité.

L'apport de cette recherche et l'expérience de l'Espace rencontre à ma pratique éducative future.

Je ne dissocie pas ce travail de recherche d'avec ce dernier stage de formation. J'ai cheminé communément avec les deux, l'un interagissant sans discontinuité avec l'autre.

Ma recherche sur la part du père, mes interrogations autour de cette place encore parfois obscure, m'ont conduites à chercher d'autres indicateurs et indices pour comprendre la nécessité impérieuse d'aborder ce sujet de recherche sous divers angles, qu'ils soient psychologiques, sociaux, pathologiques, éducatifs, juridiques...

Ma pratique, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de l'Espace rencontre, les rencontres avec les familles, les échanges avec les différents intervenants, l'écoute attentive durant les concertations, les réunions d'équipe, l'analyse des pratiques, les supervisions, mes lectures et l'apport théorique durant mon cursus demeurent autant d'éléments qui concourent à ma professionnalisation.

Mieux comprendre qu'une famille ne se résume pas qu'à sa problématique ou à ses difficultés, m'aide en tant qu'éducatrice spécialisée, à davantage traduire les mécanismes et processus dans lesquels sont engagés une famille et avec lesquels, mes propres représentations peuvent être en prise.

J'ai axé ma recherche sur la part du père et pour ce faire, j'ai eu en premier lieu à différencier cette part de celle de la mère, pour que prenne sens, l'induction sur la parentalité en vue d'une meilleure collaboration, coopération même, pourrais-je dire, garante principale dans le développement psychoaffectif de l'enfant.

Si ce dernier est dans un devenir, voici bien, une des prises de conscience majeures qui s'est opérée en moi, un nouvel éclairage, en somme sur le devenir même des parents. La parentalité exprime et s'exprime dans un mouvement, implique des transformations, des étapes. Les familles rencontrées, à l'Espace rencontre, ainsi que sur mes autres lieux d'interventions m'ont confortés dans l'entendement, que dans une famille cohabitent une multiplicité de rôles, de places et de parts. Et, c'est avec cette réalité que je souhaite travailler,

avec cette compréhension qu'une famille est composée d'une mère qui est, tour à tour, femme, épouse et fille de et d'un père qui est aussi un homme, un époux et le fils de...

Je pense que ma future pratique d'éducatrice gardera la trace de cette vision, afin que, mes interventions soient, elles-aussi, transcrites dans un devenir... j'ai emmener avec moi, au sein même de mes accompagnements éducatifs, ce que je suis, ce que j'ai appris, ce que j'ai intégré en qualité de professionnelle, de femme, d'épouse, de mère et de fille de...

Aussi, être professionnelle et aidante ne consiste pas, selon moi, à dénier ou éviter à tous prix cette part personnelle et parfois intime, contenue chez tout éducateur. Appréhender ma fonction et les rôles qui s'y rattachent, sans dénier ou trahir ce que je suis en tant qu'individu, amenuise fortement le risque de plaquer mes propres valeurs, représentations et désirs de changements aux familles, que je rencontrerai et quelles que soient leurs problématiques. C'est une des raisons qui me pousse à tenter, d'inscrire mon action d'une manière introspective et dans la recherche de l'écho d'un travail d'équipe, de partenariat et de supervision.

Je terminerai par un constat et j'ose l'espérer, une future action à mettre en œuvre.

Je réalise combien de parents sont en difficultés éducatives auprès de leur enfant, alors qu'il est mis en place par les instances judiciaires et sociales, de plus en plus d'accompagnement, de soutien et d'aide à la parentalité et à leur responsabilité de parents.

S'il me faut tenir compte de tous les facteurs contribuant à expliquer les difficultés relationnelles parents/enfants et enfants/parents, je n'en retiendrai qu'un seul, dans le cadre de ma conclusion. Je pense avoir tenté de développer ce qui peut être mis en place par l'éducateur, lui-même assisté d'une équipe et de partenaires de différents champs, dans l'accueil et l'accompagnement des familles.

Ainsi, le point que je retiens, peut s'inscrire dans la prévention. Il existe en effet, des aides et bien qu'indispensables, elles interviennent souvent, dès lors qu'une problématique a été mise en évidence. La PMI, pour ne citer qu'elle, mène des actions de préventions, en ce qui concerne les relations futures ou instaurées entre la mère et son enfant. Est-ce révélateur, que comme son nom l'indique, la Protection ici, est *Maternelle* et Infantile ?

Si mon objectif est de permettre l'émergence de la place du père en vue de l'inscrire dans un partage avec la mère, pour favoriser une parentalité qui s'ouvre sur de la coparentalité, c'est pour une raison, que cette recherche a mieux révélé. En effet, dans le terme parent est sous-entendu celui de mère et celui de père. Je conçois pleinement la nécessité d'intervenir dans la relation mère/enfant en amont et en aval, mais je demeure encore perplexe, qu'il n'existe toujours pas de « PPI » Protection Parentale ou Paternelle et infantile.

Une femme qui devient mère répond à des remaniements personnels, familiaux, réactivant des registres de sa féminité et un futur père, à mon avis se trouve confronté aux mêmes remaniements.

Ce travail de recherche lié à ma pratique a soulevé une autre dimension du travail de l'éducateur. Pour être professionnelle, il me faut être aussi, force de proposition.

Un travail sur le devenir de père, en lien avec le devenir de mère est un chemin incontournable pour qu'une action éducative porteuse de changement puisse offrir à chaque enfant un équilibre à son développement. Ces enfants, que nous missionnons de protéger, doivent pouvoir avoir accès à leurs deux parents et bénéficier de la merveilleuse aventure de grandir et vivre leur propre histoire, enrichis par et pour, tout ce que contient l'idée et l'esprit d'une coparentalité. Une mère et un père qui inscrivent leur parentalité dans le partage, la coopération, l'échange, la réciprocité et la différence, donnent toutes les chances à leur enfant de devenir un adulte responsable. Transmettre ce vécu, cette expérience de vie, sans occulter les aspects douloureux, difficiles, les travers et les forces sont pour la mère, comme pour le père, le plus bel héritage qu'ils puissent offrir à leur enfant, qui lorsque, devenu parent lui-même, le transmettra à son tour... boucle sans fin !

Je ne suis pas dupe, de la teneur utopique et idyllique de mes propos... je terminerai par une question, à laquelle, j'amorcerai une réponse...

Est-ce que désirer être créatif, en énonçant une idée, consiste à rendre celle-ci, techniquement bonne ou parfaitement viable ?

Non, car ici, l'aide éducative novatrice, peut s'exprimer en terme de réussite, si celle-ci se fonde, dans l'exploration et l'appropriation au sein même du champs éducatif, de la multiplicité des outils pédagogiques et humains, afin de tendre vers du mieux et vouloir croire en cette idée, à travers, ceux que nous accompagnons.

Croire aux compétences réciproques et coopérantes d'un mieux être, d'un mieux vivre, revient à oser rendre l'innovant possible, au sein d'un paysage social, paysage dans lequel l'éducateur évolue, paysage saturé par le manque d'espérance!

AMERICA

Sommaire de l'annexe

1. Statistiques sur le divorce.....P1
2. Principe de fonctionnement des visites médiatisées à « l'Espace rencontre »...P2
3. Règlement concernant le déroulement des visites.....P3
4. Protocole que signe chacun des membres de la famille et chaque professionnel intervenant dans la situation.....P4
5. Photographies du jeu : « La porte d'EnMaPa ».....P5
6. Tableau des thèmes et cartes du jeu.....P6
7. Règle du jeu.....P8

Statistiques de 2003-2004

(<http://www.arte-tv.com/fr/histoire->)

Site visité le 12 août 2005

15 % des pères divorcés français et 8,5 % des pères séparés français obtiennent la garde exclusive

10,3 %, c'est le taux (d'après une étude très courte et non exhaustive) de demandes de gardes alternées demandées en France. 8,8 % ont été accordées par les tribunaux

120 000 divorces par an, c'est la moyenne française depuis 1990

70 000 de ces divorces impliquent des enfants mineurs

120 000 enfants en France sont concernés chaque année par le divorce

50 %, c'est le taux de divorce pour l'ensemble de la France en 2001

¾ des divorces, en Europe et Amérique du Nord, sont demandés par la femme

50 % des demandes de divorce, en Europe comme en Amérique du Nord, s'inscrivent dans un contexte de violence conjugale

85 % des parents en situation de famille monoparentale en Europe sont des femmes

1 500 000, c'est le nombre de foyers monoparentaux en France

20 % seulement des pères en Europe demandent la garde de leurs enfants

30 % des enfants européens ne voient plus jamais leur père quelques années après le divorce

42 % des enfants français du divorce voient leur père plus d'une fois par mois

66 % des pensions alimentaires en France sont irrégulièrement ou pas du tout payées

Principe de fonctionnement des visites médiatisées au sein de l'espace rencontre

En ce lieu où se tissent des liens, se renouent des relations interrompues, les rencontres devraient se dérouler dans un climat de confiance, de coopération et ce, dans le partage de la richesse de la différence.

Ce moment est un temps d'échange privilégié dans l'intérêt de votre enfant et de votre famille. Pour ce faire, il est nécessaire :

- ✓ De **respecter les enfants** présents, **leurs familles**, **leurs accompagnateurs** et **les professionnels** de l'équipe
- ✓ De se conformer aux horaires préalablement convenus.
Les enfants et leurs accompagnateurs (assistante maternelle, éducateur) pourront quitter l'espace rencontre après une demi-heure d'attente si les parents ne sont pas arrivés à l'heure dite.
- ✓ De veiller à la bonne tenue des locaux et du matériel mis à disposition.
- ✓ De couper les téléphones portables pendant le temps de la visite afin de profiter pleinement de la présence de votre enfant. Les photos restent possibles. Toute vidéo (photo, film) réalisée sur votre mobile à l'attention de votre enfant, sera visionnée au préalable avec les intervenants de l'espace rencontre.
- ✓ De s'abstenir de toute consommation de produit toxique (alcool, drogue...) et ce, pour la sécurité et le bien-être des personnes qui vous entourent (fumer du tabac sera possible de façon ponctuelle, sur la terrasse).

Toute **violence verbale ou physique** à l'encontre d'un tiers **pourra entraîner l'arrêt de la visite** médiatisée en cours. Les raisons de cette interruption feront l'objet d'un entretien avec l'un des membres de l'équipe avant toute autre rencontre.

L'espace-rencontre offre un repas de 11h30 à 13h ainsi que des collations le matin et l'après-midi. Toutefois il vous est possible de prévoir le petit-déjeuner, le repas ou le goûter ou simplement une partie de ceux-ci (ex : fruit, yaourt ou gâteau d'anniversaire).

En ce qui concerne les repas, nous vous demandons de nous avertir de votre participation lors de la précédente visite.

L'espace rencontre est ouvert aux différentes fêtes religieuses et vous propose de les partager.

Bien que des activités ludiques soient proposées, **votre créativité est la bienvenue** afin que votre enfant bénéficie de votre compétence (jeux, peinture, couture, cuisine, chant, danse...).

Les intervenants de l'espace rencontre sont tenus de notifier toute situation dans laquelle il est constaté qu'une personne compromet gravement la sécurité d'un enfant ou de toute autre personne en raison de son état ou de son comportement.



Madame
Responsable de l'UTS
Madame
Conseillère technique L

Aux

Familles et accompagnateurs

Toulon, le

Afin de favoriser le bon déroulement des rencontres enfants-parents, il s'avère nécessaire que les accompagnateurs (familles d'accueil et établissements) et les familles (parents, fratrie) veillent à respecter les horaires des visites médiatisées.

Les avances comme les retards ne permettent pas à l'équipe de vous accompagner comme elle le souhaiterait.

Mentionnons par ailleurs que les locaux demeurent réservés aux enfants et leurs familles. Dès lors nous vous demandons de veiller à ce que toute personne (enfant ou adulte) non concernée par la visite médiatisée ne rentre pas dans ce lieu.

Merci pour votre vigilance.

Madame
Responsable de l'UTS

Madame
Conseillère technique

Toulon, le



Protocole concernant les rencontres familles-enfants dans le cadre de

Madame
Responsable de l'UTS

Adresse :
ZAC Mayol traverse des Minimes
83000 TOULON

Tél. : (mardi et jeudi)
0 (mercredi et vendredi)

Jours et heures d'ouverture :
Les mercredis et vendredis
Sans interruption de 9h30 à 19h00

Madame
Conseillère technique garante
du cadre d'intervention

Professionnels Permanents :
Travailleurs sociaux

Psychologue

Rappel pour information :
Inspecteur ASE référent : _____
Juge des enfants référent : _____

Nom de (ou des) l'enfant(s) :
Nom de la famille :

Après concertation avec votre travailleur social référent, l'équipe de vous propose
le planning suivant :

- Jours et rythme des rencontres :
- Durée des rencontres / horaires :
- Durée de la prise en charge :
- Modifications éventuelles à apporter :

Cet engagement contractuel pourra être modulable en fonction de l'évolution des rencontres.

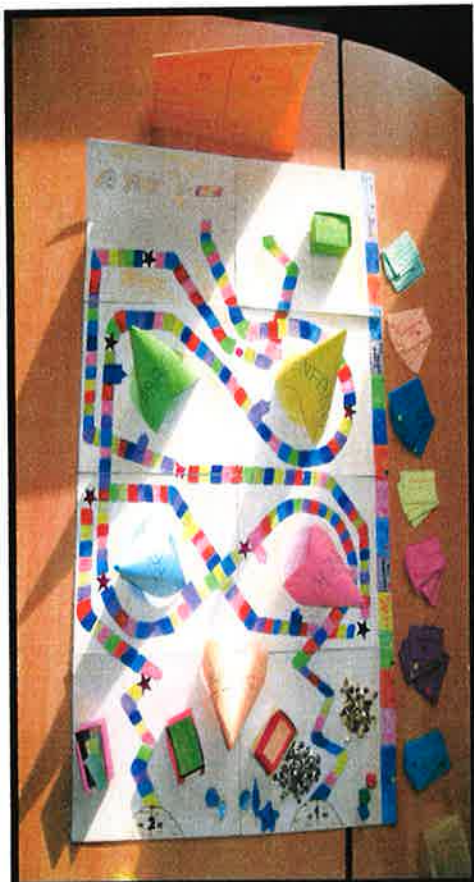
La famille

P/O L'EQUIPE

Le ou les enfant(s)
concerné(s)

Les accompagnateurs

La porte d'EnMaPa



Qui fait quoi ?	Qui inspire quoi ?	Qui aide ou surveille, les devoirs ?	Qui va voir ou 'joue' le docteur ?	Qui transmet ?	Qui finit le premier reste ?	Qui donne quoi ?	Qui parle ?	Qui apprend ?
Gronde	Le respect	Français	Petits bobos	Les valeurs Les principes	Après une dispute	Les explications	En premier	La politesse
L'autorité	La crainte	Math	Maladies importantes	Les règles Les normes	Au retour de l'école	Les câlins	Pas du tout	La propreté
L'affection	L'obéissance	Géographie	Maladies infantiles	La religion	Lors des visites	Les fessés	Pas beaucoup	Sens de l'effort
Le dialogue	La colère	Histoire	Vaccins, piqûres	La profession	Lors des départs	L'affection	Beaucoup	Les savoir-faire
Les blagues, l'humour	La joie	Politique	Traitements	Les modèles	Lors des ordres	L'autorité	Rarement	La gentillesse
Les bêtises	La tristesse	Visites ou téléphone aux professeurs	Chute en vélo, en rollers...	Les repères	Lors des secrets et/ou cachotteries	L'amour	Souvent	L'honnêteté
Les devoirs	L'admiration	Tenue des cahiers	Opérations	L'éducation		Les repères	Toujours	La débrouillardise
Les sanctions ou punitions	La distance	Vérifie les notes	Autres...	La politique		Les punitions	Au téléphone	Le style de vie
Les demandes de se voir	Le rapprochement	Décide des passages et redoublement		Les idéaux		La protection	En face	Les devoirs
Les demandes de vacances	La confiance			Les croyances		La défense	En conclusion	Les goûts
Le sport	Le calme					L'éducation	Jamais	Le respect
Les loisirs	L'agitation							Le sens de l'initiative
L'écoute	L'énervement							La réflexion
Parle fort	Le doute							L'analyse
Parle doucement	La clarté							La combativité
La souplesse	La rigolade							
La dureté	La confiance							
L'éducation	La complicité							
Les remarques	La 'rassurance'							
Joue ou les jeux								

Qui fait quoi ?	Qui inspire quoi ?	Qui aide ou surveille, les devoirs ?	Qui va voir ou 'joue' le docteur ?	Qui transmet ?	Pu fait le premier geste ?	Qui donne quoi ?	Qui parle ?	Qui apprend ?
Gronde	Le respect	Français	Petits bobos	Les valeurs Les principes	Après une dispute	Les explications	En premier	La politesse
L'autorité	La crainte	Math	Maladies importantes	Les règles Les normes	Au retour de l'école	Les câlins	Pas du tout	La propreté
L'affection	L'obéissance	Géographie	Maladies infantiles	La religion	Lors des visites	Les fessés	Pas beaucoup	Sens de l'effort
Le dialogue	La colère	Histoire	Vaccins, piqûres	La profession	Lors des départs	L'affection	Beaucoup	Les savoir-faire
Les blagues, l'humour	La joie	Politique	Traitements	Les modèles	Lors des ordres	L'autorité	Rarement	La gentillesse
Les bêtises	La tristesse	Visites ou téléphone aux professeurs	Chute en vélo, en rollers...	Les repères	Lors des secrets et/ou cachotteries	L'amour	Souvent	L'honnêteté
Les devoirs	L'admiration	Tenue des cahiers	Opérations	L'éducation		Les repères	Toujours	La débrouillardise
Les sanctions ou punitions	La distance	Vérifie les notes	Autres...	La politique		Les punitions	Au téléphone	Le style de vie
Les demandes de se voir	Le rapprochement	Décide des passages et redoublement		Les idéaux		La protection	En face	Les devoirs
Les demandes de vacances	La confiance			Les croyances		La défense	En conclusion	Les goûts
Le sport	Le calme					L'éducation	Jamais	Le respect
Les loisirs	L'agitation							L'esprit critique
								Le sens de l'initiative
L'écoute	L'énervement							La réflexion
Parle fort	Le doute							L'analyse
Parle doucement	La clarté							La combativité
La souplesse	La rigolade							
La dureté	La confiance							
L'éducation	La complicité							
Les remarques	La 'rassurance'							
Joue ou les jeux								

Qui fait les achats ?	Qui conseille ?	Qui fait le ménage ?	Qui fait le bricolage ?	Qui négocie ?	Qui s'impose lors d'une décision ?	Qui est plus ou le plus ?	Qui est moins ou le moins ?	Qui ressemble à qui ?
De la nourriture	Dans des domaines spéciaux	La vaisselle	La perceuse	Le dialogue	importante	Malin	Malin	Physiquement
Des jouets et des jeux	Dans les domaines pratiques	L'aspirateur Le balai	La plomberie	Les décisions	Peu importante	Joueur	Joueur	Moralement
Des vêtements	Dans les domaines de la confiance	La poussière	La pause des objets lourds	Les demandes	Moyennement importante	Généreux	Généreux	Comportement Attitudes
Des achats importants	Dans les domaines amoureux	Les vitres	La mécanique	Les réponses	Très importante	Affectueux Tendre	Affectueux Tendre	Logique de pensées
Des gourmandises	Dans les domaines d'apprentissages	Les repas	L'informatique	Les choses courantes		Autoritaire	Autoritaire	Manière d'être
Des meubles	Dans les domaines de la vie de tous les jours	Les lessives	La télévision, magnétoscope...	Les choses spéciales		Dans le coup	Dans le coup	Manière de faire
De la décoration		Le repassage	L'électricité	Les ordres		Débordé	Débordé	Manière de parler
Du matériel scolaire			Les peintures Les tapisseries	Les cadeaux		Dépassé	Dépassé	Miniatures
Des cadeaux			Les sols	Les changements (d'avis, de lieux, de domicile...)		Dur	Dur	Autres...

Calme	Calme	Voix Expressions verbales
Secret/discret	Secret/discret	
Exigeant	Exigeant	
Laxiste	Laxiste	
Permissif	Permissif	
Libéral	Libéral	
Rigolo	Rigolo	
Triste	Triste	
Conflictuel	Conflictuel	
Copain/copine	Copain/copine	
Chaleureux	Chaleureux	
Distant	Distant	

RÈGLE DU JEU

DÉPART

1. CHOISIR LA PORTE 1 OU 2
2. JETER LES DÉS ET AVANCER LE MÊME NOMBRE DE CASE QUE LE CHIFFRE INDiqué
3. EN FONCTION DE LA COULEUR DE LA CASE, SE RÉFÉRER AU THÈME SUR LES BORDS DU PLATEAU DU JEU
4. TIRER UNE CARTE CORRESPONDANTE ET LA PLACER SOUS UNE DES TENTES DE VOTRE CHOIX : ENFANTS- MÈRE- PÈRE- PARENTS

EXEMPLE : LE JOUEUR TOMBE SUR UNE CASE BLEU CLAIR. THÈME « QUI CONSEILLE ? » ET LA CARTE TIRÉE EST « DANS LES DOMAINES DE LA VIE DE TOUS LES JOURS ». IL DECIDE ALORS QUI DE LA MÈRE, DU PÈRE, DES DEUX PARENTS OU DE L'ENFANT / FRATRIE CONSEILLE DANS CE DOMAINE ET PLACE ALORS SA CARTE SOUS LA TENTE CORRESPONDANTE.

5. JOUER JUSQU'À LA FIN DU CHEMIN

6. SI LE JOUEUR TOMBE SUR UNE CASE ÉTOILE, C'EST ÉGAL À UN « JOKER ». LE JOKER OUVRE SUR PLUSIEURS POSSIBILITÉS : SOIT DE RETIRER UNE CARTE DU THÈME DE SON CHOIX, SOIT DE NE PAS RÉPONDRE, SOIT DE PASSER SON TOUR.

S'IL TOMBE SUR UNE CASE VERTE CLAIR, C'EST ÉGAL À PIOCHER DANS LA BOÎTE À CARTES « DROIT À ... ».

S'IL TOMBE SUR UNE CASE ROUGE, IL TIRE ALORS UNE CARTE ROUGE DANS LA BOÎTE À « CARTE BLANCHE », IL DISPOSE D'UN CRAYON ET INDIQUE CE QU'IL SOUHAITE APRÈS AVOIR CHOISI LA COULEUR DU THÈME AUQUEL IL SOUHAITE AJOUTER UNE IDÉE, UNE QUALIFICATION OU UN RÔLE...

ARRIVÉE

UNE FOIS DEVANT LA PORTE D'ENMAPA, IL RESTE AU JOUEUR À RÉPONDRE À UNE QUESTION D'ACTUALITÉ, CLÉ DE LA VICTOIRE.

LES DIFFÉRENTES CASES DU PARCOURS :

- CARTES CORRESPONDANT AUX THÈMES : 46 BLEUES, 27 VERTES, 30 BLEUES CLAIR, 35 VIOLETTES, 25 BEIGES, 11 JAUNES, 38 ROSES.

- CARTES « BLANCHES » À REMPLIR PAR LE JOUEUR : 12 CARTES ROUGES AVEC ÉTIQUETTES DES DIFFÉRENTES COULEURS CORRESPONDANTES AUX THÈMES.

- CARTES « DROIT À ... » : 23 CARTES VERTES CLAIR.

- CARTES « QUESTIONS D'ACTUALITÉ » : 11 CARTES DE TOUTES LES COULEURS

Bibliographie



Auteurs multiples, Coordonné par Jean François Dortier, ***Famille, Permanence et métamorphoses***, Sciences Humaines, Auxerre, 2002, 295 pages

Auteurs multiples, sous la direction de Houzel Didier, ***Les enjeux de la parentalité***, Erès, France, 2005, 196 pages

André J. & Chabert C., ***L'oubli du père***, PUF, Vendôme, 2004, 176 pages

Baudier A. & Céleste B., ***Le développement affectif et social du jeune enfant***, Nathan, Paris, 2002, 168 pages

Berger Maurice, ***L'échec de la protection sociale***, Dunod, France, 2003, 247 pages

Bouregba Alain, ***Les troubles de la parentalité***, Approche clinique et socio-éducative, Dunod, Belgique, 2004, 177 pages

Cartry Jean, ***Les parents symboliques***, Dunod, Paris, 2004, 187 pages

Cyrułnik Boris, ***Sous le signe du lien***, Hachette, Hachette, France, 1989, 313 pages

Delage Michel & Pedrot Philippe, ***Lien Familial, lien social in Psychopathologie clinique***, PUG, Grenoble, 2003, 218 pages

Delaisi De Parseval Geneviève, ***La part du père***, Essais, France 2004, 367 pages

De Singly François, ***Sociologie de la famille contemporaine***, Nathan, France 1996, 120 pages

Dolto Françoise, ***Quand les parents se séparent***, Seuil, Paris, 1988, 151 pages

Dolto Françoise, ***Tout est langage***, Ergo Press, France, 1988, 132 pages

Dor Joël, *Le père et sa fonction symbolique en psychanalyse*, Erès, Ramonville, 2^{nde} éd., 2005, 102 pages

Dumas Didier, *Sans père et sans parole*, Hachette littérature, France, 2002, 223 pages

Dumas Didier, *Et l'enfant créa le père*, Hachette littérature, France, 2000, 209 pages

Eliacheff Caroline, *La famille dans tous ses états*, Albin Michel, Paris, 2004, 242 pages

Fages Jean-Baptiste, *Comprendre Jacques Lacan*, Dunod, Paris, 1997, 116 pages

Falconnet Georges & Vergnory Reynald, *Travailler avec les parents, pour une nouvelle cohésion sociale*, ESF, France, 2001, 117 pages

Forward Susan, *Parents toxiques*, Stock, France, 2000, 350 pages

Halmos Claude, *Parler c'est vivre*, Nil, Paris, 1997, 339 pages

Héril Alain, *Les thérapies familiales*, Morisset, Paris, 1995, 57 pages

Héritier Françoise, *Masculin/Féminin*, Odile Jacob, Paris, 1996, 303 pages

Julien Philippe, *Tu quitteras ton père et ta mère*, Aubier, France, 2000, 151 pages

Lacan Jacques, *Des Noms-du-père*, Seuil, France, 2005, 103 pages

Lallement Michel, *Histoire des idées sociologiques*, Nathan, France, 1993, 225 pages

Lavoué Jean, *Eduquer avec les parents*, L'Harmattan, France, 2003, 263 pages

Lapeyre Michel, *Complexe d'Œdipe et complexe de castration*, Anthropos, Paris 2002, 106 pages

Le Camus Jean, *Comment être père aujourd'hui*, Odile Jacob, Paris, 2005, 214 pages

Le Camus Jean, *Le vrai rôle du père*, Odile Jacob, France, 2003, 163 pages

Mucchielli Roger, *L'entretien de face à face dans la relation d'aide*, ESF, Paris, 15^{ème} édition, 1998, 153 pages

Nabati S. & M., *Le père, à quoi ça sert ?*, Jouvence, France, 1994, 217 pages

Naouri Aldo, *Une place pour le père*, Seuil, France, 1985, 322 pages

Nazio J.D., *Enseignement de 7 concepts cruciaux de la psychanalyse*, Payot et Rivages, 2001, 279 pages

Olivier Christiane, *Petit livre à l'usage des pères*, Fayard, France 2002, 110 pages

Olivier Christiane, *Les fils d'Oreste ou la question du père*, Flammarion, France, 1994, 197 pages

Poussin Gérard, *La fonction parentale*, Dunod, France, 2004, 251 pages

This Bernard, *Le père : acte de naissance*, Du Seuil, France, 1980, 317 pages

Vigouroux François, *L'empire des mères*, Hachette, France, 1998, 237 pages

Winnicott Donald W., *L'enfant et sa famille*, Payot, Paris, 1957, 229 pages

Zaouche-Gaudron Chantal, *La problématique paternelle*, Erès, France, 2001, 204 pages

DIFFÉRENTS DICTIONNAIRES

Atlas de la psychologie, H. Benesch, Edit. La pochothèque, France, 1995, 2003.

Dictionnaire fondamental de la psychologie, multiples auteurs, Edit. Larousse, Manchecourt, septembre 2002.

Dictionnaire de la psychologie, D. Fröhlich, Edit. La pochothèque, France, 1997.

Vocabulaire de la psychanalyse, J. Laplanche – J-B. Pontalis, Edit. Quadrige/ PUF, Paris, 1997.

Dictionnaire de sociologie, J. Etienne & divers collaborateurs, Edit. Hatier, Paris, septembre 1997.

Dictionnaire étymologique, 3 auteurs, Edit. Larousse Bordas, France, 1997.

CONFÉRENCES

Olivier Christiane, in « Les conférences Psy », *La fonction du père*, Salon du livre Psy, Espace Reuilly, Paris,